

Radio-Télévision

Le Monde



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14712 – 6 F

DIMANCHE 17 - LUNDI 18 MAI 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'Algérie en panne

PLUS de quatre mois après le coup de force contre le président Chadli, qui interrompit le processus électoral en Algérie, le bilan du nouveau pouvoir est pour le moins décevant.

Certes, vaille que vaille, l'ordre règne désormais dans les rues d'Alger. Les militaires, vrais *maîtres du pays*, ont pratiquement réduit au silence leur ennemi principal, ce Front islamique du salut (FIS) dont les chefs passeront bientôt en jugement. Contre les «barbus» qui ont pris les fusils au nom du Coran, la justice est lourde et la peine – souvent – capitale. Plusieurs milliers de détenus intégristes croupissent dans les «camps de sûreté» du Sud algérien. Plutôt qu'affronter l'armée en un combat inégal, les «frérots» font le dos rond à l'ombre de leurs mosquées, en attendant des jours meilleurs.

SI elle exprime une indéniable fermeté, la répression ne peut pour autant tenir lieu de politique. Tout juste arrivée aux commandes, la nouvelle équipe promettait un «changement radical». Où est-il? Où M. Mohamed Boudiaf, président du Haut Comité d'Etat (HCE), et ses amis entendent-ils conduire l'Algérie? Où est le grand dessein qui redonnera espoir à une jeunesse humiliée par le chômage et la misère, qui la protégera des slogans trompeurs d'un islamisme rétrograde et oppresseur?

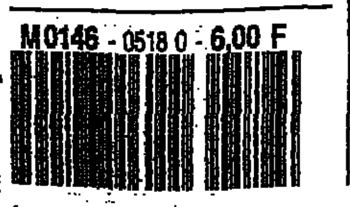
On attend toujours le traitement de choc susceptible d'attaquer les causes profondes de la crise économique et sociale qui a fait le jeu du FIS. Non, décidément, l'imagination n'a pas pris le pouvoir à Alger, le 11 janvier dernier. L'Algérie est en panne, et son régime trop immobile. Il ne suffit pas, comme le fit M. Boudiaf, d'appeler à l'aide la «majorité silencieuse» pour susciter un sursaut salutaire. Encore faut-il lui fournir des raisons d'espérer.

La lutte contre la corruption – fléau qui a aussi alimenté la propagande du FIS – témoigne d'un double et louable souci : redorer le blason du régime et amorcer une contre-attaque politique sur l'un des terrains favoris des islamistes. Pourtant, le petit peuple est si désabusé qu'il *risque de n'y voir qu'un vil règlement de comptes* entre barons – anciens et nouveaux – de la nomenklatura.

ET la démocratie, dans tout cela? Quand l'électorat trahi en janvier retrouvera-t-il, comme promis, voix au chapitre? *La confiscation passagère* des libertés, au nom du «salut public», est une chose; le recours prolongé aux pires méthodes policières relèverait d'une autre logique, celle des dictatures. La récente installation d'une Assemblée-croupion, le Conseil consultatif national, est bien loin de combler le *déficit* démocratique.

A continuer de réprimer sans réformer, le pouvoir risquerait de s'aliéner à la fois les «démocrates» algériens soulagés par les coups portés aux islamistes et les étrangers – *gouvernants* et investisseurs – dont le soutien est indispensable à un redressement durable de l'économie. Le harcèlement contre la presse, algérienne et française, et la nervosité qui règne entre Paris et Alger sont à cet égard de mauvais augure. En Algérie comme *ailleurs, les «fous* de Dieu» mènent une stratégie de longue haleine. Pour le pouvoir, en revanche, le temps presse.

M 0146 - 0518 0 - 6,00 F



Exigeant l'arrêt des combats

L'ONU veut élargir son rôle en Bosnie

Dans une résolution adoptée, vendredi 15 mai, à l'unanimité, le Conseil de sécurité exige l'arrêt des combats en Bosnie-Herzégovine et le retrait des troupes ex-yougoslaves et croates. Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros-Ghali, est d'autre part chargé de continuer à examiner la possibilité du déploiement d'une mission de maintien de la paix en Bosnie. Une partie de l'état-major de la FORPRONU a quitté, samedi, Sarajevo, où les combats se poursuivaient. (Lire page 3 les articles d'Afsané Bassir Pour et Florence Hartmann.)

L'opposition victorieuse en Azerbaïdjan



Le Front populaire a pris le contrôle du Parlement, de la présidence et de la télévision, et destitué le président communiste Moutalibov. *Lire page 3 l'article de JAN KRAUZE*

Récupérant une dizaine de milliards de francs

L'Etat ne contrôlera plus que 15 % de Total

Le gouvernement a décidé de ramener de 31,7 % à 5 % la participation directe de l'Etat dans la compagnie pétrolière Total. En y ajoutant les 10 % qui seront détenus par les entreprises du secteur public, l'Etat ne contrôlera donc plus à terme que 15 % du capital de Total, contre 34 % actuellement. Annoncée vendredi 15 mai, l'opération devrait rapporter une dizaine de milliards de francs. A Matignon, on refuse de reconnaître une entorse au dogme du «ni-ni» puisque Total n'est pas une entreprise nationalisée.

Changer d'image

par Jean-Pierre Tuquoi

Après Elf, voici le tour de Total. *Début mars*, le gouvernement mettait en vente 2,3 % du capital d'Elf-Aquitaine avec comme objectif de faire rentrer dans les caisses de l'Etat un peu plus de 2 milliards de francs. La raison qui aujourd'hui conduit au désengagement de Total reste la même. Impécunieux, l'Etat cherche à céder quelques «bijoux de famille» supplémentaires pour financer *«la lutte contre le chômage»*. Mais l'opération, cette fois, est autrement plus importante. Et plus complexe que celle menée avec Elf et, quelques mois plus auparavant, avec le Crédit local de France. Concocté par Bercy, sous le gouvernement de Mme Cresson, fignolé ces dernières semaines dans le plus grand secret, le schéma de privatisation de Total, rendu public vendredi 15 mai, comporte plusieurs étapes. Dans un premier temps, l'opération ne concernera que les certificats d'investissements pétroliers Total, ces «vraies fausses» actions – sans droit de vote – grâce auxquelles l'Etat peut conserver son taux de participation sans devoir souscrire aux augmentations de capital. L'Etat va procéder à un échange des certificats pétroliers émis par lui contre des actions (quatre certificats pour trois actions) (1). Opération blanche financièrement mais qui va se traduire par une diminution de 6,7 % de la participation de l'Etat dans le capital de Total.

(1) Aux cours de Bourse actuels, l'opération d'échange de quatre certificats d'investissements contre trois actions de plein droit ne devrait pas être une mauvaise affaire. La valeur de quatre certificats ressort à 675 francs et celle de trois actions à 780 francs.

Lire la suite et l'article de JEAN-MICHEL NORMAND, page 17

Premier groupe immobilier

Olympia et York en sursis

C'est avec un certain soulagement que les institutions et les marchés financiers ont appris, vendredi 15 mai, la mise du premier groupe immobilier mondial, Olympia et York, sous la protection de la loi canadienne sur les faillites. Cette procédure permet d'éviter une mise à l'encan – au plus mauvais moment – de l'empire des frères Reichmann qui se solderait par un désastre financier pour de nombreuses banques.

Si elle ne menace plus à très court terme l'existence du groupe, la dette de 14,3 milliards de dollars canadiens oblige Olympia et York à préparer un plan de restructuration pour le mois de juillet. Plusieurs inconnues subsistent et notamment à Londres, où le groupe était engagé dans l'ambitieuse opération de rénovation des Docklands qui pourrait connaître un coup d'arrêt.

A Ottawa comme à Londres, on se refuse à aider le promoteur en difficulté. Pourtant, les gouvernements ne peuvent se désintéresser totalement de l'avenir d'Olympia et York, qui affecte non seulement la tenue des grandes places financières, mais aussi la reprise des marchés immobiliers nationaux toujours en crise.

Lire page 17 les articles de CATHERINE LECONTE, SERGE MARTI et LAURENT ZECCHINI

Fragile espoir au Kurdistan irakien

En organisant leurs premières élections libres les Kurdes pensent faire un premier pas vers l'indépendance

ERBIL

de notre envoyée spéciale

Les drapeaux multicolores aux couleurs de différents partis qui flottent sur tous les villages du Kurdistan d'Irak feraient presque oublier la tragédie qui s'est jouée ici il y a un an et dont souffrent encore durement les Kurdes : cette terrible répression du soulèvement kurde, après la guerre du Golfe, qui devait provoquer un exode massif et obliger les alliés à garantir la sécurité de la majeure partie du Kurdistan. Si, pour l'heure, les premières élections libres d'un Parlement et d'un «président» du mouvement national kurde irakien mobilisent la population dans un même enthousiasme, elles ne sauraient toutefois masquer une sourde inquiétude. Les Kurdes vont certes s'exprimer mais pour quels lendemains? Ces élections, dont le but est de mettre en place une autorité légitime pour remplir la vacance du pouvoir après le départ de l'administration irakienne, seront d'abord un test majeur pour l'unité du mouvement et la capacité des Kurdes à gérer ensemble leurs affaires.

Sept listes vont s'affronter pour les cent sièges réservés aux Kurdes, et pas moins de quatre listes pour les cinq sièges donnés aux Chrétiens, *qui constituent environ 5 %* de la population du Kurdistan irakien. L'enjeu sera-t-il assez fort pour faire taire les éternelles divisions qui ont tant affaibli le mouvement? Tous les leaders l'affirment. La population l'espère au plus profond d'elle-même, mais nombre d'observateurs en doutent. Comme l'affirme une source américaine, *«le mieux serait que les résultats soient très serrés de façon qu'aucune des parties ne se sente trop lésée. Car, dans cette région en particulier, il n'existe pas de bon perdant et cela serait très dangereux»*. Au sein des organisations des Nations unies, comme au centre de coordination militaire allié qui a son antenne à Zakho, du côté irakien de la frontière avec la Turquie, on suivra avec d'autant plus d'attention la suite de ces élections qu'il ne fait pas de doute qu'en cas de luttes fratricides la tâche de ces observateurs-protecteurs deviendrait quasi impossible, s'ils devaient être pris entre deux feux.

FRANÇOISE CHIPAUX

Lire la suite et nos informations page 6

Loin de Hollywood

« La Sentinelle », d'Arnaud Desplechin, présenté à Cannes, est un film original et dérangeant

par Jean-Michel Frodon

C'est le film que Cannes attendait. Non pas qu'il soit de nature à faire l'unanimité, sur la Croisette ou ailleurs. Mais après huit jours et seize titres (en compétition) pour la plupart *«plutôt réussis»*, voire *«vraiment pas mal»*, parfois au-dessus de ce qu'on attendait de leur auteur et parfois un peu en dessous, voici un objet qui ne ressemble à rien de connu, déroute et dérange.

Un film à coup sûr singulier, hors norme, et qui enchantera ceux qui se laisseront entraîner sur son chemin tourmenté, à l'écart des autoroutes de l'esthétisme, de l'adaptation littéraire et de la psychologie appliquée et expliquée. Il est presque impossible de résumer le premier long métrage du jeune réalisateur de *la Vie des morts*, Arnaud Desplechin, le film court qui le révéla l'an dernier.

Le seul fil conducteur assuré est son personnage principal. Il s'appelle Mathias (l'excellent Emmanuel Salinger, présence en demi-teinte et surprenantes volte-face), il a un peu plus de vingt ans et a grandi en Allemagne où son père occupait un poste diplomatique. Il vient à Paris achever ses études de médecine légale, à *la morgue. Dans le train*, il est agressé – verbalement – par un gros type semblant sorti du néant (formidable Jean-Louis Richard) qui s'évanouira dans la nuit tels les méchants d'*Une femme disparaît*.

Lire la suite page 14

HEURES LOCALES

L'intercommunalité

La création prochaine des commissions départementales de coopération intercommunale devrait favoriser les regroupements entre communes.

Syndicats, districts, communautés de villes : les *maires* vont bientôt devoir choisir les nouveaux établissements qui leur conviennent en fonction de la liberté et des avantages financiers qu'ils garantissent.

Lire page 11 l'enquête de RAFAËLE RIVAIS

M. René Teulade au «Grand Jury RTL-le Monde»

M. René Teulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration, invité de l'émission hebdomadaire le «Grand Jury RTL-*le Monde*» dimanche 17 mai de 18 h 30 à 19 h 30.

Loin des capitales

Beloiannisz, dernier îlot communiste grec à l'Est.

Lire page 4 l'article d'YVES-MICHEL RIOLS

Le sommaire complet se trouve page 20

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

présent, restes loyaux au président communiqué. – *(AFP.)*

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société ;
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde.*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a cent ans

Le choléra envahit l'Empire des tsars

L'ANNÉE 1892 n'est pas celle qui a laissé les meilleurs souvenirs dans l'histoire de France. A peine sorti du boulangisme, le pays plongeait dans les affaires. Le monde politique était éclaboussé par le scandale de Panama. Le président Carnot se résignait à côtoyer, au conseil des ministres, Constans, chargé de l'intérieur, dont il disait qu'après tout les braconniers peuvent être les meilleurs gardes-chasse. Le climat social n'était pas plus serein et la grève des mineurs éclatait à Carmaux. De Jaurès, encore radical, elle allait faire un socialiste. Les anarchistes fabriquaient leurs bombes : entre janvier et son arrestation en mars, Ravachol tenta quatre fois de frapper. Seule consolation pour les partisans du régime, Léon XIII prêchait le ralliement à la République.

C'était, à l'Ouest, le temps de la jeune République incertaine et que beaucoup croyaient moribonde. Au même moment, à l'extrême est du continent, le maître d'un vieil empire pouvait penser qu'il avait définitivement brisé les terroristes, qui avaient si tragiquement marqué le règne de son père. Pas question pour Alexandre III de reprendre les projets de réforme inaugurés sous Alexandre II, et abandonnés pour cause de terrorisme. Le souverain de la fin du siècle pensait qu'entre le conservatisme le plus franc – le plus obtus, disaient d'aucuns – et les sanglantes billevesées révolutionnaires il n'y avait rien.



PHOTO : JEAN VIGNE

Lors de l'émeute d'Astrakhan, l'un des médecins de l'hôpital des cholériques fut brûlé vif.

Un mal venu de Perse

Les apparences lui donnaient raison. Les mesures policières avaient en effet mis fin au terrorisme. Les conseillers de l'autocrate le confortaient dans sa volonté de ne supporter aucun intermédiaire entre le peuple et lui. Donc, il fallait mettre au pas les zemstvos, sorte de pouvoir régional installé par Alexandre II.

Dans ce régime, il n'y avait pas de place pour la Constitution que réclamaient les libéraux et qu'Alexandre II s'apprêtait à accepter lorsqu'il fut assassiné. Il fallait plutôt fermer la « boutique de bavardage ».

Pendant ce temps, le gouvernement équipait l'immense pays. Il le dotait d'un réseau de communications, avec le Transcaucasien, le Transcaspien, le Transsibérien. Les sept dernières années du règne d'Alexandre III ouvrirent l'âge d'or de l'industrialisation russe.

Pourtant, en cette période faste, le tsarisme attrapa le mal qui allait l'emporter. Il y a très exactement cent ans arrivait un de ces malheurs si communs dans l'histoire de Russie que les contemporains n'y prêtèrent pas une attention particulière. Le choléra envahissait le pays. Cette épidémie n'avait rien d'exceptionnel : c'était la cinquième du siècle et pas la plus meurtrière : 604 406 malades et 295 744 morts dénombrés en 1892 contre 1 742 439 malades et 609 150 morts en 1848. Mais ce fut la plus importante par les mouvements divers qu'elle provoqua, et à terme par ses conséquences politiques. L'épidémie de 1892 a fait l'objet d'un travail remarquable de M. Sylvain Bensidoun, le dernier des historiens du règne d'Alexandre III (1). Ce chercheur a épluché les archives conservées à Moscou et composées pour l'essentiel des rapports des gouverneurs. Ces textes permettent de dessiner la carte du cheminement de la maladie. Ils révèlent aussi un régime enfermé dans son système autocratique, incapable de comprendre, donc de ressaisir, une société en mutation.

C'est le 12 mai 1892 qu'est signalé le premier cas de choléra. Cela se passe à Kaakha, une station du Transcaucasien. Le mal vient directement de Perse, et probablement de plus loin encore, de l'Inde. Il va s'infiltrer avec une vitesse prodigieuse par les fleuves et les voies ferrées, avec des pointes aux confluents de l'eau et du rail. Il est véhiculé par des travailleurs saisonniers et trouve un milieu exceptionnellement favorable dans les populations misérables de paysans et de pêcheurs. Il faut dire que l'année du choléra suit l'année de la famine. Les organismes sont particulièrement affaiblis. On peut reprendre le mot de Fénelon sur la France de 1694, lorsque, selon M. Le Roy-Ladurie, peut-être un dixième des sujets de Louis XIV moururent de faim et d'épidémie en deux ans. Ce pays, disait l'archevêque de Cambrai, est *« un grand hôpital désolé sans provisions ».*

En 1892, les habitants illettrés des rives de la Volga n'ont aucune notion des règles d'hygiène élémentaire. Ils absorbent de l'eau contaminée (le fléau épargnera les Tatars, qui ont l'habitude de faire bouillir l'eau). Les médecins de l'époque ne savent trop quelle est la nature du choléra et se disputent sur les moyens d'y remédier. La thèse de la contagion l'emporte. Pour enrayer l'épidémie, il faut d'abord mettre en quarantaine les suspects. Cette thérapeutique est appliquée avec des moyens dérisoires et dramatiques. Les bateaux sont bloqués au large d'Astrakhan. L'un d'eux y restera du 9 juin au 3 juillet, attendant la visite des inspecteurs. Il y eut des morts de maladie et d'épuisement. Les « suspects » sont envoyés sur le navire-hôpital.

La rumeur meurtrière

D'autres inspecteurs opèrent à terre. Ils envoient de force à l'hôpital et isolent tous ceux qui présentent des signes inquiétants. Ils parcourent les trains pour dépister les porteurs du mal. C'est alors que l'épidémie se transforme en un gigantesque phénomène de société, comme on dirait de nos jours.

Entre le tsar et le peuple, n'y a-t-il rien ? Si, en ces semaines dramatiques, faute d'une politique d'information, il y a la rumeur meurtrière. Les gouverneurs des provinces doivent réagir au moindre trouble. Si l'agitation sort de l'ordinaire, ils incriminent les « meneurs socialistes », les chefs d'orchestre plus ou moins clandestins. Ils croient encore que le peuple, lui, expliquera comme toujours cette nouvelle catastrophe par la fatalité.

Mais le peuple ne réagit plus comme il le faisait avant les réformes avortées d'Alexandre II. Un espoir emplit les campagnes : le tsar s'apprêterait enfin à partager les domaines, et à donner les parcelles aux paysans libérés du servage, mais privés de terres. Le tsar n'a rien fait ? Il en a été empêché par un complot des grands propriétaires. Ce bruit ne correspond à aucune réalité, mais, en cette année 1892, il fait avec le choléra un mélange explosif. Les populations terrorisées par la progression de l'épidémie croient que les malades sont empoisonnés par les propriétaires. Pour se débarrasser des moujiks qui espèrent récupérer leurs terres, ces propriétaires se servent des médecins des zemstvos. S'ils embarquent de force les malades, c'est simplement pour les amener au « mouroir ». Voilà ce qui se dit.

La crise de 1892 montre ainsi les méfaits d'une réforme mal conduite et de surcroît paralysée. La création de dispensaires par les zemstvos marquait un progrès. Mais avec les moyens misérables dont ils disposent, les médecins des dispensaires et leurs auxiliaires sont mal considérés. Alors les malades réels ou potentiels se déchaînent contre ceux qui veulent les soigner. Certains – par exemple un nommé Popov – sont massacrés. Les popes sont eux-mêmes rangés parmi les assassins : ils sont accusés de verser, par ordre des propriétaires, du poison dans la communion.

Révoltes contre les institutions

Le mal et la douleur conjugués à l'ignorance créent la fureur. Et la fureur provoque la révolte. Des boutiques, des bâtiments sont incendiés et des personnes brûlées vives, comme ce fut le cas les 2 et 3 août à Iouzovka. Le bassin minier, à son tour, est entré en ébullition. L'année 1892 est, écrit M. Bensidoun, celle de *« l'émeute du choléra »*. Les révoltés ne mettent pas en cause le tsar lui-même, mais ils attaquent toutes les institutions sur lesquelles était fondé le régime : gouverneurs, police, Église, etc. Le souverain encore épargné survit à crédit, mais il ne le sait pas.

L'épidémie fit peut-être une victime de marque : Tchaïkovski. Il aurait ressenti le mal le 9 mai 1893 en sortant du Théâtre Marie, à Saint-Pétersbourg (mais cette version de la mort du compositeur ne fait pas l'unanimité chez les historiens de la musique).

Le choléra mobilise un autre grand de la culture russe, le docteur Tchekhov. Après avoir fait un long voyage à Sakhaline et dénoncé les conditions de vie des forçats, l'auteur d'*Oncle Vania* venait d'acheter sa propriété de Melikhovo.

Lorsque l'épidémie gagna la région, Anton Tchekhov installa chez lui un dispensaire. Le mal que le médecin tenta de juguler n'inspira pas l'écrivain, comme l'avait fait le bagne. On ne trouve trace de cette tragédie dans son œuvre, et sa correspondance montre surtout à cette époque une immense lassitude. Il écrit le 7 août à son ami l'éditeur Souvorine : *« Je suis le plus malheureux de tous les docteurs. Mes chevaux et ma voiture ne valent rien. Je ne connais pas les routes. Je n'ai pas d'argent. Le soir je ne vois rien, je me fatigue vite. Voici l'essentiel, je ne peux jamais oublier qu'il me faut écrire, j'ai grande envie d'envoyer promener le choléra et de me mettre à écrire. »* Le 16 août, même refrain dans une nouvelle lettre à Souvorine : *« Je m'ennuie. Ne pas appartenir à soi-même, ne penser qu'aux diarrhées, tressaillir la nuit lorsqu'on frappe au portail... Voyager avec de mauvais chevaux sur des chemins inconnus, ne lire que des livres sur le choléra, n'attendre que le choléra et être en même temps complètement indifférent à cette maladie et à ces gens que l'on sert. »*

Anton Tchekhov s'inquiétait davantage de sa propre tuberculose. Il connaissait la gravité de son état, mais ignorait le moyen d'y remédier. Il savait que ses jours étaient comptés – il n'avait plus que douze ans à vivre. Dans cette dernière période, il eut quand même le temps de publier – ou de faire représenter – *la Mouette, Oncle Vania, les Trois Sœurs, la Cerisaie...*

BERNARD FÉRON

(1) *Alexandre III*, éd. Sedis, 1991. M. Bensidoun a eu l'obligeance de nous communiquer son ouvrage, malheureusement encore inédit, sur la révolte du choléra.

BIBLIOGRAPHIE

Mururoa ou l'écho de Bougainville

Quoi de commun entre le chevalier de Bougainville et Mururoa (1)? Quoi de semblable entre la découverte enchantée de Tahiti, « Nouvelle-Cythère » qui enflamma tant l'imagination des prophètes du paradis perdu, et l'atoll nucléarisé ? *« Une affaire d'Etat »*, répondent Jean Chesneaux et Nic Maclellan. Au fil d'une haletante chronique de la saga de la France dans les mers du Sud, les auteurs démontent les mécanismes de ce *« grand dessein »* qui conduisit l'Etat français, au nom d'un *« mandant éminent »*, à insérer dans son giron des *« terres de souveraineté »* aux antipodes.

Deux siècles durant, de Nouméa à Papeete, jusqu'au lilliputien Wallis-et-Futuna, c'est cette même impulsion étatique qui tisse les réseaux de ce que les auteurs appellent la *« Franconésie »*, c'est-à-dire la projection tropicale de la puissance française. Invariablement, il s'agit de redéployer ses forces, de *« rebondir »* après des revers essuyés sur les vieux continents, ou à leurs portes. Est-ce un hasard si l'entreprise débute en 1763 au lendemain de l'échec contre l'Angleterre dans la guerre de Sept Ans ? Ou si elle connaît la consécration à l'issue de la guerre d'Algérie avec le transfert en 1964 des essais nucléaires de Reggane à Mururoa ?

Les bonnes raisons à cette croisade dans le Grand Océan ne manquent pas. Il y a urgence à contrer les menées de la perfide Albion, de l'Allemagne, puis de l'URSS ou encore de l'Australie, quitte à s'épuiser dans un *« complexe obsidional »* envers un environnement réputé hostile. A moins qu'il ne s'agisse de tirer parti d'une position privilégiée au cœur du Pacifique, *« nouveau centre du monde »*, fameuse théorie dont les auteurs suggèrent qu'elle *« n'est sans doute qu'un leurre »*. Ironie de l'histoire, même les voyageurs indignés que furent Paul Gauguin ou Victor Segalen sont aujourd'hui *« requis d'accorder leur investiture posthume »* à cette France australe. L'imaginaire culturel, lui aussi, fut prié de servir la cause, ici d'une onction esthétique, là d'une touche de sacré.

Mais l'épopée n'est-elle pas, sous nos yeux, en train de s'essouffler, ou à tout le moins de se métamorphoser ? Dans leurs pages les plus stimulantes, Jean Chesneaux et Nic Maclellan s'interrogent avec clairvoyance sur les *« révisions déchirantes »* pour l'ancrage océanien de la *« puissance mondiale moyenne »* française que ne manqueront pas d'entraîner l'effacement de la confrontation nucléaire Est-Ouest et l'avènement de l'Europe de 1993. L'actualité semble leur donner raison. S'ils préconisent cette nouvelle donne, c'est que la France, selon eux, a bien *« mieux à faire »* que de *« s'enfermer obstinément dans l'entêtement quasi autiste »* de sa doctrine nucléaire.

On aura deviné que les auteurs ne témoignent guère de tendresse pour les modalités d'une présence qui est longtemps restée *« imperméable aux modes de pensée des peuples du Pacifique »*. Mais il y a du dépit dans leur sentence. Car, loin des frilosités cartiéristes, ils appellent de leurs vœux une France qui, délestée de *« ses rigidités ethnocentriques »* et forte de sa différence latine, serait en mesure d'instiller *« une saine et féconde diversité »* dans un Pacifique *« guetté par une mondialisation à l'anglo-saxonne »*. Il faudrait bien sûr pour cela que Mururoa cesse de fre écho à Bougainville. Pour l'heure, l'écho est « suspendu ».

FRÉDÉRIC BOBIN

(1) Les auteurs ont pris le parti d'orthographier cet atoll Moruroa, et non Mururoa, afin d'en *« respecter le nom traditionnel »*.

▶ ***La France dans le Pacifique. De Bougainville à Moruroa***, de Jean Chesneaux et Nic Maclellan. La Découverte/Essais, 233 pages. 140 F.



ÉTRANGER

Les troubles et les efforts de coopération dans l'ex-URSS

• Echec de M. Moutalibov en Azerbaïdjan
• Signature d'un « pacte de sécurité collective » par six Etats de la CEI

Les Etats-Unis se sont déclarés « profondément préoccupés par l'instabilité politique en Azerbaïdjan », où le Front populaire, principal mouvement d'opposition, affirme avoir pris le pouvoir vendredi 15 mai. Samedi matin, Bakou était calme. Les dirigeants du Front populaire, qui ont mis fin à l'état d'urgence décrété par l'ex-président Moutalibov et suspendu les activités du Parlement, ont déclaré à la télévision vouloir coopérer avec toutes les forces politiques et promis de nouvelles élections.

MOSCOU

de notre correspondant

La profession de foi de M. Aïaz Moutalibov envers la CEI ne lui a pas réussi, et les présidents réunis à Tachkent se sont félicités un peu tôt de la remise en selle de l'ex-président d'Azerbaïdjan. A peine réinstallé dans ses fonctions par le Parlement, M. Moutalibov avait déclaré que le salut de son pays passait par une adhésion plus étroite à la CEI et par la coopération avec la Russie. Mais, alors même qu'à Tachkent un porte-parole du comité d'organisation du sommet saluait son retour aux affaires, à Bakou, la foule des manifestants grossissait pour atteindre plusieurs centaines de milliers de personnes. En fin de journée, les formations armées du Front populaire (l'opposition nationaliste) et les manifestants avaient pris le contrôle du Parlement, du palais présidentiel, de la télévision et de la radio. Samedi matin, le sort de M. Moutalibov restait inconnu. Un porte-parole du Front populaire se faisait seulement l'écho de rumeurs, au demeurant très « classiques », selon lesquelles l'ex-président aurait trouvé refuge dans les sous-sols du bâtiment du KGB.

L'ancien premier secrétaire du parti a en tout cas totalement échoué dans sa tentative de reprendre en main le pays sous le prétexte de faire face aux *« agressions arméniennes »*, et les décrets instituant l'état d'urgence et le couvre-feu et ordonnant la suspension des organisations politiques sont restés sans le moindre effet. Le Parlement, où les ex-communistes jouissent d'une majorité artificielle, a joué le rôle de l'arroseur arrosé, en se lançant dans cette opération essentiellement destinée à empêcher la tenue des élections présidentielles fixées au 7 juin. Le Front populaire, qui sort pour l'instant vainqueur de l'épreuve de force, est au contraire plus déterminé que jamais à ce que ces élections aient lieu.

Une confédération ?

En attendant, le pays, où les adversaires de M. Moutalibov et plus généralement de l'ancien système ne sont nullement unis, reste confronté au problème chaque jour plus aigu de son conflit avec l'Arménie, et de nouvelles défaites militaires pointent à l'horizon. La Turquie, qui constitue le principal sinon le seul soutien international pour l'Azerbaïdjan, vient d'ailleurs de faire savoir que, si les Azéris continuaient à s'entredéchirer, ils devraient renoncer à tout espoir de conserver le Haut-Karabakh, désormais à peu près totalement contrôlé par les Arméniens.

Le *« pacte de sécurité collective »* signé par six des participants au sommet de Tachkent pourrait d'ailleurs constituer un nouveau motif d'inquiétude pour les Azéris, puisque l'Arménie y a adhéré, aux côtés de la Russie et de quatre Républiques d'Asie centrale, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Il stipule qu'*« une agression contre l'un de ses membres sera considérée par les autres comme une agression contre eux tous »*, et pourrait donc théoriquement permettre à l'Arménie de solliciter l'aide officielle de la Russie au cas où elle s'estimerait attaquée par l'Azerbaïdjan.

Ce pacte de sécurité est en fait le résultat essentiel de ce cinquième sommet, qui a en quelque sorte tenu ses promesses, puisqu'il n'a permis de résoudre aucun des conflits « d'héritage » qui opposent les membres de la CEI, mais a posé les premiers jalons d'une nouvelle forme d'association lorsqu'il sera devenu parfaitement évident que l'actuelle Communauté est à bout de souffle. Une association qui risque fort d'être restreinte, et géographiquement décalée vers l'est, puisque non seulement l'Ukraine mais la Biélorussie et la Moldavie figurent parmi les non-signataires d'un pacte dont ces pays ont d'autant plus de raisons de se méfier que la Russie a très fortement poussé à son adoption. Le Kirghizstan, dont le président, retenu par un voyage en Chine, n'était pas venu à Tachkent, et qui semble décidément prendre ses distances, n'a pas signé non plus.

Certes, des adhésions ultérieures sont possibles : le président biélorusse Chouchkievitch a déclaré qu'il était plutôt favorable au pacte, mais a invoqué des arguments d'ordre constitutionnel pour demander le temps de la réflexion, tandis que M. Eltsine affirmait que les non-signataires *« n'avaient pas compris »* de quoi il s'agissait et ignoraient la réalité de la situation militaire dans l'ex-URSS. Cela n'a pas empêché son *« secrétaire d'Etat »*, M. Guennadi Bourboulis, de voir dans ce pacte la base d'une future *« confédération »* d'Etats ex-soviétiques. Ce serait sans doute là pour la Russie un moyen de conserver une influence déterminante au-delà de ses frontières, mais consacrerait aussi l'émancipation des Républiques slaves, et donc l'échec du schéma initialement imaginé, celui d'un ensemble dont le cœur aurait été constitué par la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie. En attendant, la situation est passablement confuse, ou, si l'on préfère, évolutive. L'apparition du *« pacte de sécurité »* ne signifie pas la dissolution officielle des forces unifiées de la CEI.

Leur commandant en chef, le maréchal Chapochnikov, a indiqué qu'il faudrait conserver une structure de commandement central tant que des armes nucléaires resteraient déployées sur le territoire de plusieurs Etats – état de choses qui devrait théoriquement cesser fin 1994. Par la même occasion, le maréchal Chapochnikov a réitéré son *« inquiétude »* à la suite des décisions *« unilatérales »* par lesquelles l'Ukraine a placé sous son autorité les forces stratégiques placées sur son territoire.

Comme d'habitude, ce sommet, d'autant plus court que l'ordre du jour était chargé, a été marqué par la signature d'un grand nombre d'autres accords concernant par exemple la préservation d'un espace aérien commun, l'élimination des armes chimiques ou la formation des garde-frontières, tandis que les chefs des gouvernement se penchaient, eux, sur les problèmes financiers . Mais l'examen du partage de « l'héritage » a une fois de plus été bloqué par la Russie, et à son retour à Kiev le premier ministre ukrainien Vitold Fokine a affiché sa déception à l'issue d'un sommet que M. Boris Eltsine avait, lui, décrit comme *« le plus réussi de tous »*.

Paradoxalement, cette impossibilité, ou ce refus de régler les questions de partage, s'il empoisonne les relations au sein de la CEI, contribue peut-être à en prolonger l'existence, puisque ceux qui, comme l'Ukraine, sont les plus tentés de larguer les amarres ne veulent pas partir les mains vides. Il y aura donc un sixième sommet, à Moscou, au début du mois de juillet.

JAN KRAUZE

Ivresse et réformes

MOSCOU

de notre correspondant

« La lutte pour les réformes s'accentue. » C'est en ces termes très politiques que M. Boris Eltsine a répondu aux accusations de deux députés conservateurs qui étaient intervenus au Parlement de Moscou pour s'indigner du spectacle offert, selon eux, par le président russe aux caméras de la télévision lors de son arrivée à Tachkent, jeudi 14 mai : *« Il était ivre et avait même besoin du soutien de ses assistants pour se tenir debout. »* Les députés, Vladimir Issakov et Mikhaïl Astafiev, ont pour le moins exagéré, même si de fait M. Eltsine pouvait donner l'impression d'être un peu échauffé, et si des rumeurs courent depuis longtemps sur le fait que ses déplacements en avion sont parfois un peu arrosés.

« J'ai honte pour ceux qui ont soulevé cette question », a ajouté M. Eltsine au cours de la conférence de presse qui a suivi le sommet. Au Parlement, les représentants de plusieurs groupes politiques ont aussi manifesté leur émotion, et ont demandé des sanctions contre les coupables, avant de s'apercevoir que le délit d'atteinte à la dignité du chef de l'Etat n'existait pas à ce jour dans la législation russe (M. Gorbatchev avait, lui, pris soin de faire adopter une telle disposition, qui a d'ailleurs permis de condamner un insolent).

De toute évidence, l'incident n'améliorera pas l'opinion qu'a M. Eltsine d'un Parlement dont il cherche le moyen de se débarrasser. Il a d'ailleurs profité de la circonstance pour rapporter les propos qu'aurait tenus devant lui une paysanne : *« Il faut dissoudre le Congrès, parce que parmi les députés figurent beaucoup de représentants des anciennes structures du parti. »* L'ex-premier secrétaire de Sverdlovsk puis de Moscou a fait part de sa détermination à relever le défi politique lancé par ses adversaires, et à « gagner ».

J. K.

Réfutant l'analyse de M. Boutros-Ghali

Le Conseil de sécurité retient la possibilité d'envoyer des « casques bleus » en Bosnie-Herzégovine

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

Ecartant poliment le pessimisme du secrétaire général sur le rôle que pourraient jouer les Nations unies en Bosnie-Herzégovine, le Conseil de sécurité lui a demandé, vendredi 15 mai, de faire tout ce qu'il avait jugé « infaisable » dans son rapport sur ce pays. Le conseil a, ainsi, adopté à l'unanimité une résolution qui tente d'envoyer un message clair sur la nécessité du retrait de l'armée ex-yougoslave de Bosnie-Herzégovine. Malgré l'insistance de quelques délégations, en particulier les délégations marocaine et hongroise, *« l'agresseur »* n'est pas identifié, mais il est, pour la première fois, menacé *« d'autres moyens »* de pression si les résolutions du Conseil ne sont pas respectées.

La résolution 752, parrainée par la France, la Belgique et la Grande-Bretagne, *« exige »* que toutes les formes d'ingérence extérieure en Bosnie-Herzégovine, *« y compris de la part d'unités de l'armée populaire yougoslave, de même que d'éléments des forces croates »*, cessent immédiatement. La résolution *« exige »* également que les unités des armées populaire yougoslave et croate en Bosnie-Herzégovine soient retirées ou désarmées et que leurs armes soient placées sous surveillance internationale.

Selon des diplomates, l'accumulation de références à l'armée croate est le résultat direct des efforts de la Russie qui, soucieuse d'avoir un texte *« équilibré »*, *« a refusé de nommer les serbes comme étant les seuls agresseurs »* .

L'aspect humanitaire est, lui aussi, mis en relief. Le Conseil *« appuie pleinement »* les efforts actuellement déployés et, malgré le rapport de M. Boutros Boutros-Ghali soulignant l'impuissance de l'ONU dans ce domaine, lui demande de soumettre un rapport dans les dix jours – *« avant le 26 mai »* – sur une protection des programmes internationaux d'assistance humanitaire, y compris la garantie d'accès et de protection de l'aéroport de Sarajevo.

Dans un paragraphe, interprété par certains diplomates comme étant la *« réfutation »* de l'évaluation du secrétaire général, le Conseil de sécurité demande à M. Boutros-Ghali de *« continuer à explorer la possibilité de déployer sous l'égide de l'ONU une mission de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine »*. Dans un rapport présenté au Conseil de sécurité dès le 13 mai, M. Boutros-Ghali avait totalement écarté la possibilité du déploiement de « casques bleus » en Bosnie à *« l'heure actuelle »* (*le Monde* du 15 mai). Les membres du Conseil ajoutent que la situation en Bosnie-Herzégovine peut changer *« du jour au lendemain »* et qu'il faut donc continuer à explorer la possibilité du déploiement des « casques bleus » : *« On ne contredit pas le secrétaire général, c'est une nuance »*, assurent-ils.

Une résolution « très faible »

Sur l'insistance de plusieurs délégations, y compris le Maroc, l'Autriche et la Hongrie, le dernier paragraphe de la résolution 752 décide d'envisager *« d'autres moyens »* de parvenir à une solution pacifique en Bosnie-Herzégovine sans pour autant mentionner le chapitre 7 de la charte, qui menace l'agresseur de sanctions économiques ou même d'utilisation de forces armées.

Certains membres du Conseil qualifient cette nouvelle résolution de *« très faible »* et auraient préféré un texte beaucoup plus musclé. Le seul diplomate à avoir affiché ses opinions est l'ambassadeur de Hongrie. M. André Erdos a expliqué que *« malheureusement, la réalité au sein du Conseil de sécurité ne se prête pas à un langage plus fort »*. M. Erdos a critiqué certaines délégations, *« qui resteront anonymes »* pour leur silence au cours des consultations. Un diplomate occidental ayant requis l'anonymat s'est, quant à lui, dit *« très surpris »* par l'attitude des trois auteurs de la résolution, France, Belgique et Grande-Bretagne : *« soucieux d'avoir un consensus au sein du Conseil, ils ont présenté un texte misérable qui ne signifie pas grand-chose »*, a-t-il jugé . *« Dans leur souci de ménager les Russes, ils ont décidé d'adopter un texte qui ne changera strictement rien en Bosnie-Herzégovine »* .

Un autre diplomate mécontent est le représentant adjoint du Maroc au Conseil de sécurité. Considérant qu'une civilisation, celle des Musulmans, est en danger en Bosnie-Herzégovine, M. Nasser Benjelloun estime que le conseil a le devoir *« d'établir les responsabilités pour ce massacre »*. Selon des sources proches du Conseil, le diplomate marocain, qui est intervenu avec beaucoup d'émotion au cours des consultations à huis clos, se plaint du fait que depuis l'entrée de sa délégation au Conseil de sécurité, deux pays arabes, l'Irak et la Libye, ont été punis en vertu du chapitre 7 de la charte, *« et maintenant que l'on est témoin d'un génocide de Musulmans, on refuse d'évoquer ce chapitre »*. Pour sa part, le ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, M. Haris Siladjzic, présent à New-York, a réclamé une *« intervention militaire »* du type de l'opération dans le Golfe. *« Combien de morts faudra-t-il*, a-t-il demandé, *avant que la communauté internationale réagisse ? »*.

AFSANE BASSIR POUR

La résolution 752

Voici les principaux points de la résolution 752 sur la Bosnie-Herzégovine et la Croatie adoptée, vendredi 15 mai, à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Conseil de sécurité :

– exige que toutes les parties en Bosnie-Herzégovine cessent immédiatement les combats et coopèrent avec les efforts de la Communauté européenne pour parvenir rapidement à une solution politique.

– exige que toutes les formes d'ingérence extérieure, y compris de la part d'unités de l'armée yougoslave, de même que d'éléments de l'armée croate, cessent immédiatement.

– exige que les éléments de l'armée yougoslave et des forces croates actuellement en Bosnie-Herzégovine soient ou bien retirés ou bien soumis à l'autorité du gouvernement de Bosnie-Herzégovine ou bien dissous et désarmés et demande au secrétaire général d'examiner dans les délais les plus brefs quelle assistance les Nations unies peuvent fournir à cet égard.

– prie le secrétaire général d'étudier la faisabilité d'une protection des programmes internationaux d'assistance humanitaire, y compris la garantie d'un accès sûr à l'aéroport de Sarajevo, et de faire rapport au Conseil de sécurité avant le 26 mai .

– prie le secrétaire général de continuer à explorer la possibilité du déploiement d'une mission de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine sous les auspices des Nations unies.

– décide d'envisager d'autres moyens pour parvenir à une solution pacifique dans la crise.

– prie le secrétaire général d'assurer que la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) actuellement en Croatie soit en mesure d'assumer ses responsabilités dans les meilleurs délais et que toutes les parties en Croatie respectent strictement les programmes de désarmement de toutes les forces irrégulières et des anciennes forces armées dans les zones placées sous la protection de l'ONU.

Les combats ont repris autour de Sarajevo

BELGRADE

de notre correspondante

Malgré un appel à la paix du secrétaire général des Nations unies et une médiation, sur place, de l'ONU – qui avait réussi, vendredi 15 mai, à arracher aux belligérants un nouvel accord de cessez-le-feu, – les combats se sont poursuivis en Bosnie-Herzégovine, et notamment à Sarajevo. Après une journée de relative accalmie, les affrontements ont repris vendredi soir dans les faubourgs de la capitale.

A l'issue de trois heures de négociations serrées sous l'égide de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU), les représentants de l'ex-armée yougoslave, de la présidence bosniaque et du Parti démocratique serbe (SDS), s'étaient pourtant engagés à faire respecter un *« cessez-le-feu immédiat »*. L'accord conclu au lendemain d'affrontements particulièrement durs – 21 morts et 192 blessés, selon un bilan provisoire – portait notamment sur *« l'arrêt immédiat des bombardements de Sarajevo »*. En plus de sa médiation pour obtenir une trêve, la FORPRONU a surtout été occupée, vendredi, à dégager, non sans difficultés, le commandant de la Force, le général indien Satish Nambiar, et une cinquantaine de ses hommes bloqués depuis la veille par les combats dans sa résidence de Stoycevac (banlieue ouest de Sarajevo).

Par ailleurs, le colonel Jovan Divjak, commandant adjoint de la défense territoriale bosniaque, a reconnu que ses forces avaient pris l'initiative des combats, jeudi matin, dans la bataille d'Ilidza, place forte serbe de la périphérie de Sarajevo. Cette tentative de percée, restée infructueuse, visait à rompre l'encerclement de la capitale bosniaque par les milices serbes et l'ex-armée fédérale. Après six semaines de siège, *« Sarajevo ne peut survivre que quinze jours. Aucune négociation n'ayant permis de débloquer les routes, nous étions dans l'obligation d'y parvenir par la force »*, a-t-il déclaré en ajoutant qu'ils seraient contraints de recommencer.

Dans cette offensive, les forces bosniaques comptaient sur des renforts de 4 000 à 5 000 hommes venus de l'extérieur mais qui ont été *« empêchés de passer à Kiseljak* [à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Sarajevo] *par les forces croates »*, a expliqué le colonel Divjak, critiquant les leaders croates qui étaient, jusqu'à présent, restés loyaux au président (musulman) Alija Izetbegovic. Les accrochages entre les forces bosniaques et certaines formations croates, qui se sont multipliés ces derniers jours, ont éclaté après la rencontre secrète, mercredi 6 mai, des dirigeants serbes et croates de Bosnie-Herzégovine dans la ville autrichienne de Graz. Les deux parties, ennemies sur le champ de bataille, se seraient entendues sur un partage de la Bosnie-Herzégovine en cantons ethniques et auraient décidé *« d'entraver les tâches de la défense territoriale bosniaque »* qui se bat pour le maintien d'un Etat unitaire.

FLORENCE HARTMANN

□ **CROATIE : plus de 150 000 enfants réfugiés de Bosnie-Herzégovine.** – La Croatie a recueilli plus de 150 000 enfants, soit les deux tiers des 230 000 Bosniaques qui ont trouvé refuge dans cette République, selon un communiqué officiel publié, vendredi 15 mai, à Zagreb. De même source, 74 enfants ont été tués et 361 autres blessés dans la guerre en Croatie tandis que 2 200 enfants ont perdu un ou leurs deux parents. Une aide urgente en nourriture et en médicaments est nécessaire, précise le communiqué. – *(AFP.)*

EUROPE

La fin de la visite de M. Mitterrand en Lituanie, en Estonie et en Lettonie

La France soutient les Baltes tout en soulignant son « amitié » avec la Russie

M. François Mitterrand a achevé, vendredi 15 mai, une visite officielle de deux jours et demi dans les Etats baltes. Le président de la République a réaffirmé son soutien à la souveraineté de la Lituanie, de l'Estonie et de la Lettonie tout en soulignant que la France et la Russie étaient amies. Il s'est déclaré favorable à un développement des relations culturelles avec ces pays, mais les principaux sujets des discussions ont été les graves difficultés économiques des trois Républiques et le maintien des troupes russes dans ces territoires. Le chef de l'Etat français a également indiqué qu'il soutiendrait l'entrée des Baltes au Conseil de l'Europe.

RIGA

de notre envoyé spécial

Comme lors de ses précédentes étapes à Vilnius (Lituanie) et Tallin (Estonie), les conversations que M. François Mitterrand a eues, vendredi 15 mai, avec les dirigeants lettons à Riga ont essentiellement porté sur la présence dans les Etats baltes de quelque 130 000 soldats ex-soviétiques et de leurs familles qui ne manifestent aucun désir, pour le moment, de rentrer chez eux. Dans une République où la communauté non lettone (russe, biélorusse, polonaise et ukrainienne) représente environ la moitié de la population, cette force « étrangère » constitue, plus que dans les pays voisins, une menace pesant sur l'indépendance fraîchement retrouvée. Le chef de l'Etat français a d'ailleurs souligné à ce sujet qu'il devait être *« insupportable d'être souverain sans l'être totalement »* et de ne pas avoir la *« maîtrise entière »* de son sol. Ici aussi, les négociations avec Moscou sont dans l'impasse. *« La position des Russes varie d'un mois à l'autre,* confie un membre du gouvernement de Riga; *un jour, ils nous disent qu'ils évacueront le territoire en 1996, ensuite ils parlent de 1998 ou se refusent à donner une date précise. De notre côté, nous avons dit que nous étions prêts à contribuer à la solution du problème. Nous pouvons mettre à leur disposition des maisons préfabriquées pour faciliter le relogement des familles et nous voulons savoir simplement où nous devons installer ces maisons. Aucune réponse... »*

Face à ces inquiétudes des Baltes, qui redoutent *« les aspirations de l'ancien Empire »*, M. Mitterrand a répété à Riga, au cours des entretiens avec le président du Conseil suprême de Lettonie, M. Anatolijs Gorbunovs, que si la question du retrait des troupes demeurait bloquée, le différend devait être évoqué dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), conformément aux engagements pris par les pays signataires de la Charte de Paris. *« Vous avez le droit pour vous, et le droit est le même partout (...) C'est par le dialogue bilatéral,* a-t-il dit à chacune des trois étapes de son voyage, *qu'il serait souhaitable de mettre un terme à cette situation »* en priant ses interlocuteurs d'être raisonnables et de faire preuve de patience. Il a insisté à plusieurs reprises sur le fait que la France est, et entendait rester, *« l'amie de la Russie »*, qu'il convenait de comprendre les problèmes économiques de celle-ci ainsi que ceux liés au rapatriement des *troupes (logement, reconversion,* résinsertion sociale). En d'autres termes, le président de la République estime que l'évacuation des militaires devrait se faire entre la fin de l'année 1992 (comme le réclament les Baltes) et... l'an 2000.

Des « victimes » et non des « héritiers »

Concernant la place des trois Républiques baltes dans la nouvelle Europe, M. Mitterrand a relancé son idée de Confédération européenne. *« C'est une perspective,* a-t-il déclaré au Parlement de Vilnius, *pour un pays comme le vôtre que rien ne distingue, hors sa culture particulière et sa langue, des autres peuples européens – sinon cet accident du dernier demi-siècle. (...) L'espoir de devenir membre à part entière de la CEE est légitime, je ne sais pas si vous le nourrissez. (...) Mais ne franchissons pas le temps plus rapidement qu'il ne convient, aménageons-le et développons pour cela les accords d'association. »* Si les responsables des trois Républiques baltes paraissaient heureux de recevoir M. Mitterrand et sa délégation, qui comprenait notamment MM. Roland Dumas et Dominique Strauss-Kahn, ils attendaient sans doute davantage de résultats concrets de cette visite, notamment en matière d'aide au redressement de leurs économies.

En matière commerciale, celle-ci se résume à l'ouverture de lignes de crédits à court terme de 10 millions de francs à la Lituanie et de 20 millions à l'Estonie, et à l'annonce *de la participation* de l'industrie française au projet d'épuration des eaux à Tallin. Dans ce domaine, il semble qu'aucun pas important ne pourra être franchi tant que ne sera pas réglée la question de la dette de l'ex-Union soviétique. Les Baltes n'entendent absolument pas rembourser la part des créances que la CEI leur réclame, car, comme l'a dit le président du Conseil suprême de Lettonie, M. Anatolijs Gorbunovs, *« nous ne sommes pas les héritiers de l'ex-URSS, mais les victimes »*.

A ces attentes, M. Mitterrand a répondu que la France *« ne peut pas faire de miracles ! »* ou qu'elle ne pouvait pas *« tout faire »*, en ajoutant plusieurs fois qu'elle avait aussi des engagements à respecter *« en Afrique, en Amérique latine »*. Il a donc invité ses interlocuteurs à développer plutôt leur coopération régionale et à ne pas rompre les échanges avec leurs voisins de l'Est.

Et pour mieux marquer ces retrouvailles entre les Baltes et la France, des « Fêtes baltes » seront organisées à l'automne dans l'Hexagone. Il n'y a pas si longtemps, en avril 1990, Paris et Bonn demandaient aux responsables de ces pays, et notamment à M. Landsbergis, le président de la Lituanie, d'être patients et de suspendre leurs déclarations d'indépendance pour ne pas trop gêner M. Gorbatchev...

ALAIN DEBOVE

GRÈCE

Les conservateurs veulent mettre un terme aux poursuites contre M. Papandréou

ATHÈNES

de notre correspondant

Autres temps, autres mœurs. Les députés conservateurs, qui avaient décidé, en septembre 1989, avec leurs alliés communistes de l'époque, de faire comparaître l'ancien premier ministre socialiste grec, M. Andréas Papandréou, devant une cour spéciale pour une affaire d'écoutes illégales, se sont prononcés, vendredi 15 mai, dans leur majorité pour clore le dossier.

La décision de mettre un terme à la procédure a été prise par le gouvernement conservateur de M. Constantin Mitsotakis, qui a insisté sur la nécessité de maintenir *« l'unité nationale dans cette période cruciale ». « Nous n'excusons pas le PASOK* (socialiste) *ni ses responsabilités, mais un procès avec, comme principal accusé, M. Papandréou conduirait à des tensions qui ne serviraient pas l'indispensable unité nationale »*, a déclaré le premier ministre, qui a invité les parlementaires de son parti à voter *« selon leur conscience »*.

Plusieurs députés conservateurs ont toutefois choisi de voter contre la décision de leur chef. Sur 148 députés présents (300 sièges au total), 117 députés ont voté pour l'arrêt de la procédure, 24 contre. Les autres votes étaient blancs ou nuls. Les 121 députés du PASOK et les 7 députés communistes avaient refusé de prendre part au débat et au vote. Quant à la direction de la Coalition de gauche (14 sièges), elle s'était prononcée pour l'arrêt des poursuites contre l'ancien premier ministre.

DIDIER KUNZ

SUISSE : la multiplication des référendums

Servitude et grandeur de la démocratie directe

BERNE

de notre correspondant

Il n'est pas si facile d'être citoyen suisse par les temps qui courent. Du moins à en juger par la complexité et la variété des sujets qui seront soumis à l'approbation du corps électoral lors de la « votation populaire » du dimanche 17 mai. De l'adhésion au FMI et à la Banque mondiale à une révision du code pénal en matière de délinquance sexuelle, en passant par la protection des cours d'eau, la génétique et la procréation assistée, ou encore la création d'un service civil : les électeurs auront à répondre – par « oui » ou par « non » – à pas moins de sept questions « nationales », sans oublier quelques autres thèmes d'intérêt cantonal ou communal. De quoi donner le tournis au citoyen le plus motivé.

Afin de pouvoir voter en connaissance de cause, chaque citoyenne ou citoyen a reçu une brochure explicative de quatre-vingts pages d'articles de lois et de commentaires ; un record en la matière, a reconnu la chancellerie fédérale, qui n'avait jamais publié fascicule aussi volumineux pour informer l'opinion avant une consultation populaire. Pourtant, les auteurs de la brochure eux-mêmes ne se font guère d'illusions sur l'efficacité de leurs efforts. Se référant à des sondages, ils croient pouvoir affirmer que 70 % des électeurs ignorent souverainement ce genre de littérature.

Cette avalanche amène certains commentateurs à s'interroger sur les limites du système helvétique. Pour l'hebdomadaire *Coopération* de Bâle, *« la démocratie directe souffre d'indigestion, et ce scrutin géant montre à l'évidence que la liberté formidable dont dispose le citoyen suisse impose aussi des contraintes qu'il doit pouvoir assumer : en s'informant à fond pour vraiment voter en connaissance de cause. Mais le veut-il, le peut-il, surtout quand les problèmes qui lui sont* [soumis] *sont aussi nombreux que complexes ? »*

Des diverses questions posées, la plus importante est certainement celle de l'adhésion de la Suisse au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. A quelques mois du référendum sur l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE), ce vote se présente comme un premier test de la volonté d'ouverture de la Confédération. Echaudé par le refus opposé, en 1986, par une nette majorité du corps électoral à sa proposition d'entrer à l'ONU, le Conseil fédéral avait ensuite hésité à précipiter une demande d'adhésion aux institutions de Bretton-Woods. Mais aujourd'hui, stimulé par l'exemple des nouveaux États issus de l'Union soviétique, il s'est résolu à franchir le pas.

Ouverture ou isolationnisme ?

Alors que tous les pays importants seront membres de ces organisations, le Conseil estime que la Suisse ne peut plus se contenter d'un simple statut d'observateur. En adhérant, avant la fin de 1992, la Confédération espère aussi pouvoir saisir la dernière chance qui s'offre à elle de siéger dans les conseils de ces institutions.

Deux courants, l'un tiers-mondiste, l'autre isolationniste, s'opposent, pour des raisons évidemment différentes, à cette adhésion. Soutenu par les écologistes et une partie des socialistes, le premier estime que la politique du FMI est néfaste pour les populations du tiers-monde ; le second, emmené par les milieux nationalistes, juge cette adhésion trop coûteuse, surtout en période d'austérité. C'est sans doute au taux d'abstention que l'on pourra juger, dimanche, du poids que pèsent les servitudes de la démocratie directe sur l'électorat helvétique.

JEAN-CLAUDE BUHRER

LOIN DES CAPITALES

Le dernier îlot communiste grec à l'Est

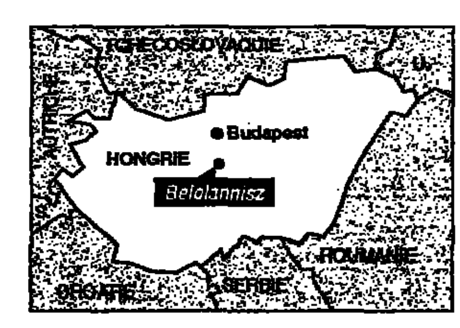
BELOIANNISZ

de notre envoyé spécial

LE village de Beloiannisz, à une cinquantaine de kilomètres au sud de Budapest, est un petit vestige de la guerre froide aux portes de la Puszta hongroise. C'est là que se trouve la seule colonie d'anciens partisans communistes grecs en Europe de l'Est. Ceux-ci avaient fui leur pays à la fin des années 40. Quatre décennies plus tard, les mille trois cents habitants n'ont rien perdu de leurs convictions originelles. Beloiannisz demeure un îlot d'orthodoxie et s'est distingué aux premières élections libres du printemps 1990 en devenant l'unique village du département où le PC est arrivé en tête.

Depuis, cette petite communauté isolée semble se résigner à une forme de résistance passive. En apparence, rien n'a vraiment changé dans ce village modèle construit en forme de T avec des rangées de maisons basses identiques. Le monument à la gloire de l'armée rouge, toujours soigneusement fleuri, trône sur la place principale. Les plaques des rues, écrites en deux langues, portent souvent le nom des « héros » de la guerre civile. Les couloirs de l'ancienne maison du parti, le seul bâtiment à un étage du village, sont encore décorés par de vieilles affiches jaunies dénonçant, en grec, la CIA et l'OTAN. Et, dans la salle des anciens, un portrait de Lénine est soigneusement conservé sous verre. Comme tous les villages du monde, Beloiannisz s'efforce de garder des images de son passé. Or, à défaut d'enracinement local, les symboles ont été importés, tout comme les habitants.

La plupart d'entre eux sont d'anciens agriculteurs originaires du nord de la Grèce, là où les combats ont été les plus acharnés. Après la défaite des partisans, environ cent cinquante mille Grecs ont pris le chemin de l'exil vers les nouvelles démocraties populaires d'Europe. Ils ont généralement été éparpillés et se sont fondus dans la population locale. En Hongrie, quelque dix mille Grecs ont été envoyés aux quatre coins du pays. Mais en 1950 les autorités de Budapest, elles-mêmes confrontées à une grave pénurie de logements due à la destruction de la ville pendant la guerre, proposent aux camarades helléniques de s'installer sur un terrain vierge. *« Il n'y avait que des patates et des tournesols lorsque nous sommes arrivés ici »*, se souvient Andreas Tsoumaris, l'un des vétérans du village. La construction s'est déroulée en un temps record entre mai et octobre 1950



sous la pression d'un impératif technique : l'usine de sucre de betterave dans laquelle logeaient les premiers habitants pendant les travaux devait être évacuée au début de l'automne pour cause de production...

La « contre-révolution » de 1956

La majorité de ces réfugiés ont échoué sur un bout de terre magyar par coïncidence. Après leur défaite, les partisans ont afflué en grand nombre vers l'Albanie voisine d'où ils ont été répartis dans d'autres pays frères. Mais après la brouille entre Staline et Tito ils ne pouvaient plus traverser la Yougoslavie. Les parents du maire de Beloiannisz ont embarqué sur un bateau dans le port de Durrës. Après une traversée clandestine de douze jours, ils se sont retrouvés à Gdansk, en Pologne.

De là, des trains partaient vers toutes les capitales socialistes d'Europe. Par hasard, ils se sont retrouvés dans un wagon à destination de Budapest. Le périple d'Andreas Tsoumaris a été moins tortueux. Il a rejoint la Hongrie en avion en provenance de Tirana. Mais pour échapper au contrôle, lors de l'escale obligatoire à Belgrade, tous les « passagers » grecs avaient été munis de faux papiers attestant leur appartenance à une équipe de football hongroise.

Au lendemain de son arrivée à Budapest, Andreas Tsoumaris s'est retrouvé dans ce village qui ne s'appelait alors que « le village des Grecs ». Ce n'est qu'après l'exécution de Beloyannis, en 1952, que le nom (entre-temps magyarisé) de ce dirigeant du PC grec clandestin a été attribué au village. Toutefois, certains réfugiés n'étaient pas encore au bout de leur voyage. Après l'insurrection hongroise de 1956, écrasée par les chars soviétiques, de nombreux Grecs ont pris peur et sont partis vers les pays socialistes voisins, jugés plus « sûrs » et moins « révisionnistes ». Aujourd'hui, les vieux du village font sans doute partie de l'ultime carré d'irréductibles en Hongrie qui continuent de qualifier les événements de 1956 de *« contre-révolution »*.

Cette dernière garde de pionniers historiques est désormais minoritaire. L'accord bilatéral gréco-hongrois de 1986 sur l'équivalence des pensions a profondément ébranlé Beloiannisz : près de la moitié de la population a saisi l'occasion pour enfin rentrer en Grèce. Deux tiers des habitants du village sont maintenant hongrois. Seule la présence de quelques vieux égrenant leur *komboloï* (chapelet de patience) sur les bancs publics atteste d'un passé en voie de disparition. Chassés de chez eux il y a quarante ans, et de nouveau « trahis » par les changements intervenus ici, ils donnent l'impression d'être doublement orphelins. A ce dilemme s'ajoute le déchirement commun à tous les exilés : *« Dans mon âme je ne peux être que grec,* raconte le maire. *Mais ma famille, c'est la Hongrie. »*

YVES-MICHEL RIOLS

GRANDE-BRETAGNE : « insécurité, chômage, conflits ethniques... »

Nouveau réquisitoire anti-européen de Mme Thatcher

LONDRES

de notre correspondant

Mme Thatcher qui, il y a quelques jours, avait indiqué que son intervention, vendredi 15 mai, à La Haye, devant un parterre d'hommes d'affaires allemands et néerlandais, serait *« provocante »*, n'a pas déçu ses partisans. Le fond et la forme rappelaient, en effet, un autre discours fameux et vigoureusement « antifédéraliste », celui que l'ancien premier ministre avait prononcé, en septembre 1988, à Bruges.

A l'époque, il s'agissait, déjà, de dénoncer la domination d'un *« super-Etat »* européen. Aujourd'hui, Mme Thatcher affirme qu' *« une demi-Europe imposée par Bruxelles serait une catastrophe morale, privant la Communauté de sa légitimité européenne »*.

Prenant soin de ne pas attaquer directement son successeur, dont elle fait même l'éloge pour avoir évité à la Grande-Bretagne les dispositions du traité de Maastricht relatives à la monnaie unique et au « chapitre social », Mme Thatcher place cependant M. John Major dans une situation embarrassante à quelques jours de la discussion, par la chambre des Communes, d'un texte de loi sur le traité européen. Nul doute, en effet, que cette nouvelle charge va encourager les « euro-sceptiques » du parti conservateur.

Pour Mme Thatcher, le danger de poursuivre dans la voie actuelle, voulue, selon elle, par la Commission de Bruxelles, est de créer *« une structure qui apportera insécurité, chômage, ressentiments nationaux et conflits ethniques »*. La Commission, affirme Mme Thatcher, espère *« construire à l'avance – et irrévocablement – un super-Etat centralisé de façon à ce que les nouveaux membres négocient leur adhésion sur des bases fédéralistes »*.

Défendant le principe d'une *« confédération souple »*, une sorte d'*« Europe à plusieurs pistes »*, au sein de laquelle il sera plus facile à une coalition de nations de résister, si nécessaire, à la volonté de domination d'une Allemagne réunifiée, l'ancien premier ministre se prononce pour le *« modèle »* d'un *« marché » : « pas seulement un marché d'individus et d'entreprises, mais aussi un marché au sein duquel les acteurs sont les gouvernements »*.

LAURENT ZECCHINI

ALLEMAGNE

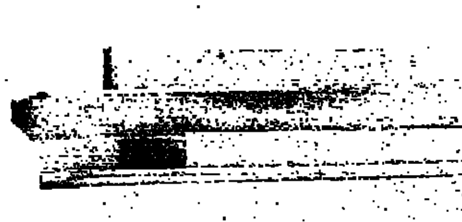
M. Kohl ouvre la voie à la ratification du traité de Maastricht

Le chancelier Helmut Kohl et les ministres-présidents des Etats fédérés ont ouvert la voie, vendredi *15 mai, à une ratification du traité* de Maastricht par l'Allemagne, en s'entendant sur un amendement constitutionnel garantissant les droits des Länder dans une Europe unie. Les chefs de gouvernement régionaux, reçus vendredi à Bonn par le chancelier, se sont, en effet, mis d'accord pour élargir le droit d'intervention des Länder dans tous les domaines de la politique d'union européenne.

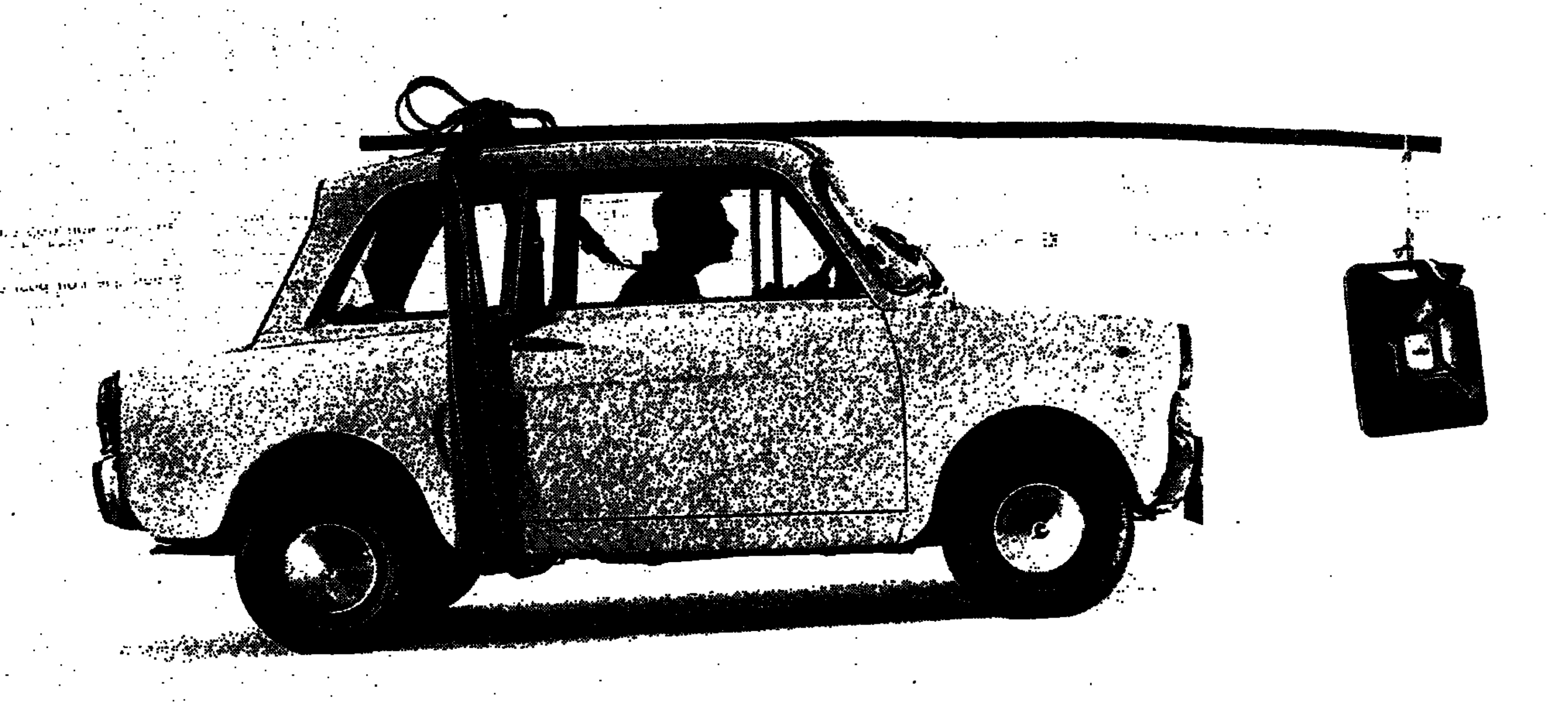
L'annonce de cette position commune lève la principale incertitude qui pesait encore sur la ratification par l'Allemagne du traité d'union européenne. Les Länder, à qui la Constitution allemande de 1949 accorde une large autonomie, souhaitaient en effet que les dispositions de l'union européenne ne portent pas atteinte à leurs compétences acquises.

Aux termes du projet présenté vendredi, le Bundesrat, la Chambre du Parlement représentant les Länder, devra être consulté sur chaque transfert de souveraineté nationale vers la Communauté européenne, y compris dans les domaines comme la défense, où les Länder n'ont aucune compétence. – *(AFP.)*





Devinez pour qui vous prennent les pétroliers et les constructeurs automobiles quand ils vous disent de n'utiliser qu'une seule marque d'essence.



Des fabricants d'électro-ménager nous avaient déjà fait le coup en préconisant chacun une marque de lessive. Voilà les constructeurs automobiles français qui raccolent pour certaines compagnies pétrolières.

Tout cela ne serait qu'une habile publicité si les consommateurs n'étaient incités à acheter au prix fort un carburant que des pétroliers ne veulent pas voir "bradé" dans les hypermarchés. Pour permettre à tous les automobilistes de s'approvisionner n'importe où, les Pouvoirs Publics français et européens ont édicté des normes applicables à tous les distributeurs d'essence. S'il faut les modifier, qu'on le fasse et que tout le monde en profite. A défaut, cette belle opération n'aura d'autre but que d'empêcher les consommateurs de comparer les prix.

E.LECLERC

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : la réforme des institutions

Les négociations ont repris sur un constat de profond désaccord

JOHANNESBURG

de notre correspondant

La deuxième session plénière de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) a commencé, vendredi 15 mai, avec six heures de retard, en raison des divergences subsistant au sein du groupe de travail chargé de définir les conditions d'élaboration et d'adoption de la nouvelle Constitution (*le Monde* du 16 mai).

Les désaccords portaient sur la majorité qualifiée nécessaire à l'adoption du futur texte fondamental. Le gouvernement et le Parti national (NP) de M. Frederik De Klerk ne voulaient pas descendre sous la barre des 75 % (afin d'éviter la prise du pouvoir par un seul parti représentant la majorité noire). Le Congrès national africain (ANC) de M. Nelson Mandela ne voulait pas aller au-delà de 66,66 % (pour empêcher la minorité blanche de disposer d'un veto *de facto*).

Au fil des discussions, l'ANC acceptait de monter jusqu'à 70 %, et même jusqu'à 75 % pour la partie concernant les droits du citoyen. Mais le gouvernement exigeait alors qu'un Sénat, élu sur des bases régionales et ethniques, participe à l'adoption de la Constitution au même titre que l'Assemblée constituante élue au suffrage universel.

Au terme de conférences de presse séparées, les deux parties décidaient de participer aux travaux de la Convention, malgré l'échec des discussions. Mais l'enthousiasme n'y était plus, et le programme a dû être modifié, l'essentiel étant reporté au lendemain. Pour essayer de débloquer la situation, le président De Klerk et M. Nelson Mandela devaient se rencontrer dans la soirée de vendredi.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

LIBYE

Tripoli menace de quitter l'Union du Maghreb arabe

TUNIS

de notre correspondant

« Je viens d'apprendre que les Libyens menacent de sortir de l'UMA [Union du Maghreb arabe], *si les pays qui la composent ne sont pas solidaires de Kadhafi, pour briser l'embargo qu'on lui impose »*, a déclaré le président du Haut Comité d'Etat algérien, M. Mohamed Boudiaf, dans un entretien publié vendredi 15 mai par le journal tunisien *la Presse*. M. Boudiaf évoque une récente rencontre qu'il a eue avec un émissaire du colonel Kadhafi pour lui dire : *« Nous sommes d'accord que vous faites face à une volonté de vous écraser. Mais qu'y pouvons-nous ? Nous ne pouvons pas violer l'embargo aérien car nous courrions alors des risques réels. (...) On n'a pas le droit de ne pas tenir compte des rapports de force dans le monde. »*

M. D

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

L'un des policiers impliqués dans l'affaire Rodney King va être rejugé

LOS ANGELES

correspondance

Dix-sept jours après le verdict qui a provoqué deux jours d'émeutes, cinquante-huit morts et 785 millions de dollars de dégâts, le juge Stanley Weisberg de la cour supérieure de Californie a décidé, vendredi 15 mai, que l'un des quatre policiers qui avaient passé à tabac, le 3 mars 1991, l'automobiliste noir Rodney King, sera rejugé *pour usage excessif de la force*.

M. Laurence Powell, qui est celui des quatre agents qui a administré le plus de coups à M. King, avait été reconnu non coupable, comme ses collègues, pour tous les chefs d'accusation, à l'exception d'un seul sur lequel les douze jurés n'avaient pu se mettre d'accord. Le juge a estimé qu'il y avait suffisamment de preuves pour rejuger le policier pour *« violences sous couvert de son autorité »*. Il a ajouté que *« les intérêts de la justice exigeaient la tenue d'un second procès »*.

Le lieu de ce nouveau procès est incertain, car les magistrats craignent qu'un jury sélectionné à Los Angeles, où les passions autour de cette affaire sont extrêmes, ne soit pas impartial. Une situation identique avait amené le juge Weisberg à choisir Simi-Valley (comté de Ventura), pour juger en toute sérénité, pensait-il, la brutalité des policiers. Aujourd'hui comme naguère, le magistrat ne dispose que d'une étroite marge de manœuvre : soit il sort de la ville et se retrouve dans les banlieues très conservatrices comme celles du comté de Ventura ou du comté d'Orange, soit il reste dans les limites de Los Angeles où les minorités ethniques, souvent les premières à être malmenées par la police, sont majoritaires.

RÉGIS NAVARRE

□ **PÉROU : un évêque reçoit des menaces de mort du Sentier lumineux.** – Nommé récemment à la prélature d'Ayaviri, au Pérou, en remplacement de Mgr François d'Alteroche, évêque français, Mgr Juan Godayol Colom, un Espagnol, a reçu des menaces de mort du Sentier lumineux, indique l'agence Dial. Deux petites bombes ont même éclaté devant l'évêché. Le Sentier lumineux avait déjà incendié, en 1989, l'Institut d'éducation rurale de la prélature, que dirigeait Mgr d'Alteroche.

□ **URUGUAY : arrestation d'une trentaine de militants présumés de l'ETA.** – La police uruguayenne a arrêté, vendredi 15 mai, une trentaine de militants présumés de l'organisation séparatiste basque ETA, dont trois sont recherchés par la police espagnole pour leur responsabilité présumée dans des attentats contre des militaires en Espagne. Des policiers espagnols sont attendus à Montevideo pour collaborer avec la police uruguayenne. – *(AFP.)*

OCÉAN INDIEN

Madagascar à vau-l'eau

Paralysée par une interminable crise politique la Grande Ile s'enfonce dans le marasme

TANANARIVE

de notre envoyée spéciale

Mariette a vingt-cinq ans et en paraît quarante. Assise en plein soleil, elle gratte sans se lasser le sol noir et puant avec un bout de bois. La décharge municipale d'Andralanitra, à quelques kilomètres à l'est de Tananarive, est le seul univers qu'elle connaisse. Les vieux os qu'elle collecte s'entassent lentement dans un panier tressé posé à ses côtés ; une fois broyés, ils sont vendus comme compost à 100 francs malgaches le panier (à peine 3 francs français). De quoi manger un peu de riz ; jamais de fruits ni de viande – elle en a sûrement oublié le goût. Quand on lui demande qui gouverne Madagascar, Mariette admet d'une voix douce qu'elle n'en sait rien.

La misère endémique sur la Grande Ile semble s'être nettement aggravée durant ces derniers mois. Le nombre de sans-abri, surnommés les *Quat'Mi*, n'a cessé de croître depuis le début de l'année. La grève des fonctionnaires et les manifestations populaires qui ont fait vaciller le régime du président Didier Ratsiraka en 1991 ont conduit la plupart des entreprises à procéder à d'importantes compressions de personnel. Privées de leurs maigres revenus, des dizaines voire des centaines de familles se sont peu à peu retrouvées à la rue. *« Il y a encore un an, ce sont surtout les gosses qui faisaient les poubelles. Maintenant ce sont des familles entières qui s'y mettent »*, assure un des responsables de Médecins sans frontières (MSF), M. Eric Bertin. Désastre économique oblige, les *Quat'Mi* ne se contentent plus de trier les détritus « frais ». Ici et là, au flanc des terrils d'ordures, de profondes galeries ont été creusées afin d'atteindre des strates plus anciennes et plus riches.

Trois fois plus d'enfants des rues

Avec l'aide du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et de MSF, les militants malgaches d'Akamasoa, une organisation non gouvernementale créée par un missionnaire catholique, le Père Pedro, ont entamé auprès des *Quat'Mi* de Tananarive un gigantesque travail que les autorités publiques semblent jusqu'à ce jour incapables de fournir. Ce programme d'assistance, qui a reçu l'aval du ministère de la santé, a permis l'ouverture d'un centre d'accueil à Manentenasoa, à environ 5 kilomètres de la capitale. Près de deux mille sans-abri y ont trouvé un toit, en construisant eux-mêmes leur maison en terre. Ce nouveau village, où l'eau potable a été installée, dispose d'un centre de nutrition, d'une école, d'un atelier et d'un dispensaire médical.

Dans un pays considéré comme un des plus pauvres du monde, ce type d'initiative reste malheureusement très isolé. Selon les estimations de l'UNICEF, plus de la moitié des foyers malgaches souffrent de malnutrition. Quant aux enfants des rues, petits parias aux pieds nus, tour à tour vendeurs à la sauvette, gardiens de parking, voleurs et mendiants, leur nombre dans la capitale serait passé d'un millier, en 1984, à plus de trois mille. Tananarive elle-même, conçue pour quatre cent mille habitants, en concentre près d'un million.

« La dégradation est totale », commente M. Jacques Rabemananjara, une des plus anciennes figures de la scène politique malgache, revenu au pays en mars dernier, après quelque vingt ans d'exil en France. Pour ce vieux militant nationaliste, qui occupa la vice-présidence du gouvernement et divers postes ministériels sous le régime du premier président malgache, feu Philibert Tsiranana, c'est le régime de M. Ratsiraka, *« avec son système idiot »*, qui est *« à la source de la misère actuelle »*. A l'entendre, le temps des tergiversations politiques doit cesser : *« Il faut que le référendum constitutionnel ait lieu. Parce qu'il faut le changement ! On ne peut pas continuer comme cela : sur douze millions de Malgaches, on comptera bientôt onze millions et demi de miséreux »*, martèle M. Rabemananjara. La classe politique fait le même constat indigné, sans pour autant faire preuve d'un grand zèle. *« De toute façon, les pauvres ne font pas partie de l'équation... »*, soupire-t-il avec le cynisme prévalant dans les milieux gouvernementaux.

« Le référendum constitutionnel aura lieu ! J'essaie d'imposer un calendrier électoral – que certains combattent... », assure pour sa part le premier ministre, M. Guy Razanamasy. Quant au professeur Albert Zafy, figure emblématique du mouvement de contestation de 1991, devenu fin octobre président de la Haute Autorité, il se contente lui aussi de promesses évasives. Le scrutin référendaire se tiendra *« bientôt »*, a-t-il répété début mai.

Au train où vont les choses, il semble peu probable que l'échéance théorique du 21 juin puisse être respectée. La confusion est telle que personne à ce jour ne sait sur quoi on sera appelé à voter. Le projet de Constitution élaboré par le Forum national, réuni du 22 au 31 mars à l'initiative du Conseil chrétien des églises de Madagascar (FFKM), n'a toujours pas été rendu public. Ce texte, qui institue la séparation des pouvoirs, judiciaire, exécutif et législatif, reste obstinément flou quant au sort qui sera réservé au président Ratsiraka. Ce dernier aura-t-il ou non la possibilité de briguer un troisième mandat lors de la prochaine élection présidentielle ? La réponse a été remise à plus tard.

Les instances dirigeantes de la période de transition, dont le gouvernement et la Haute Autorité sont les principaux éléments, ne semblent pas souffrir de cette apparente dérive. Ainsi, parmi les chefs de file des « Forces vives » de l'opposition, ceux « qui ont eu une chaise » – un fauteuil ministériel – seraient tenus, assure-t-on à Tananarive, de verser *« 10 % de leur salaire »*, afin de contribuer au *« financement de la campagne pour le référendum »*. Quant à la coalition présidentielle (MMSM), elle semble décidée à se battre pied à pied pour défendre ses fiefs, agitant le drapeau du fédéralisme en guise d'ultime slogan.

« Tout le monde sait qu'avant le référendum rien ne changera. Pour le moment, on fait le pont. C'est le « Teteza-Mita » : la transition », sourit avec philosophie un missionnaire de Fort-Dauphin. *« Il y a des gens sérieux dans ce pays, mais ils sont dispersés dans des factions rivales et les luttes d'influence sont terribles »*, ajoute-t-il. Pour l'heure, les populations du Sud ont d'autres préoccupations.

La sécheresse qui sévit depuis la fin 1991 menace désormais plus de neuf cent mille personnes. Une première distribution d'aide alimentaire d'urgence, organisée fin octobre par le PAM, avait permis d'acheminer 15 000 tonnes de maïs américain, *« en évitant les abus et les détournements »*, un *« miracle »* auquel la crise politique et l'émiettement du pouvoir central ne sont peut-être pas étrangers. *« Les bénéficiaires ont été aussi étonnés que nous-mêmes »*, souligne un des représentants du PAM, M. David L. Fletcher. Une fois n'est pas coutume. La distribution s'est faite *« jusqu'au chef de village et a été effectuée en public, devant tout le monde »*, précise-t-il.

Test de crédibilité

Une seconde opération d'assistance alimentaire est prévue d'ici à la fin juin. La manière dont elle se déroulera constituera un test de crédibilité aux yeux de la communauté occidentale. Les autorités malgaches, notamment l'administration, auront la sagesse, espère-t-on, de ne pas tenter d'interférer pour prélever leur dîme sur les convois.

« Rien n'a pu être récolté depuis le mois d'octobre et les pénuries d'eau et de nourriture touchent autant la région de l'Androy que celle de l'Anosy », se lamente un prêtre catholique. Sur le marché d'Ankaramena, à trois quarts d'heure de Fort-Dauphin, des paysans troquent le soc de leur charrue ou les tôles de leur toit contre un peu de manioc. *« Il arrive maintenant que des familles n'aient même plus un seul zébu. Jamais la situation n'a été aussi grave »*, assure un notable.

Le déclin de l'économie, conjugué aux menaces de la sécheresse, n'a sans doute pas fini d'affamer les Malgaches. *« Avant*, résume un vieux résident français, *quand on vendait un zébu, on revenait avec une charrette de manioc. Maintenant, ce qu'on ramène, on peut le porter sur la tête. »*

CATHERINE SIMON

□ **Appel du premier ministre malgache pour une aide aux victimes de la famine.** – M. Guy Razanamasy, le premier ministre malgache, a lancé, jeudi 14 mai, sur les ondes de la radio nationale, un appel à l'aide en faveur de la population du sud de l'île, gravement touchée par la sécheresse. Des personnes de retour de la région ont rapporté que, dans le village d'Ambovombe, 25 à 35 personnes meurent chaque jour d'inanition, notamment des enfants et des vieillards. Le quotidien *Madagascar-Tribune* a pour sa part indiqué que cinq à vingt personnes succombent quotidiennement dans le sud. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

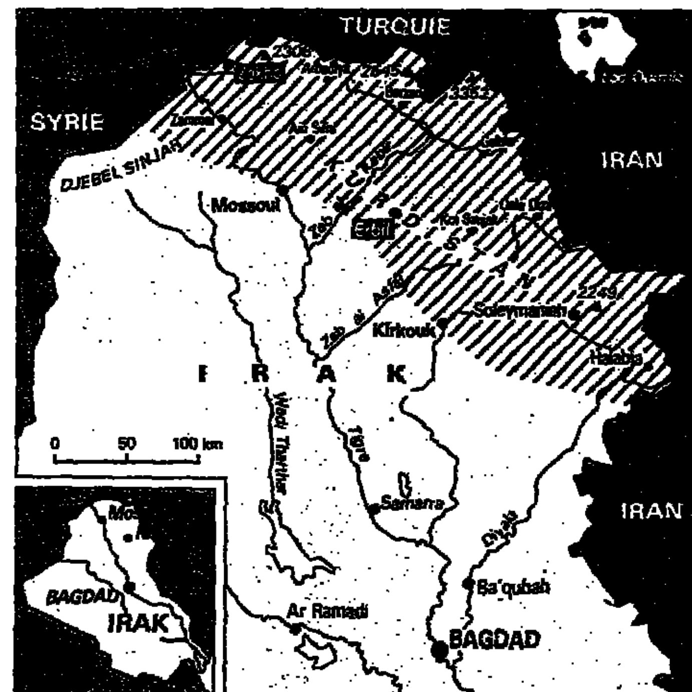
Fragile espoir au Kurdistan irakien

Suite de la première page

Chefs des deux plus grands partis, MM. Jalal Talabani, de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), et Massoud Barzani, du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), se sont en tout cas engagés officiellement, au cours d'une réunion, à ne pas perturber le déroulement des élections, à en accepter les résultats, quels qu'ils soient, et à respecter les décisions du Haut comité électoral qui tranchera en cas de contestation. Une chose est sûre, par ailleurs : tous les Kurdes ont conscience que l'aide qu'ils attendent désespérément de l'Occident est à ce prix. Lors des meetings qui se succèdent dans toutes les villes du Kurdistan, la nécessité de l'entente revient comme un leitmotiv au sein d'une population qui ne désire qu'une seule chose : vivre enfin en paix.

« Nous voulons avoir un chef qui décidera, savoir ce qui nous attend et voir enfin réglés nos problèmes », affirme, confiant, le Père Emmanuel, curé de la paroisse des Syriens catholiques de Zakho. *« Actuellement, nous sommes dans la confusion, coupés du gouvernement de Bagdad, mais pas totalement. Nous manquons de tout et ne pouvons décider de rien. » « Ce Parlement sera pour le peuple kurde tout entier. L'important n'est pas qui gagnera*, confie pour sa part un avocat d'Erbil, *mais qu'une situation normale se rétablisse et que les fusils disparaissent. » « Les masses kurdes ne permettront pas d'autres combats et ne sont pas prêtes à accepter la dictature de qui que ce soit après les élections libres »*, renchérit un juge, faisant allusion à la crainte de troubles après les résultats.

L'immense espoir de la population repose aussi sur la reconnaissance qu'elle attend de l'Occident après s'être livrée, plus ou moins à sa demande, au jeu démocratique. Un espoir qui risque d'ailleurs d'être déçu, tant l'attente est grande. Celle-ci va de la levée de l'embargo, pour le Kurdistan soumis à un double blocus – celui imposé par l'ONU à l'ensemble de l'Irak et celui imposé par Bagdad au réduit kurde, – à l'ouverture de représentations officielles de l'étranger et, pourquoi pas, à un siège d'observateur à l'ONU – une reconnaissance quasi étatique, à la mesure des structures que le Parlement devrait mettre en place. Celui-ci élira en effet un « premier ministre », dont le « gouvernement » sera chargé de gérer les affaires dans tous les domaines, y compris la défense – tous les partis sont d'accord pour l'intégration des *peshmergas* (combattants) dans une armée et une police communes – et, bien sûr, les affaires étrangères. Si l'on ajoute à cela l'élection d'un « président », il ne manque, comme on le sait ici,



que l'accord des « grands » pour obtenir une indépendance qu'au fond d'eux-mêmes tous les Kurdes d'Irak appellent de leurs vœux.

L'élection présidentielle, voulue par M. Barzani et acceptée à regret par M. Talabani, verra les deux chefs s'affronter. Cette rivalité suscite des inquiétudes, car elle pourrait être source de troubles si l'élu n'était pas le chef du parti vainqueur des législatives. La répartition des pouvoirs entre les deux instances demeure en effet quelque peu confuse et reste matière à divergences.

L'indépendance demeure un rêve

Avertis de toutes parts que l'indépendance ne leur est pas permise, les Kurdes irakiens se veulent aujourd'hui *« réalistes et non maximalistes »*, comme le proclame l'un des milliers de slogans qui couvrent les murs des villes et villages du Kurdistan. *« Le nouvel ordre mondial et l'éclatement de l'Union soviétique nous permettent seulement d'espérer pour l'avenir*, affirme un ingénieur. *Après tout, qui aurait cru à la réunification de l'Allemagne ? Si nous déclarions l'indépendance maintenant*, poursuit-il, *l'Amérique nous abandonnerait et cela en serait fini de nos espoirs. Alors attendons et, pour l'instant, essayons de vivre en paix, d'avoir du travail pour nos enfants et à manger pour tous »*.

La forme des relations à établir avec Bagdad et le moment pour le faire sont l'objet des principales divergences entre les deux grands partis kurdes, l'UPK et le PDK, qui savent que la ligne rouge est le maintien du Kurdistan dans les frontières de l'Irak. *« Nous sommes pour l'autodétermination au sein d'un Irak démocratique*, nous a affirmé M. Jalal Talabani, *c'est-à-dire une sorte de fédération, comme l'Allemagne par exemple »*. Pour le chef de l'UPK, *« un Kurdistan démocratique ne peut exister aux côtés de la dictature irakienne »*, et il n'est pas question de s'entendre avec Bagdad. La réaction négative de la Turquie à ces élections ne semble pas inquiéter outre mesure le chef de l'UPK, même s'il reconnaît que, parmi les pays voisins, c'est l'Iran, d'où il revient, qui fait le meilleur accueil au processus en cours. *« L'Iran est prêt à ouvrir ses frontières et à nous fournir ce dont nous avons besoin, y compris à nous aider à avoir une raffinerie pour les douze puits de pétrole que nous avons et qui sont prêts à fonctionner*, affirme-t-il. *Si nous réussissons à gouverner le pays, les Iraniens seront très coopératifs. »* Pour le PDK de M. Massoud Barzani, les choses ne sont pas si simples, et même si, comme l'affirme M. Hoshyar Zebari, membre du bureau politique, *« c'est désormais le Parlement qui décidera, l'autonomie à déterminer avec le gouvernement de Bagdad paraît une solution plus réaliste et mieux acceptable par l'Occident. Les négociations avec Bagdad ont été interrompues en raison du blocus irakien, mais, si celui-ci est levé, elles reprendront. Nous ne signerons pas un accord à n'importe quel prix, mais seulement si le gouvernement irakien accepte nos demandes minima sur lesquelles nous ne céderons pas »*. Inquiet des réactions des pays voisins, M. Zebari voit dans les récents bombardements turcs à la frontière, un *« clair message pour ne pas aller trop loin »*.

Close officiellement vendredi 15 mai, la campagne électorale s'est en tout cas déroulée sans incidents majeurs, ce qui constitue déjà une importante victoire pour les Kurdes. Une crainte subsiste toutefois : celle de voir le régime de Bagdad – dont les soldats distribuent des tracts appelant au boycottage de ces élections et menacent les villageois de représailles s'ils y participent – tenter *in extremis*, par des troubles sanglants, d'empêcher le scrutin sur cette partie du territoire irakien qui lui échappe aujourd'hui totalement, mais dont il n'a sûrement pas renoncé à reprendre le contrôle.

FRANÇOISE CHIPAUX

□ **Une attaque des séparatistes kurdes aurait fait soixante morts en Turquie près de la frontière avec l'Irak.** – Selon de bonnes sources à Ankara, 20 gendarmes turcs et 40 rebelles kurdes auraient été tués vendredi 15 mai, lors d'une attaque contre un poste de gendarmerie en Turquie, à Uludere, près de la frontière avec l'Irak. L'agence semi-officielle turque Anatolie a fait état pour sa part de 12 morts, dont 6 gendarmes. Les rebelles appartiendraient au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), principale organisation des séparatistes kurdes de Turquie. – *(AFP.)*

□ **M. Bush affirme que les alliés sont toujours prêts à intervenir contre l'Irak.** – Dans un rapport au Congrès, le président Bush a indiqué, vendredi 15 mai, que les Etats-Unis et leurs alliés restaient prêts à prendre des *« mesures appropriées »* contre l'Irak, si Bagdad agressait à nouveau ses propres citoyens. Il a affirmé que les alliés *« continueront de maintenir un niveau approprié de forces dans la région, aussi longtemps que le rendra nécessaire la situation en Irak »*. Par ailleurs, le département d'Etat s'est félicité de l'organisation des élections au Kurdistan. – *(AFP.)*

OCÉAN INDIEN

Madagascar a vau-l'eau

POLITIQUE

Le débat sur le traité de Maastricht

Deux sondages indiquent que les Français souhaitent un référendum sur l'union européenne

Le Quotidien de Paris du 16 mai et *le Point* (daté 16-22 mai) publient deux sondages, réalisés respectivement par l'IFOP et par IPSOS, sur le traité de Maastricht (1). Selon ces enquêtes, les Français souhaitent à une large majorité (69 % selon IPSOS, 68 % selon l'IFOP) que la révision de la Constitution, préalable à la ratification du traité de Maastricht, soit soumise à référendum. Une majorité presque aussi nette (63 % selon IPSOS, 62 % selon l'IFOP) demande que cette ratification fasse l'objet, elle aussi, d'un référendum.

Dans les deux cas – révision constitutionnelle et ratification, – les avis favorables l'emportent. Selon IPSOS, 46 % des Français (contre 21 % d'avis contraires) se prononceraient en faveur de la révision, et 55 % pour la ratification (contre 22 % d'avis opposés). L'IFOP obtient des résultats beaucoup plus faibles : 32 % se déclarent favorables à la révision de la Constitution, contre 9 % d'avis contraires ; 27 % seraient favorables à la ratification, contre 9 % d'avis opposés. Cependant, une majorité absolue (51 % pour la révision et 55 % pour la ratification) ne se prononcerait pas parce qu'elle s'estime mal informée. 80 % des personnes interrogées se déclarent, d'ailleurs, insuffisamment informées sur Maastricht.

A propos du contenu des accords de Maastricht, la majorité des personnes interrogées sont favorables aux dispositions monétaires. 48 % d'entre elles acceptent que *« la France abandonne sa souveraineté sur sa monnaie »*, selon l'IFOP, et 57 %, pour IPSOS, sont favorables *« à la création d'une monnaie européenne unique »*. Les deux instituts enregistrent, en revanche, des résultats divergents sur la question du droit de vote et de l'éligibilité aux élections européennes et municipales des ressortissants de la CEE. Selon IPSOS, 50 % des personnes interrogées (contre 45 % d'avis opposés) sont favorables *« au vote aux élections locales »*. Dans l'enquête de l'IFOP, 51 % (contre 46 % d'avis contraires) y sont opposées pour les élections municipales, même si, selon le même institut, 65 % sont favorables au vote pour les élections européennes.

(1) L'enquête de l'IFOP a été effectuée le 13 mai auprès de huit cent dix personnes. Celle d'IPSOS date du 12 mai et a été réalisée auprès de huit cent une personnes.

M. Le Pen lance une campagne pour « l'Europe des patries »

Le Front national devait réunir à huis clos, dimanche 17 mai, à Paris, son conseil national, en présence des deux cent trente-neuf conseillers régionaux élus le 22 mars dernier. Absent du débat parlementaire sur la révision constitutionnelle, M. Le Pen devait donner le coup d'envoi d'une campagne anti-Maastricht auprès de l'opinion publique.

Le Front national ne dispose que d'un seul député à l'Assemblée nationale, Mme Marie-France Stirbois (non inscrit, Eure-et-Loir) et il n'est pas seul dans le camp des opposants au projet de révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht. Ces deux handicaps expliquent, pour partie, l'effacement de la formation d'extrême droite dans le débat européen qui traverse bruyamment les autres organisations politiques, notamment à droite, et plus particulièrement au RPR. En réunissant, à huis clos, le conseil national de son parti, dimanche à Paris, M. Le Pen tente de mêler sa voix à celles des anti-Maastricht, tout en espérant conserver la spécificité qui, jusqu'ici, a été un des éléments de sa réussite.

La campagne que va lancer le Front national aura pour slogan : *« Non à Maastricht, oui à l'Europe des patries ! »* Depuis plusieurs jours, les organes de propagande du parti ne cessent de dénoncer *« le sinistre traité »* de Maastricht, *« la conspiration contre les peuples et les nations d'Europe »*, *« la puissance du parti de l'étranger, le processus français de capitulation, l'abdication nationale, les bradeurs de la France »*, en précisant qu'il faut sortir le pays *« des mains d'étrangers des représentants du grand capital anonyme, des banquiers apatrides et des technocrates bruxellois »* Ce discours convenu ne saurait surprendre, mais il ne sera peut-être pas suffisant pour donner au Front national le monopole de l'opposition à Maastricht.

Le relatif silence du parti sur cette question s'explique, aussi, par le désenchantement que le résultat des dernières élections a provoqué dans le mouvement. Certes, l'extrême droite a obtenu cent conseillers régionaux de plus, mais M. Le Pen, emporté par sa fougue électorale, avait placé très haut ses propres objectifs, sans pouvoir les atteindre. Lui-même et son parti en ont subi le contrecoup psychologique.

Au-delà des résultats – 13,9 % aux régionales, un seul conseiller général élu et deux perdus aux cantonales –, ces consultations laissent quelques séquelles au Front national. Dans le Bas-Rhin, M. Walter Kieger a été remplacé par M. Yvan Blot, député européen, au poste de secrétaire départemental. Il se retrouve trésorier-adjoint. Particulièrement maladroit dans son expression politique, il avait menacé de donner sa démission si on ne lui confiait pas la tête de liste aux régionales, devant M. Blot. Sa victoire a été éphémère. Dans le Doubs, trois candidats aux régionales et cantonales ont quitté le parti en raison des remous qu'avait provoqués la relation dans la presse du passé collaborationniste de M. Gaucher pendant la guerre.

M. Gaucher est, du reste, visé par une plainte déposée devant le tribunal de Strasbourg par le président d'une association d'anciens combattants, M. François Gabet, pour *« atteinte à l'intégrité des combats pour la libération du territoire »*. Rappelant que M. Gaucher avait appartenu au Rassemblement national populaire (RNP) de Marcel Déat et qu'il prônait, dans les colonnes du *National populaire*, l'exécution d' *« otages de marque »* afin de *« fusiller utile »*, cette plainte soutient que la loi du 6 août 1951, dite « loi de générosité », a fait disparaître les condamnations prononcées à la fin de la guerre pour fait de collaboration avec les nazis, mais qu'en aucun cas elle n'autorise une réhabilitation. En se faisant élire au conseil régional de Franche-Comté, M. Gaucher, selon M. Gabet, a méconnu cette disposition.

OLIVIER BIFFAUD

M. Pasqua prédit que les sénateurs abrogeront le droit de vote des ressortissants de la Communauté

Invité d'Antenne 2, vendredi soir 15 mai, M. Charles Pasqua a, une nouvelle fois, affirmé son opposition à l'octroi du droit de vote aux ressortissants des pays de la Communauté pour les élections locales. Jugeant cette disposition *« contraire à nos traditions »*, il a déclaré : *« Ou l'on est pour le droit de vote de tous les étrangers, ou l'on est contre. La position intermédiaire est intenable. »* Il a ajouté : *« Ceux qui, à l'heure actuelle – Africains, Maghrébins – ne demandent pas le droit de vote, le demanderont. »* M. Pasqua y voit *« une source de conflit ethnique »*.

Selon l'ancien ministre de l'intérieur, le projet de révision constitutionnelle, préalable à la ratification du traité de Maastricht, *« sera certainement amendé »* par le Sénat, où il préside le groupe RPR, en raison de cette disposition. Il a assuré que l'opposition, majoritaire au palais du Luxembourg, *« n'a pas l'intention de retarder les débats, ni de pratiquer l'obstruction »*.

Hostile, comme M. Pasqua, au droit de vote et à l'éligibilité des ressortissants de la Communauté, M. Roger Chinaud, sénateur de Paris, qui assurait que les deux tiers du groupe des Républicains et Indépendants partagent ses positions, s'est vu adresser un rappel à l'ordre par son président de groupe. Ce dernier, M. Marcel Lucotte, a tenu à préciser, vendredi, que les sénateurs Républicains et Indépendants n'ont *« pris à ce jour aucune position »* sur le projet de révision constitutionnelle, dans l'attente des résultats des travaux de la cellule de réflexion sur Maastricht constituée au sein du groupe et des conclusions de la commission sénatoriale des lois, dont le président, M. Jacques Larché, rapporteur du texte, est membre de ce groupe. M. Lucotte observe que *« la majorité* [de son groupe] *est favorable à la ratification du traité de Maastricht, dans le respect du principe de liberté de vote cher aux Indépendants »*.

De leur côté, les centristes n'ont pas apprécié que M. Chinaud affirme qu'une vingtaine d'entre eux avaient des préventions identiques aux siennes sur cette question du droit de vote. Le groupe Union centriste a démenti les affirmations de M. Chinaud et rappelé qu'*« il est favorable à un vote conforme au texte adopté par l'Assemblée nationale »*. Il ajoute : *« Nous ne ménagerons aucun effort pour qu'un vote positif puisse intervenir dans les meilleures conditions. »*

□ **Le discours de M. Séguin en librairie.** – A l'occasion de l'examen en première lecture, par les députés, du projet de révision constitutionnelle, préalable à la ratification du traité de Maastricht, M. Philippe Séguin avait défendu une exception d'irrecevabilité, motion de procédure tendant à démontrer l'inconstitutionnalité du texte débattu. Le discours du député (RPR) des Vosges avait duré deux heures et demie. Il vient d'être publié en librairie par les éditions Grasset sous le titre *Discours pour la France* (115 p., 68 F.)

□ **M. de Villiers : une préfiguration de la cohabitation.** – Dans un entretien publié par l'hebdomadaire *Valeurs actuelles* (daté 18-24 mai), M. Philippe de Villiers, député (apparenté UDF) de la Vendée, déclare que l'attitude des partisans du traité de Maastricht au sein de l'opposition *« montre en miniature ce que serait une seconde cohabitation »*. Il explique : *« Pour pouvoir être ministre de la cohabitation, il faut avoir voté Maastricht. C'est M. François Mitterrand qui l'a dit. C'est lui qui pose, déjà, ses conditions. »* Il estime que ceux pour qui *« l'union de l'opposition vaut bien Maastricht »* vont marquer *« deux buts contre leur camp : d'abord, ils vont favoriser la mise en place, à Bruxelles, d'un super-Etat social-démocrate contraire à nos convictions ; ensuite, ils vont conforter les socialistes français en leur apportant une belle victoire internationale »*.

□ **M. Deniau (UDF) veut sortir du « piège ».** – M. Jean-François Deniau, député (UDF) du Cher, assure, dans un entretien publié par *le Figaro* daté 16-17 mai, que *« l'habileté du président de la République a été de vouloir enfermer l'opposition dans un dilemme : soit vous vous divisez, soit vous vous ralliez à moi »*. Estimant que l'opposition ne s'était pas *« ralliée »*, l'académicien, qui souligne que *« l'idée européenne existait avant ce septennat »*, lance : *« Sortons du piège ! »*

□ **M. Stasi : « Malaise » au RPR.** – Invité de l'émission « Objections » de France-Inter, vendredi 15 mai, M. Bernard Stasi, premier vice-président du CDS, a déclaré qu'il y a *« un malaise au sein du RPR »*, malaise qui, estime-t-il, *« pourra être surmonté »*. Le député (UDC) de la Marne a observé que M. Jacques Chirac avait *« donné le sentiment de flotter un peu »*, mais, a-t-il ajouté, c'est un homme *« capable de remonter à cheval »*.

La préparation du congrès du PS

La rédaction du futur programme socialiste mobilise peu les « ténors » du parti

Le « séminaire » de la direction du Parti socialiste consacré à la préparation du programme que le parti doit adopter lors de son congrès extraordinaire de juillet prochain a réuni peu de participants, vendredi 15 mai. Présidée par M. Laurent Fabius, cette séance de travail a bénéficié de la présence de MM. Jacques Delors et Michel Rocard, mais un seul ministre – celui de l'intérieur, M. Paul Quilès – s'était déplacé. MM. Lionel Jospin et Henri Emmanuelli étaient absents, de même que MM. Jean-Pierre Chevènement et Jean Poperen.

Le texte préparé par M. Michel Charzat, membre du secrétariat national (*le Monde* du 16 mai), en vue du « séminaire » auquel la direction du PS avait convié les membres du bureau exécutif, ceux du gouvernement et des personnalités n'appartenant ni à l'un ni à l'autre, comme MM. Delors et Rocard, a subi quelques critiques générales ou ponctuelles. Il devra être remanié d'ici à la réunion du comité directeur qui doit l'adopter, le 24 avril, avant sa mise en discussion dans le parti. M. Delors a souligné la nécessité, pour les socialistes, de situer leurs propositions dans le prolongement de l'action du gouvernement, afin d'éviter la *« schizophrénie »*.

Comment « utiliser » Maastricht ?

Insistant sur l'étroitesse des marges de manœuvre économiques et sur la difficulté de financer des *« biens publics »* dont il observe le *« déficit »*, le président de la Commission européenne a invité les socialistes à ne pas se décharger sur « l'Europe sociale » des actions qu'un gouvernement national peut mener en matière de protection sociale, de réduction de la durée du travail, etc.

Un débat sur l'Europe s'est esquissé entre MM. Delors, Rocard, Claude Cheysson et Didier Motchane, ce dernier, proche de M. Chevènement, critiquant l'approche du président de la Commission. M. Rocard a expliqué que l'Europe de Maastricht est, à ses yeux, trop marquée par le libéralisme économique, mais qu'il faut *« créer l'outil »* communautaire afin de pouvoir s'en servir, ensuite, pour mener des politiques publiques d'inspiration keynésienne. Pour M. Cheysson, il faut *« mieux utiliser Maastricht »*, qui permet, selon lui, d'*« encadrer le jeu du marché »*. La question de la sécurité, dont M. Quilès a rappelé que le gouvernement fait une priorité et affirmé qu'elle est *« la première des libertés »*, a donné lieu, aussi, à une discussion au cours de laquelle M. Motchane a appuyé le ministre de l'intérieur. Conseiller de M. Fabius, M. Henri Weber a expliqué que, sur cette question, ce n'était pas tant les socialistes que *« la société »* qui avaient changé.

Plutôt réservés, les jospinistes ont relevé des insuffisances dans le projet – M. Pierre Moscovici, trésorier du parti, lui reprochant d'être *« trop souvent en retrait »* sur l'action menée par les socialistes depuis onze ans – et interrogé le premier secrétaire sur la procédure de discussion. N'ayant pas l'intention de proposer un contre-texte (alors que tel semble bien être le cas de M. Chevènement), les amis de M. Jospin souhaitent, néanmoins, défendre quelques « options », notamment celle, avancée par M. Gérard Le Gall, adjoint au secrétariat national, d'une réforme des modes de scrutin pour les élections régionales et cantonales. M. Le Gall a souhaité, aussi, l'affirmation plus nette d'un *« rapport critique »* vis-à-vis du capitalisme, afin que l'*« identité »* du socialisme démocratique soit davantage perceptible à côté du libéralisme et de l'écologisme. M. Rocard s'est interrogé sur les rôles respectifs de l'Etat et des partenaires sociaux dans la réforme de la société.

Il s'est félicité de l'idée d'un recours de plus en plus généralisé à la CSG, qu'il avait instituée, pour le financement de la Sécurité sociale, et il a défendu la perspective de la réduction de la durée du travail. Une des propositions du texte de M. Charzat, prévoyant une prestation de serment pour les enfants d'étrangers nés en France lors de leur inscription sur les listes électorales, a été vivement critiquée par Mme Claire Dufour, jospiniste, adjointe au secrétariat national chargée des droits de l'homme.

P. J.

□ **Le RPR va créer un « observatoire d'élus ».** – M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a annoncé vendredi 15 mai, sur Europe 1, la création prochaine d'un *« observatoire d'élus »*, qui s'emploiera à surveiller la politique du gouvernement, notamment en matière de sécurité et d'emploi. Cette structure aura pour objectif d'*« essayer de voir si les promesses socialistes sont tenues d'ici à la fin de l'année »*, a précisé M. Juppé. Cet observatoire sera composé exclusivement d'élus du RPR.

□ **M. Lafleur assure que M. Nénou n'aura pas son investiture aux élections législatives.** – M. Jacques Lafleur, député (RPR), président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), a indiqué à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), samedi 16 mai, que M. Maurice Nénou-Pwataho, député (RPR), n'aura pas l'investiture de son parti pour les prochaines élections législatives en Nouvelle-Calédonie. Cette absence de soutien pourrait permettre aux indépendantistes modérés de l'Union calédonienne (principale composante du FLNKS) de l'emporter dans la circonscription de M. Nénou.

POLITIQUE

A l'Assemblée nationale

Seul le RPR s'est opposé au projet de loi sur la famille et les droits de l'enfant

Le projet de loi relatif à l'état *civil, à la famille et aux droits* de l'enfant et instituant le juge *aux affaires familiales* a été adopté, vendredi 15 mai, par *l'ensemble des groupes politiques* représentés à l'Assemblée *nationale, à l'exception du* RPR.

Interrompu pendant une quinzaine de jours par l'examen de la réforme constitutionnelle préalable à la ratification des accords de Maastricht (*le Monde* du 30 avril), le débat consacré à *différents droits de l'enfant* s'est achevé, vendredi, à l'Assemblée nationale et, grâce à la ténacité particulière du rapporteur de la commission des lois, Mme Denise Cacheux (PS, Nord), il a permis de compléter sensiblement le texte originel présenté par le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle.



C'est ainsi qu'en matière d'état civil, s'agissant d'un enfant de plus de treize ans, son consentement sera désormais nécessaire pour que ses parents ajoutent à son nom celui que *son père ou sa mère ne lui aurait pas* transmis. De façon moins symbolique, les parents d'un enfant dit naturel seront tenus, conjointement, de le nourrir, de l'entretenir et de l'élever comme dans le cas d'un enfant légitime. Contre l'avis du gouvernement et sur la proposition de M. François Asensi (PC, Seine-Saint-Denis), les députés ont adopté, d'ailleurs, un amendement visant à faire disparaître ces notions d'*« enfant légitime »* et d'*« enfant naturel »*, pour ne retenir que celle d'enfant né de parents mariés ou non mariés.

Toujours contre l'avis du gouvernement – davantage motivé par des considérations d'ordre juridique que par de réelles objections de fond, – les députés ont introduit dans le texte deux dispositions importantes : l'irrecevabilité d'une action en recherche de paternité dans le cas d'une procréation médicalement assistée avec un tiers donneur ; la reconnaissance par la loi, et non plus seulement par voie de décret, de l'« accouchement sous X », grâce auquel une femme en détresse n'est *pas tenue de révéler son* identité lors d'un accouchement.

La majorité de l'Assemblée nationale, représentée en la circonstance, au PS, à l'UDF, au RPR, par des députés de sexe féminin, a jugé que, sous certaines conditions de reconnaissance, l'exercice de l'autorité parentale doit revenir aux deux parents, y compris pour des enfants de couples non mariés. Enfin, elle a entériné l'institution, au sein des tribunaux de grande instance, d'un juge délégué aux affaires familiales, susceptible de statuer seul sur les problèmes de divorce, d'obligation alimentaire, d'autorité parentale et, plus *généralement, sur tout ce qui* concerne la sauvegarde des intérêts des enfants.

Cette addition continue de libéralités, appuyées le plus souvent par Mme Nicole Ameline (Calvados), porte-parole du groupe UDF, a fait soupirer Mme Nicole Catala (RPR, Paris). *« Le gouvernement attache peu de prix à l'institution du mariage*, a-t-elle dit, *et j'en suis assez inquiète. »* En réponse, le rapporteur du projet, Mme Cacheux, puis le ministre lui-même se sont crus obligés de rendre publics leurs « états de service » dans ce domaine privé : trente-sept ans de mariage pour l'une, douze ans pour l'autre...

Passé cet intermède quelque peu bon enfant dans un hémicycle désert, *M. Vauzelle a fait adopter* par voie d'amendement une disposition nouvelle n'ayant qu'un rapport assez lointain avec l'objet du texte – un « cavalier », dans le jargon parlementaire, – et au terme de laquelle les travaux de réparation demandés à titre expérimental, depuis deux ans, à de jeunes délinquants auront, dorénavant, un fondement législatif.

J.-L. S.

Les affaires de fausses factures

M. Guyard demande à Mme Lienemann de démentir les propos par lesquels elle l'a mis en cause

Les déclarations de Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre délégué au logement et au cadre de vie, invitant le PS, dans un entretien publié par *le Parisien*, le 13 mai, à *« faire le ménage »* parmi ses élus, ont provoqué une vive réaction de M. Jacques Guyard, maire d'Evry.

En réponse à une question sur les dossiers que M. Renaud Van Ruymbeke, magistrat instructeur à Rennes, aurait transmis au parquet d'Evry au sujet d'élus socialistes de l'Essonne, Mme Lienemann déclarait : *« Je le savais pour MM. Jacques Guyard et Claude Germon. » Or, le procureur de la République* d'Evry, M. Laurent Davenas, a indiqué qu'il n'avait reçu de M. Van Ruymbeke aucun dossier *« concernant le moindre élu essonnien »* (*le Monde* du 15 mai).

M. Germon, maire de Massy et député de l'Essonne, au sujet duquel Mme Lienemann – elle-même maire d'Athis-Mons – déclarait que *« personne ne contrôlait bien ce qui se passait à Massy, notamment en matière d'urbanisme »*, a refusé de répondre à nos questions.

M. Guyard a publié un communiqué dans lequel il relève la contradiction entre les propos du ministre et ceux du procureur. *« Ou Mme Lienemann*, déclare le maire d'Evry, *dit n'importe quoi en reprenant une rumeur infondée, ce que je ne peux croire d'un ministre socialiste ;* ou le Parisien *travestit ses dires, et je ne doute pas que Mme Lienemann va très vite démentir les propos mensongers qui lui sont prêtés. »* M. Guyard revient ensuite sur le problème du financement des campagnes électorales et des partis politiques, pour rappeler que *« tous les partis ont dû ajouter aux cotisations des militants et des élus »* ce qu'il appelle *« le sponsoring des entreprises »*. *« C'est ce qui a donné naissance*, ajoute-t-il, *aux intermédiaires spécialisés, comme Urba et la SAGES. »*

Le maire d'Evry souligne que, par la loi du 15 janvier 1990, *« ce sont les socialistes qui ont stoppé cette course au financement des campagnes »*. Il précise, enfin, qu'il ne s'est enrichi personnellement ni dans ses fonctions d'élu ni dans celles de responsable d'une société d'HLM et d'une association de collecte de la cotisation-logement des entreprises, *« activités exercées à titre bénévole »*.

Mme Lienemann, qui n'a pas répondu aux observations de M. Guyard, avait été convoquée par M. Pierre Bérégovoy le 13 mai en début de soirée.

Le premier ministre s'était engagé auprès de M. Germon à *« admonester »* le maire d'Athis-Mons. Cependant, ayant lui-même affirmé sa volonté de lutter contre la *« corruption »*, M. Bérégovoy peut difficilement reprocher à l'un de ses ministres de le suivre – voire de le précéder – dans cette voie, et il ne semble pas songer à demander à Mme Lienemann sa démission du gouvernement.

P. J.

Le gouvernement refuse les concessions souhaitées par certains socialistes en faveur des dockers

L'Assemblée *nationale* a adopté, vendredi 15 mai, par 539 voix *contre* 30, *celles du* groupe communiste (1), le projet *de loi présenté par M. Charles* Josselin, secrétaire d'Etat à la *mer, qui modifie le régime du* travail dans les ports maritimes.

Discrètement, mais fermement, le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, a dit « non » aux velléités de ceux de ses amis politiques qui, sans doute sensibles à la couleur des futurs bulletins de vote des dockers, auraient volontiers limité la « casse » que suppose le projet de loi relatif à la manutention dans les ports. Interrompu, la nuit précédente, pour respecter le *droit au repos des fonctionnaires* de l'Assemblée nationale, le débat sur le projet du secrétaire d'Etat à la mer a repris, vendredi, sur un mode beaucoup plus offensif de la part du gouvernement.

Certes, les premiers amendements, destinés à assouplir les dispositions du projet de loi sur le nombre de dockers intermittents, ont été adoptés contre l'avis du gouvernement. Celui-ci a imposé aux employeurs de la manutention de s'inquiéter des mesures de reclassement pour les dockers radiés, avant de concéder, pour l'avenir, au porte-parole du groupe communiste, M. Guy Hermier (Bouches-du-Rhône), une meilleure information sur les gains de productivité de la filière portuaire.

Aussitôt après, M. Charles Josselin a fait le tri dans les différents amendements du groupe socialiste, pour lesquels il avait demandé la réserve du vote quelques heures *plus tôt. Il a cédé sur le phénomène de la* « double peine », qui aurait consisté à retirer leur carte professionnelle aux dockers licenciés pour des motifs autres qu'économiques. *Il a obtenu*, en revanche, le retrait d'un amendement de M. Jean Lacombe (Hérault), qui aurait eu pour effet de revenir en partie sur l'une des deux principales dispositions du projet, à savoir la « dépéréquation » de la contribution patronale versée au titre de l'indemnité d'inemploi des dockers.

L'opposition, qui avait soumis son vote à la condition du respect des deux grands principes du projet – la mensualisation des dockers et la *dépéréquation*, – a pu, alors, confirmer son accord. Le secrétaire d'Etat à la mer a exprimé le vœu que l'adoption du projet permette de *« dédramatiser »* la situation actuelle dans les ports. Pour M. Hermier, en revanche, ce texte constitue *« une véritable déclaration de guerre contre les dockers »*.

JEAN-LOUIS SAUX

(1) Lors du vote final au scrutin public, aux 26 voix du groupe communiste et apparenté, se sont ajoutées celle de M. Elie Hoarau (non inscrit, La Réunion) et celles de MM. Claude Barate (RPR, Pyrénées-Orientales), René Beaumont (UDF, Saône-et-Loire) et Alain Griotteray (UDF, Val-de-Marne).

Au conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le soutien du Front national à cinq colistiers de M. Tapie provoque des remous

A la suite de l'élection, vendredi 15 mai, grâce aux voix du Front national, de trois nouveaux présidents de commissions issus du groupe Energie Sud de M. Bernard Tapie au conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) – s'ajoutant aux deux autres élus la veille (*le Monde* du 16 mai), – M. Yves Vidal, député (non-inscrit) des Bouches-du-Rhône, ancien socialiste, a demandé *« la démission immédiate »* de leur poste des cinq élus concernés. *« J'attends avec intérêt une prise de position claire du leader d'Energie Sud, ainsi que de la direction nationale du PS »*, a déclaré M. Vidal, en avançant que *« Mme Edith Cresson avait demandé sa démission à M. Jean-Pierre Soisson* [président du conseil régional de Bourgogne] *pour les mêmes raisons »*.

M. Robert Allione, chef de file des élus communistes, a affirmé que *« la région PACA a été, une nouvelle fois, le théâtre de combinaisons politiciennes totalement inacceptables et particulièrement écœurantes »*. M. François Bernardini, vice-président du groupe Energie Sud et premier secrétaire (fabiusien) de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône, avait déjà, la veille, demandé aux deux premiers présidents élus de se démettre de leur présidence et à *« M. Jean-Claude Gaudin de retirer tous ses candidats placés dans la même position »*. Vendredi, M. Maurice Genoyer, l'un des présidents élus avec les voix d'extrême droite, a affirmé qu'il *« ne céderait à aucune pression »*. *« Je ne donnerai ma démission que si M. Tapie me le demande »*, a-t-il indiqué.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5781

HORIZONTALEMENT

I. Mis sur la bonne voie. Parents de Jules César, par exemple. Invite à prendre connaissance. – II. Pierre du Brésil. N'est jamais aussi heureuse que lorsqu'on l'envoie sur les roses. – III. Saute. Qui présentent de nombreuses pointes et saillies. *En entier.* – IV. Apanage d'une certaine utilité. Abréviation. Jadis invoqué. – V. Contrefait de son vivant, il le fut aussi après sa mort. Pas polie. Participe. – VI. Bassin destiné aux plongeurs. Homme de génie. – VII. Inspiré par le peintre autant *que par son modèle.* Ce que la reine Berthe pouvait gagner en filant. Vieil Espagnol. – VIII. Permet à certaines personnes de faire leur beurre. *Vécut en d'autres* temps. D'un auxiliaire. – IX. Mal traitée. – X. « Découvrit » peut-être des lingots. Sur des greens. Peut se trouver devant un homme, mais jamais devant une femme. – XI. Point d'abordage. Quand *elles sont noires*, elles risquent fort de crever. Moyen de communication. – XII. Lettre. S'opposent. Solide rempart contre les débordements. – XIII. Sans fleurs ni couronnes. Préfixe. Expirent parfois en sifflant. – XIV. Peu recommandables quand elles sont douteuses. Titre. – XV. Usagers des transports *en commun.*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I					■							■			
II		■						■							
III					■								■		
IV		■						■				■			
V						■							■		
VI	■		■						■						
VII				■						■					
VIII							■						■		
IX		■		■									■		■
X							■					■			
XI					■						■				
XII	■		■			■			■	■					
XIII				■	■			■						■	
XIV										■					
XV		■												■	

VERTICALEMENT

1. La plus noble conquête du cheval. Parmi eux, on est certain de trouver la « fortune ». Il ruminait. – 2. Il suit tous les jours une « brune ». Résultat de la veille. – 3. Verre de contact. Peut servir à *faire la planche. Trou dans une* nappe. – 4. Sculpture. Figure biblique. En face. – 5. Employés dans un ministère. Un peu de thé. – 6. N'a pas besoin d'être épaulée si elle est blanche. Col difficile à repasser quand il est glacé. Dans un langage de charretier. – 7. Tombèrent de haut quand Noé navigua. Assurance mutuelle. – 8. *Perles de culture. En nage.* – 9. *Un grand* Résistant. Dans la Mayenne. Lettre. – 10. S'engagent dans les cadres. Sioux. – 11. Dans l'incapacité d'effectuer une multiplication. Entend donc que ses exigences se concrétisent. – 12. Délices pour des lices. *Sort de l'eau. Ne saurait donc se* disputer. – 13. Fait bonne mesure ailleurs que chez nous. Symbole. Relevés. – 14. Feraient un réel effort d'imagination. – 15. Postes d'observations. Pratique le vol organisé.

Solution du problème n° 5780

Horizontalement

I. Imprimeur. – II. Malades. – III. Pièces. Eu. – IV. Ariens. NL. – V. *Rin.* Tente. – VI. Fée. Isère. – VII. Sot. So. – VIII. Il. Restes. – IX. Tact. Test. – X. Irisa. – XI. Tueur. Oc !

Verticalement

1. *Imparfait.* – 2. *Mairie. Lait.* – 3. Pleines. Cru. – 4. Race. Ortie. – 5. Identité. Su. – 6. *Messes. Star.* – 7. Es. Neste. – 8. Entrées. – 9. Roulée. Stuc.

GUY BROUTY

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Bretteurs de droite

C'EST peu dire que la gauche souffre de désaffection parmi les siens car, non seulement elle ne mobilise plus *leurs élans, mais elle met leur fidélité* à rude épreuve. La droite n'en *profite guère, empêtrée qu'elle est* dans ses divisions, ses rivalités, sa médiocrité ou son aveuglement. Au-delà des regrets de circonstance sur les tensions qui l'écartèlent, comme on le vérifie à propos de l'Europe, on cherchera, en marge des partis qui la composent et des leaders qui l'animent, des voix non autorisées, pour parler en son nom.

Non autorisées, parce qu'elles *ne représentent pas des organisations* dûment constituées mais, plutôt, des *tempéraments*, peu soucieux, au reste, de solliciter des autorisations. *Assez originales ou typées*, cependant, pour, le bonheur du style et la vigueur du ton aidant, retenir l'attention. Deux bretteurs *se proposent* à notre curiosité ; leurs plumes ne *sont pas mouchetées.*

L'écrivain Denis Tillinac ne démentira pas cette présentation, lui qui, dans un essai intitulé *le Retour de d'Artagnan*, en appelle à la résurrection de la droite mousquetaire. *« J'ose*, écrit-il, *peindre ma droite à l'intention des millions de droitiers anonymes qui à mon image se sentent exclus du commerce des idées, et ne s'y résignent pas. »* La droite dominante, celle qui affecte de croire qu'elle a gagné au regard de l'Histoire parce que l'économie de marché fonctionne mieux que le socialisme, ne lui convient pas. Il existe, observe-t-il, une droite high-tech, immobilière, spéculatrice et européiste *« branchée sur tous les câbles de la modernité, une droite au sang glacé qui voudrait que l'ordre social fût contrôlé par les parvenus du système marchand »* : elle lui paraît *« aussi peu avenante que la gauche caviar, sa jumelle. »*

Comme il ne se reconnaît pas davantage dans la médiocrité de veine populiste de l'extrême droite, qu'il n'a d'estime que pour Jacques Chirac, *« seigneur égaré parmi des bourgeois gentilshommes poudrés par la pub »*, il suggère de revenir à la droite *qu'incarnaient à ses yeux les Trois Mousquetaires* et le général de *Gaulle. Elle se dessine sous les* traits d'Athos (esprit de noblesse et sens du tragique), de Porthos (goût du défi, de l'exploit et de la vie), d'Aramis (esthète de l'intrigue, attiré par la fronde et la théologie), de d'Artagnan (incarnation de l'esprit français fait de clairvoyance sceptique et de panache) et se retrouve dans le gaullisme des origines (*« rien de plus mousquetaire que l'Appel du 18 Juin »*).

Denis Tillinac, qui, à vingt ans, n'avait pas adhéré aux espoirs gauchistes de Mai 68, parce qu'ils lui paraissaient menacés d'encasernement, ne s'est pas satisfait de la suite. Il le dit dans son pamphlet, avec allant et humour, en des termes propres à toucher d'autres sensibilités que la sienne. Aussi, maintenant que le communisme s'est effondré et que, sur les décombres de la culture marxiste, *s'installe* le culte de l'argent et de la réussite sociale, il *invite la droite mousquetaire* (un fond de bonapartisme, une dose de *Lamennais* et deux doses de Péguy dans un shaker gaullien) à sortir de son ghetto et il appelle *« les intellos de droite et de gauche »* à secouer solidairement le joug du *« crétinisme planétaire »*.

Dans un genre différent, plus engagé dans l'arène politique, Alain Griotteray est aussi un bretteur et l'a prouvé dans bien des combats. Député, éditorialiste du *Figaro Magazine*, il ne se satisfait pas, pour sa part, de la droite molle, ou complaisante. En publiant un recueil de ses éditoriaux, il note : *« La droite classique a vu partir ses électeurs, par déception de son discours et de ses attitudes, elle eût dû réfléchir davantage et plus vite aux motifs de cette désertion »*. Au fil de ses écrits, il entend lutter contre un comportement conduisant, faute d'un fonds doctrinal et d'un cadre de référence, à l'effacement de la France. L'Europe qui se construit à *Bruxelles* l'enrage car elle continue de se bâtir contre les pays libérés, *malgré elle, du « joug socialiste »*.

On devine que le socialisme mitterrandien ou rocardien ne lui sied guère et qu'il ne pardonne pas à certains leaders de la droite, Raymond Barre, Jacques Chirac notamment, d'avoir accepté le maintien de la gauche plutôt que de s'allier avec le Front national, alors *« qu'un jour ou l'autre, il faudra bien s'entendre avec lui »*. Alain Griotteray n'avance pas masqué !

On le retrouvera tel quel dans un opuscule qu'il a publié à la suite d'un récent voyage en Israël, nation à laquelle il voue une admi*ration ancienne et où il constate* une vitalité et une passion qu'il *aimerait voir à l'œuvre dans son* propre pays.

► *Le Retour de d'Artagnan*, de Denis Tillinac. La Table ronde, 152 pages, 89 Francs.

► *Politique d'abord*, d'Alain Griotteray. Albatros, 219 pages, 120 Francs.

► *Retour d'Israël*, d'Alain Griotteray. Editions du Rocher, 77 pages, 79 Francs.

Le Monde

HEURES LOCALES

Des communes au bord du gouffre

Le bilan de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 1990 souligne la dégradation de la situation financière des collectivités territoriales de la région

MARSEILLE

de notre correspondant régional

DANS son bilan d'activité pour l'année 1990, la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) lance un cri d'alarme concernant l'aggravation de la situation financière des collectivités territoriales de la région. *Même si, en raison de problèmes économiques* particuliers, il paraît plus accentué en PACA, ce phénomène est général, au moment où l'on vient de célébrer le dixième anniversaire de la première loi de décentralisation.

A la différence du rapport annuel de la Cour des comptes – qui doit être publié dans un mois – le bilan d'activité des chambres régionales ne cite, *nommément*, aucune collectivité. Mais leurs lettres d'observations définitives, dont sont extraits la plupart des cas cités, reçoivent, elles, une large publicité. Pour la région PACA, ces cas concernent *notamment* les communes de Briançon (Hautes-Alpes), Nice et Cannes (Alpes-Maritimes), Marseille (Bouches-du-Rhône), Draguignan, Fréjus et Le Luc-en-Provence (Var) ainsi qu'Avignon et Orange (Vaucluse).

Pour Alain Serieyx, président de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le mal rampant qui affecte les collectivités territoriales de la région, c'est un peu la peste. *« Toutes n'en mouraient pas, mais toutes étaient frappées... »* Le bilan d'activité de la juridiction pour l'exercice 1990 confirme, en effet, le constat alarmant fait l'année précédente. Les finances des principales collectivités soumises à son contrôle – en particulier les communes – sont toutes, plus ou moins, dans le rouge...

Quatre ou cinq d'entre elles sont, virtuellement, en état de cessation de paiement et ont fait l'objet d'un *« véritable redressement concordataire »*, qui suppose une relation entre la collectivité, le préfet et les créanciers. Toutes les autres, à quelques exceptions près, sont dans des *« situations difficiles »*. Leur budget fait notamment apparaître la faiblesse de leurs capacités d'autofinancement et un lourd endettement, *qu'il soit direct ou indirect* (par le biais de garanties d'emprunt, souvent périlleuses, accordées à des tiers).

Un chiffre significatif : celui des saisines de la chambre par divers créanciers de ces collectivités. Il a été de 105 en 1991, et a plus que doublé en trois ans, au lieu de 76 en région Rhône-Alpes, 65 en Ile-de-France et 34 dans le Nord-Pas-de-Calais pour la *même période*. La chambre souligne, de plus, que certaines communes *« dissimulent les chiffres réels »* par divers artifices, à l'exemple de ce syndicat intercommunal équilibrant artificiellement son budget avec 50 millions de francs de recettes fictives.



Croissance de la pression fiscale

Le corollaire de cette dégradation financière, qui a pour principale conséquence une forte *diminution, voire une suspension des investissements*, est une croissance rapide du prélèvement fiscal local (1). Pour masquer leurs difficultés, certaines communes ont également utilisé des lignes de trésorerie consenties par des établissements bancaires ou financiers. *Mais elles ont abusé de ce droit de tirage*, dont elles se sont servi pour rembourser des emprunts antérieurs ou même pour financer des dépenses de fonctionnement, au lieu d'en user normalement, comme prêt-relais sur des subventions d'équipement. Menacées d'insolvabilité, les plus imprudentes ont été mises par leurs bailleurs sous une tutelle *de facto*.

Les causes de cette situation sont, pour une part, anciennes. L'inflation des effectifs, aggravée *par une inflation des rémunérations, « irrégulières et parfois clandestines »*, le gonflement des dépenses de relations publiques, *« qui peuvent recouvrir des opérations aberrantes »*, la *mauvaise gestion des commandes et de la passation des marchés publics*, les investissements préalablement mal étudiés, le suivi médiocre des recettes (mauvaise organisation des recouvrements, *patrimoine mal connu et mal administré*), le recours à des associations de façade, *« faisant courir des risques graves aux finances publiques locales »*, toutes solutions qui provoquent souvent des dépenses importantes.

La chambre admet la volonté, « politiquement compréhensible », des communes de donner la priorité aux entreprises locales lors de l'attribution de marchés. Mais, souligne-t-elle, *« la quasi-élimination de toute concurrence extérieure conduit, presque nécessairement, à des surcoûts »*. Le recours, abusif, aux avenants ou ordres de service – qui dénature le contrat – relève, en moyenne, de 30 % le coût des marchés. Quant aux associations para-municipales, leur danger a été suffisamment illustré par l'exemple de Nice-communication : sa liquidation a laissé *un passif de 140 millions de francs* à la charge de la ville de Nice.

Des activités spéculatives

Les sociétés d'économie mixte (SEM) qui les ont remplacées ne sont pas, toutefois, la panacée et peuvent présenter les mêmes inconvénients. Certaines ont été conçues comme des « sociétés à tout faire » bénéficiant de subventions ou de garanties financières *« parfois irrégulières et souvent coûteuses »*. D'autres servent de support à des opérations ne correspondant *en rien aux compétences et aux moyens* des collectivités concernées : parcs de loisirs, équipements de sports d'hiver. D'autres encore sont orientées vers des activités spéculatives (comme la promotion immobilière), évidemment étrangères à la vocation d'intérêt général des SEM.

La chambre crie casse-cou. *« Ne risquez pas l'argent des contribuables dans des activités économiquement aléatoires*, conseille Alain Serieyx aux communes. *N'accordez pas non plus de garanties quand ces activités sont animées par d'autres... »*

La fragilité financière des collectivités territoriales de Provence-Alpes-Côte d'Azur est sans doute plus marquée que dans d'autres *régions*. Les spécificités de l'économie *régionale* – faiblesse des activités industrielles, prédominance des activités tertiaires, – les ont poussées à multiplier leurs interventions et à prendre des risques plus grands qu'ailleurs. La région cumule en particulier les charges du tourisme balnéaire et de montagne, sous la forme d'importantes *dépenses d'infrastructure*, auxquelles s'oppose l'incertitude des ressources.

Mais la situation en PACA est néanmoins symptomatique de celle qui règne au plan national. *« Dix ans de décentralisation, c'est très court*, estime Alain Serieyx. *Après avoir commis un certain nombre d'erreurs, les collectivités finiront bien par s'adapter à leurs nouvelles responsabilités. Les chambres régionales des comptes sont là pour les aider. »*

GUY PORTE

(1) Selon une étude du comité économique et social de PACA, celui-ci est passé, entre 1983 et 1990, de 16 à 24,8 milliards de francs, soit une augmentation de 53 % contre 27 %, dans la même période, pour les *prélèvements de l'Etat*.

Des collectivités très convoitées

LA *difficulté des tâches, la complexité* des dossiers amènent de plus en plus d'élus à s'entourer de *spécialistes*. Pour gérer *leurs communes*, pour se retrouver dans le maquis des textes, pour négocier avec *leurs partenaires* financiers, des maires font appel à des bureaux d'études.

Ces petites sociétés se sont *multipliées* ces dernières années à l'initiative d'organismes bancaires ou comptables ou plus simplement *d'universitaires* séduits par les travaux pratiques sur le terrain. Pour tous ces vendeurs de conseils, les villes sont des « *clients* » qu'il faut convaincre du bien-fondé de leurs prestations, des marchés qu'il s'agit de gagner et de conserver alors que la concurrence se fait plus pressante.

Dans cette lutte pour la recherche de contrats, si tous les *coups* ne sont pas encore permis, il semble bien que l'on assiste à une lente *dégradation*. Les collectivités publiques ne sont pas encore devenues un monde sauvage, mais certaines pratiques ouvrent *la* voie à de possibles excès. Un incident, lors de la troisième convention nationale de l'Assemblée des districts de France *mardi* 12 mai, vient illustrer ces menaces.

Le programme de cette rencontre annonçait une *étude sur la fiscalité* des districts. Un expert était là pour expliquer que le législateur essayait de faire *disparaître les districts* au profit de structures plus fédératives. A l'aide de simulations, il a conforté les craintes des élus qui lui avaient *commandé* le travail.

Un autre consultant est alors intervenu pour vanter les mérites de l'*intercommunalité* et *contredire* les propos de son confrère. Un débat qui a provoqué quelque émoi parmi les élus *présents, devenus, l'espace d'un moment, spectateurs* d'une querelle de chiffres masquant des conceptions politiques sur *les regroupements de communes*. Le départ mouvementé du premier expert, protestant contre *« le rôle que certains élus essaient de faire jouer aux consultants »*, a calmé les débats.

Cette anecdote, sans conséquences importantes, est *révélatrice de dérives* qui menacent les collectivités. Faire appel à des spécialistes pour éclairer le *travail des élus* peut être utile, à condition que ces derniers demeurent maîtres du jeu.

S. B.

Multinationale au goût de terroir

Implantée dans vingt-huit pays, la société Legrand est toujours restée fidèle à son Limousin natal

LIMOGES

de notre correspondant

C'EST sous le signe de l'attachement au terroir que la société Legrand, leader mondial de l'électricité basse tension, a placé, à la mi-avril, l'inauguration de sa nouvelle unité industrielle, le Site électronique limousin (SITEL). Un bâtiment de 6 900 mètres carrés avec des ateliers de production très sophistiqués (contrôle des poussières, des températures, de l'hygrométrie, sols antistatiques...) et des aires de stockage importantes. Cent vingt salariés y travaillent actuellement ; l'effectif devrait atteindre à terme les deux cents.

« Legrand reste fidèle à Limoges », une fidélité qui n'a rien d'une flatterie de fin de banquet. Legrand SA est la première unité à *s'installer sur* la technopole, qui est le grand projet en cours de la ville de Limoges (*le Monde* du 15 avril 1991). Le maire, M. Alain Rodet, a tenu à remercier le PDG de l'entreprise, M. François Grappotte, pour cet *« effet d'affichage »*, dont il espère qu'il aura valeur d'exemple et d'attraction pour d'autres activités industrielles high-tech.

La création du SITEL ouvre un nouveau chapitre de l'aventure industrielle de Legrand SA. A l'origine, une petite manufacture de porcelaine de Limoges née sous le Second Empire en 1860, ravagée par un incendie en 1949, et qui préféra alors se reconvertir dans la porcelaine électrique. C'était à l'époque du boom immobilier de l'après-guerre, et ce choix *se révéla tout de suite très porteur*. L'entreprise prospéra, essaima à Pau, à Antibes, en Normandie. Entrée en Bourse en 1970, elle commença alors sa conquête du monde. Le Brésil en 1974, les Etats-Unis à partir de 1984 avec l'acquisition de deux rivales, Pass and Seymour et Slater Electric. Aujourd'hui, elle possède trente-cinq unités industrielles dans vingt-huit pays. Son chiffre d'affaires (9,9 milliards de francs en 1991) se fait à 58 % à l'étranger.

Une aide indirecte de la ville

Mais parallèlement, l'entreprise a continué à cultiver une politique *forte* d'enracinement dans sa région d'origine. Outre Limoges, elle a créé neuf unités de montage électrique *dans les cantons ruraux* de Haute-Vienne (Chalus, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Yrieix-la-Perche), Charente *limousine* (Chabanais, Confolens), Corrèze (Lubersac, Uzerche), onze cents salariés au total. Sur un effectif *mondial de quelque* 20 000 salariés, 4 300 sont en Limousin, ce qui fait de Legrand SA la première entreprise industrielle *régionale*.

Outre sa nouvelle implantation sur la technopole, l'entreprise a manifesté cet attachement pour le terroir par la construction à Limoges de son siège social (10 000 mètres carrés sur sept niveaux, immeuble futuriste de verre et de granit), *et par la mise* en chantier d'un laboratoire d'étude et de recherche domotique.

GEORGES CHATAIN

Lire la suite page 10

« Seine-et-Marne Express » ignore Paris

Mise en place entre Meaux et Melun, une liaison nord-sud par car a permis d'attirer une nouvelle clientèle vers les transports collectifs

PASSER par Paris. Telle était, jusqu'au 21 octobre 1991, la seule solution pour les *habitants* de Seine-et-Marne qui voulaient relier, par les transports collectifs, Meaux à Melun, les deux plus grandes villes *au nord et au sud du département* de l'est de l'Ile-de-France. Des heures perdues, et une incitation à emprunter la voiture individuelle, avec, *pour conséquence*, une saturation de plus en plus importante des routes.

C'est pour cette raison que le conseil général de Seine-et-Marne a décidé en juillet 1991 la création de la ligne « Seine-et-Marne Express ». Cette liaison rapide relie, depuis l'*automne*, Meaux à Melun en passant par les villes nouvelles de Marne-la-Vallée et de Melun-Sénart, et en empruntant des voies rapides *comme* l'A4 et la Francilienne. Une ligne qui n'est ni radiale vers Paris, ni rayonnante autour d'une agglomération. Elle permet au contraire des échanges entre les pôles importants du département. L'ouverture d'Euro Disney à Marne-la-Vallée avec l'extension des lignes du RER la rendait indispensable.

La ligne « Seine-et-Marne Express » équipée de cars confortables (tablettes de travail, salon à l'arrière, toilettes, vidéo) connaît d'ailleurs, six mois après son ouverture, une fréquentation supérieure aux estimations *escomptées pour* la deuxième année de fonctionnement : plus de cent personnes par jour globalement sur les six aller *et retour*.

Autre surprise, les usagers ne l'empruntent pas toujours par tronçon comme cela était prévu, mais, pour près de la moitié, sur la totalité. Beaucoup d'étudiants fréquentent la ligne, ce qui donne raison aux élus qui anticipaient sur l'ouverture d'établissements universitaires dans le département, et en particulier d'un *IUT à Meaux*.

Cette ligne « structurante » témoigne de la rupture avec la précédente politique des transports du conseil général, qui soutenait essentiellement des lignes d'intérêt local ou départemental. Aujourd'hui, le département met en place une politique volontariste des transports collectifs. Les lignes d'intérêt local sont réorganisées pour devenir des réseaux de bassin qui permettent un maillage dense autour de Melun, Fontainebleau et du plateau de Brie. L'est du département est en voie de désenclavement.

Une politique qui coûte cher

Le conseil *général* souhaite à terme relier par d'autres lignes express les différents pôles. *« Nous avons d'abord voulu prouver qu'on pouvait effectivement se déplacer rapidement dans le département sans passer par Paris »*, explique Mme Fabienne Grognet, chef du service *des transports* du conseil général. Cette politique coûte cher. Le budget départemental des transports a presque doublé entre 1991 et 1992.

Pour la ligne « Seine-et-Marne Express », le département prend en charge la totalité d'un déficit qui ne devrait pas dépasser 2,2 millions de francs la première année. Sa subvention diminuera les années suivantes. Une période probatoire de trois ans est prévue mais la convention avec les transporteurs est signée pour cinq ans, période qui devrait être suffisante pour que la ligne devienne bénéficiaire. Le conseil régional, pour sa part, a subventionné à 50 % l'achat des deux véhicules de la ligne. Le Syndicat des transports parisiens (STP), l'établissement public qui coordonne les transports collectifs en Ile-de-France, soutient activement l'initiative du département de Seine-et-Marne. *Il s'agit en* effet, selon le STP, d'une *« ligne qui répond à une attente et qui peut attirer une nouvelle clientèle dans les transports en commun »*.

CHRISTOPHE DE CHENAY

REPÈRES

BRETAGNE

Le club de foot de Guingamp ambassadeur du département

« EN *avant Guingamp !* » Le club de football de la ville (seconde division), a décidé de mettre sa renommée au service des Côtes-d'Armor. A l'occasion de chacun de ses déplacements, l'équipe se propose d'offrir quelques places dans son avion à des acteurs économiques du département. Dans les villes où les matches se disputeront, ceux-ci pourront organiser des opérations de relations publiques.

Ainsi, une dizaine de responsables de classes de découverte et de structures d'accueil des Côtes-d'Armor ont accompagné les joueurs à Dunkerque. Ils avaient rendez-vous avec trois cents enseignants du Nord auxquels le comité départemental du tourisme avait préalablement lancé une invitation. Au cours de cette rencontre, ils ont pu remettre à leurs invités une documentation sur les produits touristiques ou pédagogiques de la région.

Cette opération de promotion sur le terrain est née d'une idée d'Aimé Dagorn, le secrétaire général du club, qui cherchait une solution pour rentabiliser l'avion de trente places qu'utilise l'équipe pour ses déplacements. Selon lui, cette initiative prouve *« que le sport peut apporter son concours au développement d'une région »*.

LIMOUSIN

Une liaison estivale Brive-Londres

CHAQUE samedi, à partir du 20 juin, un avion ATR 42, de la compagnie TAT, s'envolera de Londres-Stansted pour rejoindre l'aérodrome de Brive-la-Gaillarde, après deux heures de vol. Cette ligne estivale, qui devrait s'interrompre le 20 septembre, a été mise en place par TAT pour permettre à son avion qui assure le reste de la semaine des liaisons directes Brive-Paris de ne pas rester immobilisé les week-ends, et aussi pour attirer quelques-uns des cent cinquante mille Anglais se rendant dès les beaux jours en Limousin-Quercy-Périgord.

Dans un premier temps, TAT espère emmener ainsi cet été plus de mille passagers. Ce sont les tours-operators d'outre-Manche qui seront chargés de fournir le plus gros des voyageurs, composés avant tout d'amis d'estivants anglais résidant déjà en France. Les responsables de la compagnie aérienne pensent que cette ligne ne sera utilisée que pour des séjours ne dépassant pas une semaine. Cette expérience doit permettre à Brive de renforcer son rôle de *« portail »* du Grand Sud-Ouest, déjà établi avec la plate-forme du train autos-couchettes de Douvres utilisé chaque année par seize mille touristes britanniques.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de nos correspondants : Michel Dubreuil (Brive), Michel Leveque (Poitiers), Ginette de Matha (Bordeaux), Patrick Le Nen (Saint-Brieuc) et Jean-Jacques Rollat (Tarbes).

Médiateurs volontaires à Mulhouse

Le maire de la cité alsacienne espère que des citoyens bénévoles pourront, par leur seule présence en uniforme, rassurer la population

MULHOUSE
de notre envoyé spécial

EN fin d'après-midi, les «médiateurs volontaires» se préparent pour leur tournée dans le quartier Briand-Franklin. Ils enfilent leur anorak vert sur le pull de même couleur, frappé de l'écusson orange et rouge de la ville de Mulhouse. Ils vont déambuler dans ce quartier du centre-ville habité par une forte communauté turque. Il s'agit d'aller au devant des préoccupations et des petits ennuis de tous les jours des Mulhousiens, mais aussi de prévenir la petite délinquance.

L'expérience n'en est qu'à ses débuts, mais l'objectif fixé par Jean-Marie Bockel (PS), maire de Mulhouse, est d'arriver à un effectif de cent cinquante personnes, réparties en équipes de cinq connaissant au moins le dialecte alsacien ou une autre langue que le français (arabe, turc, etc.) et devant couvrir les sept principaux quartiers de la cité. Leur mission est de sillonner les rues par groupe de trois, les deux autres restant à la permanence du secteur. Munis de talkies-walkies, les patrouilleurs sont reliés au PC du secteur et au commissariat central.

Pour bien montrer que l'action des médiateurs volontaires a aussi une *« vocation dissuasive »*, Jean-Marie Bockel relève qu'elle est *« pilotée par le chef de la police municipale »*. Outre une formation de base juridique et administrative, ils suivent un entraînement devant leur permettre de garder leur sang-froid quel que soit le cas de figure. Le maire insiste sur la nécessité de *« lutter contre le sentiment d'insécurité qui est subjectif mais réel »*. *« C'est pour cette raison*, ajoute-t-il, *que cette initiative est indispensable : il faut que les gens s'expriment et ainsi il sera possible de définir les problèmes. »*

« Nouvelle démarche civique »

Au moment du départ de la tournée (deux par semaine pour l'instant), un homme entre dans la permanence : *« De quoi s'occupent vos bureaux? »* C'est un forain qui voudrait avoir un emplacement plus grand sur le «marché du canal couvert» et qui, faute d'avoir obtenu satisfaction de la mairie jusqu'à présent, est venu frapper à cette nouvelle porte. Les patrouilleurs le laissent entre les mains de leurs deux collègues de permanence. Robert, un Kabyle d'une soixantaine d'années aujourd'hui à la préretraite mais qui visiblement a dû pas mal bourlinguer, prend d'autorité le talkie-walkie.

Constitué en outre d'Eric et de Véronique, le premier employé municipal et la seconde agent du Trésor, le groupe suscite surtout de la curiosité avec des tenues nouvelles dans les rues mulhousiennes. Ils entrent dans les magasins pour se faire connaître et recueillir les desiderata des commerçants. A la sortie d'une boulangerie, trois jeunes s'arrêtent pour parler à Robert. Ils ont reconnu l'accompagnateur bénévole qui circule dans les bus urbains pour aider et rassurer les citoyens. Désormais au courant de sa nouvelle mission, ils lui disent : *« Vous êtes partout, heureusement qu'il y des gens comme vous qui bougent à Mulhouse. »*

Retour à la permanence. Un homme de nationalité turque se trouve là pour poser sa candidature à un poste de médiateur volontaire. Après une «petite enquête de moralité» et l'audition par une commission présidée par le maire, il pourra être recruté. Lui comme les autres auront besoin de beaucoup de persévérance pour se faire connaître et s'intégrer dans le paysage mulhousien. Jean-Marie Bockel en a conscience, mais il s'agit avant tout de tenter une *«nouvelle démarche sociale et surtout civique»*.

MARCEL SCOTTO

Fausse note au Tabou

La célèbre cave parisienne de l'après-guerre est menacée par les bulldozers des promoteurs

UNE demande de permis de démolir vient d'être déposée à la mairie de Paris par un promoteur immobilier pour raser la totalité des immeubles du dix-neuvième siècle situés à l'angle du 33, rue Dauphine et du 14, rue Christine, dans le 6e arrondissement de Paris. Un bâtiment du dix-septième siècle, dressé sur cour, échapperait lui au bulldozer. Le promoteur veut construire à cet emplacement un hôtel de six étages, avec parc de stationnement en sous-sol. Un premier permis de démolir a été refusé au mois de janvier 1991.

L'élégante petite rue Dauphine, tracée à la suite de la construction en 1607 du Pont-Neuf, est en émoi. Les premiers stigmates de la destruction projetée sont apparus : des fenêtres ont été murées et l'hôtel d'Aubusson, un meublé qui ne manque pas de charme, vidé de ses locataires. Aux alentours, les discussions sont vives et une pétition circule pour condamner le projet que les riverains jugent iconoclaste. Ici, à deux pas de la Seine, on veut sauvegarder l'harmonie de façades du siècle passé qui, rappelle-t-on, font partie d'un site inscrit à l'Inventaire.

Mais le 33, rue Dauphine, c'est aussi le Tabou, la célèbre cave de l'après-guerre où l'existentialisme a pris racine. *«Cette affaire me désole»*, confie M. Roland Belhassem, le propriétaire de l'ancien temple de Saint-Germain-des-Prés. Il ajoute : *« Le Tabou, c'est une partie de l'histoire de la capitale des années 50. Les nombreux touristes étrangers qui chaque année viennent ici se souvenir d'un Paris insolite ne s'y trompent pas »*. Si le permis de démolir est accordé, les pelleteuses éventreront la vieille cave pour permettre de couler les colonnes de béton entre lesquels les futurs clients de l'hôtel gareront leur véhicule.

Au début des années 50, Sidney Bechet et Claude Luter donnent rendez-vous à leurs amis au Tabou. Le fief de Boris Vian accueille Simone de Beauvoir et Juliette Gréco. A leurs côtés : Jean-Paul Sartre et Camus. Robert Doisneau fixe sur la pellicule la vie quotidienne de la rue Dauphine et de ses habitués qui glissent, parfois, jusqu'au Vieux-Colombier où résonne, là aussi, cette musique venue de Bourbon Street.

Gréco rencontre Camus

Bref, après les années sombres, on respire. Morvan Lebesque raconte : *« Une nuit, au Tabou, la muse de ses lieux, Mademoiselle Gréco, aperçut un grand garçon brun, chemise bleue et trench-coat : «Pas possible, il danse, dit-elle. »* C'était Camus.

Aujourd'hui, tout cela est de l'histoire ancienne et la cave a évolué. Elle a perdu de son aura, mais doit-elle disparaître avec ses fantômes? A-t-on rasé le Procope? Et peut-on ignorer le Champ-de-Mars parce que les voitures ont remplacé les calèches? *« Le Tabou nous a fait rêver »*, assure cette riveraine aux cheveux déjà grisonnants.

Ce n'est pas la première fois que la rue Dauphine est agitée par ces querelles alimentées par un urbanisme dévastateur. Ses défenseurs veulent, aujourd'hui, sauvegarder les traces du Paris du dix-neuvième siècle, et une «boîte» qui garde de précieux souvenirs d'une époque où les images couleur n'existaient pas.

Hier, c'était Henri IV, qui, après avoir construit le Pont-Neuf, se querellait avec ces religieux frileux qui refusaient de lui céder les terrains pour dessiner ce qui deviendrait la rue Dauphine et assurer ainsi un débouché à l'ouvrage d'art lancé au-dessus de la Seine. *« Ventre Saint-Gris, mes pères, les maisons que vous bâtirez en bordure de la nouvelle voie vaudront mieux que le produit de vos choux »*, s'exclamait le truculent roi. Il avait bien raison.

JEAN PERRIN

POINT DE VUE

Vers la fin de la décentralisation ?

par Paul Graziani et Jean-Yves Le Drian

EN dix ans, la décentralisation a libéré les énergies locales et contribué à une puissante modernisation de l'administration publique. Les avancées reconnues des politiques locales d'action sociale, les progrès de la coopération intercommunale, sont, parmi bien d'autres faits, à verser à l'actif de son bilan. Simultanément, il n'est sans doute pas inutile de rappeler qu'un certain nombre de catastrophes annoncées n'ont pas eu lieu, du gouvernement des juges à la suradministration. Certains, cependant, sont plus attentifs aux risques de la réforme – la multiplication des financements croisés et la confusion des responsabilités – ou à ses impasses – la démocratisation de la vie locale. Quant aux problèmes, aujourd'hui posés, de la corruption, ou de l'archaïsme de notre système fiscal, faut-il les imputer à la décentralisation ou lui savoir gré d'avoir porté sur la place publique de vieilles plaies autrefois cachées?

En fait, on ne peut sortir de ces paradoxes et porter un jugement bien pesé sur la décentralisation qu'en plaçant les réformes locales sous le prisme de l'Etat. Si la crise de l'Etat est en effet une donnée centrale de toutes les sociétés contemporaines et si la décentralisation constitue une des réponses à cette crise, la question est : est-ce une bonne réponse? Et aussi : quelles sont les prochaines étapes? Le discours à la mode sur «le retour de l'Etat», qui semble faire des rapports entre celui-ci et les collectivités locales un combat à somme nulle n'est guère de nature à éclairer ces problèmes. L'Etat n'est pas en crise en raison de l'ombrage que lui porteraient les élus locaux depuis 1982.

La décentralisation a-t-elle changé l'Etat, ou est-elle susceptible de le faire? La réponse pourrait être à première vue négative : on a fermé très peu de «bureaux parisiens» depuis dix ans; et les textes de décentralisation se préoccupent plus des pouvoirs des élus que de réforme de l'Etat. Pourtant, avec l'outil, somme toute rustique, des transferts de compétences, la France a mis en branle un authentique processus de remodelage de son système public et de modernisation de la gestion. Plan « Université 2000 », protection de l'environnement, formation professionnelle, établissements scolaires, lutte contre la toxicomanie, culture, politique de la ville : des partenariats très divers entre pouvoirs publics fleurissent, tantôt cafouilleux, tantôt remarquablement efficaces. Ici, c'est le juge administratif qui acquiert un rôle régulateur plus important dans la politique de l'environnement; là, ce sont les départements qui, en matière sociale, précèdent et instruisent l'action de l'Etat; là encore, une alliance de la ville, de la région et du département pour le développement économique local.

Ce «chaos créateur» n'est, bien sûr, pas sans défauts : opacité, lourdeurs, conflits stériles entre partenaires. Mais, d'une part, il mérite des évaluations circonstanciées et non *une critique globale au nom* d'un hypothétique jardin à la française, où chaque niveau territorial aurait sa spécificité et renoncerait pieusement à intervenir dans d'autres domaines, – ce qui semble bien peu réaliste!

L'échelle européenne

D'autre part, est-ce bien, à cet égard, la décentralisation elle-même qui est en cause, ou plutôt la capacité des différents acteurs (et au premier le chef de l'Etat) à tirer les conséquences de toutes les évolutions intervenues depuis dix ans, dans leur langage, leur organisation et leurs actions? La déconcentration administrative, dans cette perspective, est évidemment une nécessité. Mais elle ne constitue pas la panacée de la réforme de l'Etat.

Si elle n'est qu'une simple mesure d'organisation, la déconcentration de l'administration vers les préfets risque de n'apporter qu'un complément limité à ce qui existe déjà. Si c'est un projet plus ambitieux, il soulève alors au moins deux problèmes de nature politique. Celui de l'adaptation de la préparation et de la discussion du budget, mais aussi du contrôle de son exécution – donc de la place du Parlement, du rapport entre la décision budgétaire et la décision législative. Celui, enfin, du statut et du métier de préfet, que cette évolution éloigne, inéluctablement, du ministre de l'intérieur et rapproche, dans la logique interministérielle qui est désormais la sienne, du premier ministre.

Dix ans plus tard, la «dynamique» des réformes locales voulue par Gaston Defferre est encore loin d'avoir produit tous ses effets. En fait, la décentralisation aura contribué à mettre en déséquilibre notre (complexe) organisation politico-administrative, mettant en lumière ses archaïsmes et nous invitant à les corriger en continu – à rechercher aussi les conditions d'adaptation, de modernisation de «l'Etat au concret» (1). Mais, simultanément, on peut aujourd'hui se demander si on n'a pas atteint les limites des «outils» classiques de la *dé*-centralisation et des seules capacités de «réglage» des dysfonctionnements du système qu'ils permettent. C'est que la question du rôle, de la place et de l'avenir des pouvoirs locaux (comme d'ailleurs de l'Etat lui-même) ne se pose plus aujourd'hui dans les mêmes termes qu'il y a dix ans. Elle *ne peut plus se poser uniquement en* référence au modèle jacobin de notre «Etat-Nation», qu'il s'agirait encore d'aménager, mais bel et bien à l'échelle de l'Europe, de ses enjeux comme de ses défis et des risques que soulève son processus d'unification.

Une autre logique

Le principe de subsidiarité, posé par le traité de Maastricht, n'induit pas seulement une autre conception de la souveraineté nationale, impliquant, à travers certains transferts vers l'Europe, un renoncement volontaire de la part des Etats à l'exercice de leur pleine souveraineté. Il remet aussi en cause, et singulièrement en France, la «nature» même de l'Etat et rouvre la question des *rapports* traditionnels entre l'Etat et les collectivités locales. En invoquant le principe de subsidiarité, qui appartient *au vocabulaire et à la logique fédéraliste*. Maastricht marque bien la fin historique de l'Etat jacobin en France, et, par conséquent, d'une *dé*-centralisation conduite et vécue jusqu'ici, en référence exclusive à une certaine tradition de l'Etat qui demeurait fondamentalement centralisatrice et jacobine.

Il s'agit moins, aujourd'hui, de vouloir sortir de ces limites que de prendre conscience que nous en sortons. Sans masochisme (le génie français prédendument disqualifié par *l'Europe et la modernité!*) *mais, non* plus, sans frilosité ni aveuglement conservateur.

Qu'y a-t-il au-delà de la *dé*-centralisation? Telle est bien, désormais, la question... (2).

(1) Pour reprendre le titre de l'ouvrage remarquable de J.-C. Padioleau, *l'Etat au concret* (PUF, 1982).

(2) En référence aux prochaines journées d'études de l'Institut de la décentralisation, sur le thème : «La décentralisation change-t-elle la nature de l'Etat?», des 21 et 22 mai à Marseille.

► **Paul Graziani (RPR) est maire de Boulogne-Billancourt, et président de l'Institut de la décentralisation; Jean-Yves Le Drian (PS) est maire de Lorient, et secrétaire général de l'Institut de la décentralisation.**

BLOC-NOTES

NOMINATIONS

□ **M. Raymond Vaillant, président du CNFPT.** – Le conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a élu un nouveau président, mercredi 13 mai, M. Raymond Vaillant, premier adjoint (PS) au maire de Lille, qui succède à M. Jean-Claude Peyronnet, démissionnaire (le Monde daté 26-27 avril).

M. Vaillant a été élu avec une majorité de 20 voix sur 34, et 14 bulletins blancs. Deux autres personnalités socialistes étaient en lice : M. René Régnault et M. Claude Domeizel. L'opposition n'avait pas présenté de candidat.

AGENDA

□ **Ingénieurs.** – L'Association des ingénieurs des villes de France, que préside M. Jean Gayas, directeur général du district de Bayonne, organise son 43e congrès à Rennes, du 20 au 22 mai. Il portera sur «le temps de la ville» : croissance urbaine, problèmes d'aménagement, facteurs de déséquilibre... En même temps, se tiendra le Salon national des techniques et équipements des collectivités territoriales, qui devrait réunir deux cents exposants.

► **Renseignements au (16) 99-28-56-55 ou 99-28-58-78.**

□ **Démocratie locale.** – A l'occasion de leurs quatrièmes rencontres nationales sur la qualité urbaine, l'Association des maires des villes de banlieue (AMVBF), présidée par Jacques Floch (PS), maire de Rezé, s'est fixé un thème de réflexion ambitieux : comment «faire vivre la démocratie locale». Les élus doivent débattre, jeudi 21 et vendredi 22 mai à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), de la participation des habitants, des modes d'expression de ces derniers et de la communication municipale.

► **Renseignements au (16-1) 42-61-44-47.**

□ **Intercommunalité.** – La Fondation pour la gestion des villes organise un colloque intitulé «Intercommunalité, un nouvel essor?», mardi 23 juin, à Paris. Les intervenants feront le point sur les incitations financières et fiscales des nouvelles structures intercommunales instituées par la loi du 6 février 1992. Ils compareront les avantages respectifs des communautés de communes ou de villes et des districts. Ils présenteront la méthode permettant de passer d'une structure à l'autre.

► **Renseignements au (16-1) 42-56-39-70.**

Multinationale au goût de terroir

Suite de la page 9

Le SITEL est, pour la direction de l'entreprise, *« l'outil du futur »* indispensable pour conserver son leadership. Les technologies de l'électricité basse tension évoluent très vite. Il est urgent, résume M. François Grappotte, de *«se préparer dès maintenant à assurer le passage de l'électromécanique à l'électronique»*, avec de nouveaux appareillages qui vont devenir rapidement les robots familiers du confort domestique et professionnel. Exemples : commandes à distance, systèmes de sécurité, variateurs de lumière, blocs autonomes d'éclairage, etc.

Ces nouveaux produits ne représentent encore que 10 % de l'activité Legrand. Ils étaient fabriqués jusqu'à présent de manière accessoire dans les diverses unités limousines et françaises. Mais leur progression rapide rendait indispensable leur regroupement dans un site unique et spécialisé. Legrand a donc choisi Limoges pour cet investissement de 60 millions de francs. Il faut dire que la ville a fait le maximum pour aider à se concrétiser ce patriotisme régional. La cession de 56 000 mètres carrés de terrain dans la technopole a été consentie à un «prix d'appel» qui équivaut pour la firme à une aide indirecte de 2 millions de francs.

GEORGES CHATAIN

Une intercommunalité à plusieurs vitesses

Syndicats, districts, communautés de villes : les élus opteront bientôt pour l'une ou l'autre de ces formes de coopération, en fonction de la liberté et des avantages financiers qu'elles garantissent

APRÈS avoir fait couler beaucoup d'encre, réveillé la vieille peur des fusions, et suscité, involontairement, une multitude de vocations districales, la réforme de l'administration territoriale devrait enfin subir le baptême du feu, au mois de mai, avec la parution du décret précisant les conditions de création des commissions départementales de la coopération intercommunale.

De ces commissions, il a beaucoup été question pendant la discussion des textes consacrés à la coopération locale (*le Monde* daté 2-3 février). Elles joueront un rôle primordial, en effet, puisqu'elles seront chargées de proposer des schémas de regroupement. Elles pourront envisager des modifications de structures déjà existantes ou des créations de nouveaux établissements tels que : syndicats, districts, communautés urbaines, communautés de communes ou communautés de villes.

Ces différentes formules manifestent une volonté d'intégration intercommunale plus ou moins forte, selon la Direction générale des collectivités locales (DGCL), qui distingue deux genres de coopération. L'un, de type associatif, mis en œuvre par nécessité plus que par volonté, répond à des impératifs techniques ou économiques. Il se cantonne dans la réalisation d'équipements structurants et la gestion de services communs : voirie, adduction d'eau, assainissement, collecte et traitement des ordures ménagères, ramassage scolaire, gestion de cantines et de garderies.

Les lourdeurs des communautés urbaines

Cette intercommunalité est apparue à la fin du siècle dernier, avec les Syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU). Elle s'est développée dans les années 60 et 70, avec la création des Syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM). Il existe aujourd'hui près de 17 000 SIVU et SIVOM, implantés sur l'ensemble du territoire.

Plus rares sont les formules d'intercommunalité de type fédératif. Ces structures témoignent d'une véritable volonté de développement solidaire, parce qu'elles gèrent en commun des compétences importantes du point de vue politique et économique. Dans cette catégorie s'inscrivent les communautés de communes et de villes instituées par la loi du 6 février 1992. Ces nouvelles entités possèdent en effet trois compétences obligatoires : le développement économique (création de zones industrielles, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires), l'aménagement du territoire (schémas directeurs, schémas de secteur, chartes de développement, programmes locaux de l'habitat...), plus, au choix : environnement, logement, voirie et transports, équipements culturels, sportifs et scolaires.

Les syndicats sont souvent présentés comme des espaces de liberté, parce qu'ils n'imposent aucune compétence obligatoire. Les élus décident eux-mêmes de l'objet de leur regroupement. Très souvent, leurs communes adhèrent à plusieurs organismes, dont le périmètre et les compétences diffèrent. Il en résulte une mauvaise lisibilité politique et un certain émiettement de la coopération, que M. Pierre Joxe, dans l'une des premières versions du projet de loi sur l'administration territoriale, se proposait de rationaliser.

Les syndicats auraient tous été englobés dans des structures plus vastes. Mais les élus locaux ont protesté contre cette perspective difficilement applicable sans un système d'adhésion à la carte. Les rédacteurs du projet ont craint, pour leur part, que les futures communautés de communes et de villes héritent des lourdeurs inhérentes aux communautés urbaines.

Les communautés urbaines, instituées en 1966 et révisées en 1988, exercent obligatoirement une foule de compétences techniques, ce qui leur donne l'allure de véritables administrations-*bis*. Les neuf communautés urbaines (Lille, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Brest, Le Mans, Dunkerque, Cherbourg, Le Creusot-Montceau-les-Mines) font, à elles seules, travailler 22 000 agents. A la différence des autres établissements intercommunaux, elles ont des frais de fonctionnement très élevés, et représentent le poids lourd financier de l'intercommunalité.

Elles gèrent l'assainissement, les ordures ménagères, la voirie, les services d'incendie et de secours, les cimetières, les abattoirs, les équipements scolaires, l'aménagement du territoire. Grâce à la loi sur l'administration territoriale, elles possèdent désormais une compétence plus fédérative, le développement économique.

A mi-chemin entre les deux extrêmes que représentent les syndicats et les communautés urbaines, les districts imposent des contraintes assez faibles, avec, pour seules compétences obligatoires, la gestion des services d'incendie et de secours – jusqu'en 1993, – et le logement. Très souvent, les élus ne les exercent même pas, ce qui fait que les districts encourent le reproche de n'être que des «coquilles vides». En fait, les présidents de district exercent plus volontiers des compétences facultatives.

M. Marc Censi, président (UDF-PR) de l'Assemblée des districts de France, et responsable, à Rodez, d'un établissement aux compétences très larges, estime que les élus ont intérêt, par prudence, à choisir la formule du district, qui leur permet de *«démarrer avec des projets très limités, et de progresser, compétence par compétence, vers plus d'intercommunalité»*.

Spécialisation de l'impôt

Dans l'année qui a précédé le vote de la loi sur l'administration territoriale, les districts se sont multipliés : en 1991, on en comptait près de 250. Les élus se sont regroupés volontairement autour de compétences modestes, par peur d'être réunis autoritairement dans une communauté puissante. Cette précaution aura-t-elle, toutefois, été utile, alors que les commissions devraient avoir la faculté de proposer des modifications de structures?

Les dispositions financières accordées aux communautés de villes sont très attractives, puisque ces organismes ont la possibilité de percevoir une taxe professionnelle délocalisée à taux unique. Les communautés de villes ne disposent pas d'une fiscalité propre, à la différence des districts, des communautés urbaines et des communautés de communes, qui prélèvent, au même titre que les communes, les départements et les régions, un «quatrième étage» fiscal fondé sur les quatre taxes. Elles bénéficient «seulement» de la taxe professionnelle, mais il s'agit de la totalité de la taxe professionnelle dégagée par les communes membres. Celles-ci ne perçoivent que le produit des trois taxes ménages (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation).

Cette disposition constitue une amorce de spécialisation de l'impôt : la taxe liée à l'activité économique est affectée à l'intercommunalité. Elle est de nature à séduire les entrepreneurs qui pourront s'implanter n'importe où sur le territoire d'une même agglomération. Elle devrait mettre fin à la concurrence acharnée que se livrent les collectivités sur un même périmètre, et introduire une certaine solidarité entre communes riches et communes pauvres.

Les communautés de communes ont, elles aussi, un atout financier : elles peuvent percevoir une taxe professionnelle de zone. La taxe professionnelle émanant d'une zone d'activité économique exploitée en commun est votée et perçue par la communauté. Celle qui est produite à l'extérieur de cette zone revient, comme par le passé, aux communes. Les élus qui créeront des communautés de communes bénéficieront d'une incitation financière au titre de la dotation de développement rural.

Les districts peuvent bénéficier de la taxe délocalisée et de la taxe professionnelle de zone, sous certaines conditions : ils doivent avoir été créés avant la loi du 6 février 1992 et se montrer compétents en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace. Les syndicats continuent de ne pas percevoir de fiscalité propre. Leur budget est alimenté par les contributions des communes membres, ce qui constitue un frein à leur autonomie. Ils n'ont pas droit de percevoir une dotation globale de fonctionnement, car cette incitation financière est réservée aux structures qui ont une fiscalité propre ou additionnelle.

Toutes les formules d'intercommunalité possèdent des règles de constitution contraignantes. La règle de la majorité qualifiée est appliquée. L'élection des responsables s'effectue au deuxième degré. Compte tenu de l'importante masse financière qu'ils gèrent – 80 milliards de francs en 1989, – le problème de leur légitimité risque de se poser. L'élection des conseils de communauté au suffrage universel est souvent évoquée. Mais certains élus craignent qu'elle n'entraîne des phénomènes d'opposition entre élus municipaux et élus communautaires.

RAFAËLE RIVAIS

□ **Vidéocassette.** – Le ministère de l'agriculture et de la forêt propose un film vidéo sur la coopération en milieu rural : *Territoires ruraux : les chemins de l'intercommunalité*. Des présidents d'établissements intercommunaux et des représentants de la direction générale des collectivités locale expliquent l'intérêt des différents regroupements : syndicats, districts, communautés de communes.

► Douze minutes, 250 francs. Centre d'information et de formation sur l'aménagement rural, 19, avenue du Maine, 75732 Paris cedex 15. Tél. (16-1) 49-55-54-79.

Le calendrier de la coopération

LES commissions départementales de la coopération intercommunale devraient se mettre en place au cours des trois prochains mois. Les préfets fixeront la date des élections, qui auront lieu par correspondance.

Les commissions disposeront d'une année pour préparer des schémas de coopération. Leurs projets seront soumis, pour avis, aux communes, avant d'être arrêtés définitivement, en mai ou août 1993. Les communes disposeront encore de quatre mois pour se prononcer pour ou contre la création de communautés, suivant la règle de la majorité qualifiée. La constitution de ces nouveaux établissements ne devrait donc pas intervenir avant le mois de janvier 1994.

Une prise de conscience des élus

BIEN que, au Parlement, la droite et le centre aient voté contre la loi sur l'administration territoriale de la République, un certain nombre d'élus appartenant à ces partis se montrent, localement, très favorables à la coopération.

C'est à l'initiative d'un élu proche du CDS, M. Michel Guégan, maire de La Chapelle-Caro (Morbihan), que devait s'instituer la première communauté de communes volontaire. Cinq communes rurales de l'est du Morbihan, réunies depuis deux ans au sein d'un syndicat intercommunal, avaient décidé d'approfondir leur solidarité en se transformant en communauté de communes sans attendre les étapes prévues par la loi.

Or, la préfecture du Morbihan s'est aperçue, *in extremis*, que l'une de ces communes, Saint-Laurent-d'Oust, 270 habitants, appartenait déjà à un syndicat intercommunal exerçant la compétence du développement économique. Cette commune devra-t-elle *«divorcer»* avant d'adhérer à la nouvelle communauté?

«Le choix de la structure la plus adéquate»

Dans l'Oise, on assiste à un curieux bras de fer entre un premier magistrat RPR, farouchement déterminé à créer une communauté de communes, et un maire socialiste résolument opposé à ce regroupement. M. Alain Vasselle, maire (RPR) d'Ourcel-Maison, président de l'Association départementale des maires de France, souhaite englober, dans un regroupement à majorité de droite, la ville de Breteuil (PS), qui, malgré une population représentant le quart de l'ensemble, risquerait de se retrouver politiquement minoritaire.

«C'est sur le terrain, en fonction des configurations politiques, qu'on mesurera le caractère incitatif des commissions départementales de la coopération intercommunale», observe un chargé d'études de l'Association des maires de France.

Ces commissions vont se mettre en place au cours des prochains mois. En droit, elles n'auront rien du «gendarme» que certains craignaient. Le préfet qui les présidera ne sera certes pas un *«notaire»*, comme l'ont dit des parlementaires socialistes dans un souci d'apaisement, mais il s'efforcera de promouvoir la coopération. Toutefois, son influence sera limitée puisque la commission sera entièrement composée d'élus qui auront leur mot à dire.

La composition de la commission avait, en son temps, donné lieu à de sérieuses tractations. Les maires ou représentants des communes ont obtenu 60 % de sièges, divisés en trois collèges démographiques. Ils seront aussi présents au travers des 4tablissements de coopération intercommunale déjà existants, qui comptent 20 % de sièges. Les représentants des conseils généraux et régionaux seront minoritaires avec, respectivement, 15 et 5 % des voix. Mais ils pourront jouer un rôle important en subordonnant l'octroi de subventions à l'existence de regroupements.

«Les commissions vont sans doute susciter une certaine prise de conscience de la nécessité de l'intercommunalité», estiment plusieurs directeurs d'associations d'élus. *«Aujourd'hui, les débats ne portent plus sur la nécessité de la coopération, mais sur le choix de la structure la plus adéquate»*, constate ainsi M. Denis Aguettant, directeur de la Fédération nationale des maires ruraux.

R. Rs.

Des droits différents pour les districts

BIEN que l'existence des districts soit garantie, en droit, par la loi sur l'administration territoriale de la République, leur avenir semble encore incertain, selon Marc Censi. Le maire de Rodez en recense 261, alors que la direction générale des collectivités locales (DGCL) n'en compte que 228. Président (UDF-PR) de l'Assemblée des districts de France, il a fait part de son inquiétude aux membres de cette association, réunis à Paris le 12 mai, pour leur troisième convention nationale.

Des «imperfections techniques»

Les districts qui se créent après la parution de la loi ne bénéficient pas des mêmes droits que ceux qui existaient avant. Seuls les *«anciens»* districts, comme les appelle Marc Censi, peuvent opter pour le régime fiscal avantageux des communautés de communes et des communautés de villes, et obtenir les avantages financiers accordés en même temps, tels que le remboursement immédiat de la TVA. Ces mesures de *«pénalisation»* empêchent les élus de *«choisir librement la forme de regroupement qu'ils souhaitent»*, estime Marc Censi, qui, en présence de M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, a plaidé pour *«l'égalité devant la loi»*.

Le président du Grand Rodez a été plus loin dans sa critique en affirmant que les *«anciens»* districts ne pourraient, en pratique, exercer les droits qui leur ont été accordés. Il s'appuyait sur une étude du bureau d'études en finances locales (BREEF), selon laquelle les districts qui opteraient pour le régime fiscal de la communauté de villes n'auraient pas les moyens de fonctionner. Ils perdraient le bénéfice des trois impôts-ménage tout en opérant des versements compensatoires de taxe professionnelle aux communes membres.

La représentante de la DGCL a rappelé que la rédaction de la loi sur l'administration territoriale avait fait, pendant plus de deux ans, l'objet d'une très grande concertation. Le texte qui en est issu constitue un compromis entre la voie de l'intercommunalité autoritaire et celle de l'individualisme local. Les imperfections qui subsistent sont de nature *«technique»*, a-t-elle précisé, et pourront être corrigées.

R. Rs.

REPÈRES

AQUITAINE

Des comités consultatifs au conseil général des Landes

Les Landais peuvent désormais demander l'ouverture d'un débat au conseil général sur des questions d'intérêt général *«dès lors qu'elles relèvent de la compétence de l'assemblée départementale»*. Les demandes, sur un seul objet, doivent être introduites par au moins 2 000 électeurs. Si la commission départementale chargée d'examiner ces demandes les juge recevables, les questions seront débattues en assemblée plénière.

L'assemblée, que préside Henri Emmanuelli (PS), a également décidé de créer des comités consultatifs sur les questions de société. Ces comités, qui doivent siéger une fois par an, doivent regrouper des militants associatifs et des personnalités du monde socio-économique.

MIDI-PYRÉNÉES

La Bigorre défend sa culture

Depuis 1978, la Bigorre défend les valeurs éducatives de son parler sous la forme d'un festival folklorique réservé aux enfants des écoles du département des Hautes-Pyrénées ou aux chorales associatives. Cinquante-neuf groupes, quinze conteurs et deux mille jeunes ont participé fin avril à l'édition 1992 de la Hesteyade, rendez-vous choral de la tradition régionale à Ibos près de Tarbes.

Les petits *maynats* (enfants du pays), béret noir vissé sur la tête, en costume d'époque, ont prouvé qu'on pouvait compter sur eux pour perpétuer en chanson le patrimoine culturel de cette région de la Bigorre. Ardents défenseurs de leur langue, les organisateurs de la Hesteyade s'emploient aussi à renouer avec d'autres fêtes traditionnelles comme celle du battage à Burg. A l'aube de l'Europe, ce rassemblement ne veut pas donner l'image d'un certain passéisme mais au contraire entend valoriser les ressources humaines d'une région qui tient à son identité et l'affirme.

BASSE-NORMANDIE

Année de la voile dans la Manche

Après l'année du cheval en 1990 et l'année de l'eau en 1991, le département de la Manche met le cap sur l'année de la voile. Afin de promouvoir un patrimoine de 330 kilomètres de littoral, qui en font le deuxième département côtier de France, le conseil général de la Manche et la Fédération française de voile organisent la «Starmanche», une course de voile dont le départ sera donné le 16 juin à Granville, et dont l'arrivée sera jugée le 27 juin à Cherbourg, après avoir conduit les concurrents à Cork (Irlande) et à Poole (Angleterre). La course rassemblera une flottille d'une quarantaine d'équipages sur un monotype Jeanneau, le bateau du Tour de France à la voile.

L'année de la voile représente pour le département un investissement de 9 millions de francs. Diverses manifestations doivent être organisées pendant l'épreuve : expositions, concours de photos et de dessins pour les plus jeunes avec l'opération «Dessine-moi une voile».

POITOU-CHARENTES

Poitiers à l'heure du Portugal

Alors que la région Poitou-Charentes fait les yeux doux à l'Andalousie pour l'Exposition universelle, le département de la Vienne tente une offensive de charme en direction du Portugal. En application de la politique européenne impulsée par le conseil général, une importante délégation de la région de Lisbonne et de la vallée du Tage, conduite par son président, M. Sulter Cid, a été reçue à l'hôtel du département.

Elle a été accueillie notamment sur le site du Futuroscope – qui vient de rouvrir ses portes – où le président René Monory a fait le point sur son projet, Technopolis, qui vise à développer le volet tertiaire du site. Ce déplacement dans la Vienne s'est accompagné d'une exposition à Poitiers sur le Portugal.

SOCIÉTÉ

En Gironde

Un incendie ravage 150 hectares de forêts

BORDEAUX

de notre correspondante

Cent cinquante hectares de pins ont brûlé, vendredi 15 mai, à Lapouyade, dans le nord du département de la Gironde. L'incendie s'est déclaré sur un chantier de débroussaillage, vers 15 h 30. Il a été allumé, semble-t-il, par l'étincelle d'une tronçonneuse. La chaleur aidant, le feu s'est propagé rapidement et il a été difficile à circonscrire en raison des difficultés d'accès. La région, à cet endroit, est en effet vallonnée et sillonnée de marécages. De surcroît, les sous-bois sont très broussailleux. Deux cent soixante-quinze sapeurs-pompiers venant des départements de la Gironde, de la Dordogne, de la Charente et de la Charente-Maritime sont intervenus jusqu'à 22 h 30, heure à laquelle l'incendie a été circonscrit. Quatre sapeurs-pompiers ont été légèrement blessés lorsque leur véhicule s'est retourné dans un fossé au milieu du feu. Ils ont été sauvés par les collègues qui les suivaient avec un camion-citerne.

G. de M.

31,2° à Paris

Records de chaleur en Europe

Des records de chaleur ont été battus dans une partie de l'Europe, vendredi 15 mai. Il a fait 30 °C à Francfort et 28 °C à Berlin, Amsterdam et Bruxelles, c'est-à-dire aussi chaud qu'au Caire et à Rome. En France, c'est dans le Sud-Ouest qu'il a fait le plus chaud (33,2 °C à Dax, 31,5 °C à Bordeaux). En région parisienne, la station du Bourget a battu le record de 1965 (28,3 °C) avec une température de 29,8 °C. A Paris même, le maximum a été de 31,2 °C, frôlant le record du 14 mai 1945 (31,3 °C).

Cette canicule, survenant après un hiver particulièrement sec, a favorisé le déclenchement des feux de forêt. Outre celui de Gironde, un incendie a brûlé quelques hectares de pin à Marseille, où il a fallu l'intervention de deux avions Canadair pour éteindre le feu. Quelques hectares de taillis et bruyères ont brûlé aussi en forêt de Fontainebleau.

Selon un rapport du Programme des Nations unies pour le développement

Les forêts cambodgiennes font l'objet d'une exploitation catastrophique

Au rythme de l'exploitation actuelle de ses forêts, le Cambodge pourrait exporter jusqu'à 1,2 million de mètres cubes de bois en 1992, soit cinq fois la quantité tolérable pour préserver son écosystème. D'autant que les besoins en charbon de bois et la pratique de la culture itinérante sur brûlis contribuent aussi à la déforestation accélérée du pays. Telles sont les conclusions d'une étude faite par le PNUD, le Programme des Nations unies pour le développement.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Le rapport estime que les zones contrôlées par les Khmers rouges et frontalières de la Thaïlande exporteront 200 000 mètres cubes vers ce pays cette année. Les exportations en provenance des zones contrôlées par les sihanoukistes et le FNLPK (le Front de M. Son Sann), également frontalières de la Thaïlande, seront proches de 180 000 mètres cubes. De leur côté, les autorités de Phnom-Penh ont déjà signé, avec des sociétés indonésiennes, thaïlandaises et françaises, des contrats pour l'exportation de 145 000 mètres cubes de bois. Phnom-Penh négocie aussi avec Singapour, Taïwan et le Japon des contrats qui portent sur 175 000 mètres cubes supplémentaires.

Simultanément, des coupes sauvages de bois se poursuivent sur les frontières du Cambodge avec le Laos et le Vietnam. *« Sur la frontière vietnamienne, des groupes de renégats armés auraient exporté, en janvier 1992, de 2 500 mètres cubes à 3 000 mètres cubes de troncs par jour »*, affirme le rapport. Les réserves de poissons du Tonlé-Sap, le grand lac au cœur du Cambodge, seraient menacées, à terme, par les coupes de mangroves qui leur servent de protection à la saison des pontes.

Taxes sur les pierres précieuses

Le rapport fait, en outre, un lien entre la déforestation et les inondations exceptionnelles et subites dont le Cambodge central a été victime en août et en septembre derniers.

Simultanément, les principales réserves de pierres précieuses du pays, dans la région de Païlin, sur la frontière avec la Thaïlande, sont surexploitées. Les Khmers rouges, qui contrôlent le secteur, ont distribué des concessions, pour l'essentiel, à des chercheurs thaïlandais. Les Khmers rouges perçoivent, sur les concessions et la production des pierres, des taxes qui s'élèveraient jusqu'à 100 millions de dollars par an, ce qui donne une idée de l'importance de la production. Aucune exploitation rationnelle de ces ressources minières ne peut être envisagée pour le moment.

La surexploitation des quelques richesses du Cambodge s'est accentuée depuis l'accord de paix signé à Paris le 23 octobre 1991. Selon de nombreux experts, les ressources naturelles du pays sont plus limitées qu'on ne le croit généralement. Outre le bois et les pierres précieuses, il dispose de plantations d'hévéas. Le secteur industriel est pratiquement inexistant. Le financement d'une politique agricole devrait cependant permettre de nourrir la population évaluée aujourd'hui à huit millions d'habitants, ce qui n'est plus le cas depuis 1970. Au rythme actuel, la déforestation devrait avoir, dans les années qui viennent, des conséquences catastrophiques sur l'équilibre écologique et l'économie du pays.

JEAN-CLAUDE POMONTI

La préparation du sommet de Rio

La France et la Commission de Bruxelles désapprouvent la réunion du G7 à Bonn

Les ministres de l'environnement du groupe des pays les plus industrialisés (G7) se réunissent samedi 16 et dimanche 17 mai à Bonn pour préparer le Sommet de la Terre de Rio, qui aura lieu du 3 au 14 juin. Mais cette réunion de Bonn, qui doit examiner les modalités de financement de l'aide à la protection de l'environnement dans les pays en développement, crée des tensions au sein de la Communauté européenne.

A Bruxelles, où l'on estime que *« la préparation de cette réunion n'a pas été tout à fait satisfaisante »*, on indique que c'est le directeur général de l'environnement, M. Jan Laurens Brinkhorst, qui représentera la CEE au lieu du commissaire européen à l'environnement, M. Carlo Ripa di Meana.

Quant au gouvernement français, il juge la réunion de Bonn *« inopportune »*, car elle donne l'impression que le G7 s'arroge le droit d'organiser la protection de l'environnement dans le tiers-monde. En conséquence, il ne sera pas représenté à Bonn par le ministre de l'environnement, Mme Ségolène Royal, mais par un directeur de service venu en *« observateur »*.

JUSTICE

La naturalisation « rétroactive » d'un ancien réfugié basque

Un Français chassé de France

BAYONNE

de notre correspondant

Me Jean-Philippe Gonzalez, avocat au barreau de Bayonne, vient d'adresser un courrier au ministre français de la justice, M. Michel Vauzelle, dans lequel il lui demande de faire transférer dans une prison française son client, Francisco Javier Jauregui Arribillaga. Emprisonné aujourd'hui en Espagne, cet ancien réfugié basque originaire de la province basco-espagnole du Guipuzcoa, purge dans ce pays une peine de seize années de prison en relation avec sa présumée appartenance à l'organisation séparatiste basque ETA.

L'histoire de Francisco Javier Jauregui Arribillaga n'est pas banale. Marié depuis 1985 à une femme de nationalité française, ce réfugié basque âgé de trente-cinq ans avait déposé une demande de nationalité française le 8 janvier 1987. Le 3 octobre suivant, comme des dizaines d'autres Basques d'Espagne vivant en Pays basque français, il est arrêté lors d'une vaste opération de police, connue sous l'appellation « rafle de la Butte-aux-Cailles », du nom du casernement dans lequel toutes ces personnes furent rassemblées.

Remis en liberté sans charge, il obtient, en décembre 1987, un renouvellement de son titre de séjour. Pourtant, le 20 janvier 1988, le réfugié est expulsé par les autorités françaises vers l'Espagne en vertu d'un arrêté d'expulsion daté du... 3 octobre 1987, jour de la rafle contre la communauté des réfugiés basques. En Espagne, l'*Audiencia nacional* de Madrid le condamne bientôt à seize années de prison qu'il purge actuellement.

C'est le 26 juin 1989 que se produit un coup de théâtre : le tribunal de grande instance de Bayonne reconnaît dans un jugement définitif l'acquisition de la nationalité française par l'ancien réfugié. De ce fait, Francisco Javier Jauregui Arribillaga devient officiellement français à compter du 8 janvier 1987, date de sa demande de naturalisation, soit un an avant son expulsion ! Ce jugement fait que la France a expulsé vers un pays tiers l'un de ses ressortissants : acte illégal. De plus, Me Jean-Philippe Gonzalez, qui avait déposé un recours devant le tribunal administratif de Pau, a obtenu, le 7 avril 1992, l'annulation de l'arrêté d'expulsion signé par M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur de l'époque, et en vertu duquel Francisco Javier Jauregui Arribillaga avait été expulsé vers l'Espagne.

Aujourd'hui, l'avocat de l'ancien réfugié basque demande que Francisco Javier Jauregui Arribillaga soit transféré de la prison de Huelva, en Andalousie, dans un centre pénitentiaire français, afin de rétablir partiellement le préjudice dont a été victime son client, *« le premier citoyen français expulsé par les autorités de son propre pays »*.

PATRICK BUSQUET

ESPACE

L'Agence spatiale européenne recrute six nouveaux astronautes

L'Agence spatiale européenne (ESA) compte depuis le 15 mai six nouveaux candidats astronautes. Choisis parmi plusieurs milliers de postulants, ils commenceront leur formation au Centre des astronautes européens de Cologne (Allemagne) à partir du 1er juin. Ceux qui auront mené à bien leur formation de base deviendront alors membres à part entière du Corps des astronautes européens, qui compte déjà dans ses rangs Ulf Merbold, Wubbo Ockels et Claude Nicollier.

Parmi les candidats retenus par l'ESA, figurent une femme belge, Marianne Merchez, trente et un ans, un Italien, Maurizio Cheli, trente-trois ans, un Français, Jean-François Clervoy, trente-trois ans, un Espagnol, Pedro Duque, vingt-neuf ans, un Suédois, Christer Fuglesang, trente-cinq ans, et un Allemand, Thomas Reiter, trente-trois ans. L'ESA précise que ce corps d'astronautes tiendra une place centrale dans les plans européens de vols spatiaux habités. Une précision importante à l'heure où l'avenir de la navette spatiale Hermès et celui de la station habitée Colombus ne sont pas clairs.

VILLES

L'Association des maires francophones subventionne sept projets pour l'Afrique

L'Association internationale des maires francophones (AIMF), que préside M. Jacques Chirac, a décidé, au cours d'une réunion de son bureau tenue récemment à l'île Maurice, de financer à hauteur de 80 % sept projets en Afrique et un dans l'océan Indien. Il s'agit notamment de concrétiser les études faites à propos de l'informatisation, de l'assainissement et de la création d'équipements publics à Abidjan (Côte-d'Ivoire), Dakar (Sénégal), Brazzaville (Congo), Niamey (Niger), et Conakry (Guinée). M. Chirac a précisé que l'association financerait la restauration du cœur historique de Port-Louis, capitale de l'île Maurice, fondée au dix-huitième siècle par un Malouin, Bertrand François Mahé, comte de La Bourdonnais. Le maire de Paris a aussi indiqué que l'AIMF subventionnerait l'édition d'une histoire de l'Afrique. Fondée en 1979, l'association, qui regroupe aujourd'hui soixante maires appartenant à trente-cinq pays, a créé un fonds de coopération de 16 millions de francs alimenté notamment par les villes riches membres de l'AIMF et destiné à promouvoir, selon ses dirigeants, la coopération Nord-Sud. L'association, qui se veut apolitique, a reçu récemment les demandes d'adhésion de Vientiane (Laos), Sofia (Bulgarie) et Bucarest (Roumanie).

RECHERCHE

M. Chevassus-Au-Louis nommé directeur général de l'INRA

M. Bernard Chevassus-Au-Louis a été nommé directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), mercredi 13 mai, en conseil des ministres. Il remplace à ce poste M. Henri Bichat, nommé le même jour directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de la forêt.

[M. Bernard Chevassus-Au-Louis, né à Paris en janvier 1949, agrégé de sciences naturelles en 1971, a dirigé le département d'hydrobiologie et faune sauvage de l'INRA de 1984 à 1989. Conseiller du président et membre du comité de direction de l'INRA depuis cette date, il participa également, de 1986 à 1990, au groupe d'évaluation et de prospective Pêches et cultures marines et d'eau douce du ministère de la recherche. M. Chevassus-Au-Louis a consacré une part importante de ses travaux à l'élaboration de méthodes d'amélioration génétique des espèces utilisables en aquaculture, notamment des salmonidés.]

FAITS DIVERS

□ **Attentat contre le siège du comité de soutien à M. Jean-François Filippi.** – Un attentat a été commis, dans la nuit du 15 au 16 mai contre un bar de Lucciana (Haute-Corse), siège du comité de soutien à Jean-François Filippi, maire de cette commune et président du Sporting Club de Bastia. Une charge de 50 grammes d'explosif avait été placée devant la porte de l'établissement. Cet attentat, le troisième en vingt-quatre heures, après ceux commis à Bastia contre une station-service et contre un camion-remorque n'a pas été revendiqué.

Ecoutes téléphoniques

Les trois « plombiers » du Conseil supérieur de la magistrature condamnés

Les trois spécialistes des écoutes téléphoniques qui s'apprêtaient à poser une « bretelle », le 23 décembre 1987, sur la ligne téléphonique d'un huissier du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), M. Yves Lutbert, ont été condamnés, vendredi 15 mai, par la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris.

M. Robert Montoya, ancien gendarme, se voit infliger une peine de huit mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 F d'amende, tandis que MM. Fabien Caldironi, ancien gendarme lui aussi, et M. Alain Clarhaut, un « Mozart » de l'écoute, sont condamnés à six mois de prison avec sursis et 8 000 F d'amende. Les trois hommes avaient été repérés par un voisin de M. Lutbert intrigué par leurs allées et venues. Au moment de l'interpellation des trois « plombiers », M. Lutbert était soupçonné depuis quelques jours d'avoir intercepté des notes sur de hauts magistrats rédigées par Mme Danièle Burguburu, secrétaire générale du CSM, à l'intention du président de la République. Plusieurs de ces notes avaient été envoyées anonymement à Mme Simone Rozès, alors premier président de la Cour de cassation, à M. Paul-André Sadon, directeur de cabinet du ministre de la justice de l'époque, M. Albin Chalandon, et aux autres membres du CSM (*le Monde* daté 29-30 mars, et 31 mars).

□ **Huit sympathisants présumés de l'ETA inculpés.** – Huit sympathisants présumés de l'organisation séparatiste basque ETA ont été inculpés, jeudi 14 mai, d'association de malfaiteurs, d'aide au séjour irrégulier et d'infractions en relation avec une entreprise terroriste, par Mme Laurence Le Vert, premier juge d'instruction au tribunal de Paris. Deux d'entre eux ont été placés sous mandat de dépôt. Interpellés pour la plupart en Bretagne, au début du mois de mai (*le Monde* du 6 mai), ils sont accusés d'avoir participé à un réseau de soutien logistique à l'ETA.

Les Grands Prix de l'Académie des sciences

L'Académie des sciences vient d'annoncer plusieurs Grands Prix, complétant ceux attribués le 1er avril (le *Monde* du 3 avril).

● *Le Grand Prix du Commissariat à l'énergie atomique (CGEA)* (200 000 F) a été décerné à M. Serge Jard, directeur de recherche à l'INSERM, pour son étude des récepteurs membranaires des hormones peptidiques.

● *Le prix Jaffé* (50 000 F) récompense les travaux de M. Jean Guern, professeur à l'université Paris-Sud, pour ses travaux sur les propriétés du plasmalemme et du tonoplaste, et la perception de signaux hormonaux et de signaux éliciteurs.

● *Le prix Johannidès* (50 000 F) a été attribué à M. Jules Hoffmann, directeur de recherche au CNRS, pour ses recherches sur l'endocrinolologie et l'immunologie des insectes.

● *Le prix Mergier-Bourdeix* (300 000 F) revient à M. Jean Weissenbach, directeur de recherche au CNRS, pour ses travaux sur les mécanismes génétiques de la différenciation sexuelle chez les mammifères.

● *Le prix de l'Institut français du pétrole* (200 000 F) a été remis à M. Pierre Albrecht, directeur de recherche au CNRS. Par sa découverte de la présence ubiquiste des hopanoïdes dans les sédiments, la détermination précise de leur structure et la démonstration de leur importance, il a révolutionné la géochimie organique.

● *Le prix Gaz de France (GDF)* (200 000 F) récompense les travaux de M. André Pineau, directeur de l'unité de recherche de l'Ecole des mines de Paris, sur la mécanique de la rupture appliquée aux matériaux métalliques de structures gazières.

● *Le prix Péchiney* (100 000 F) a été attribué à deux lauréats : Mme Laurence Farcy, ingénieur de recherches au Centre commun de recherches Louis-Blériot de l'Aérospatiale, qui a étudié le comportement en fatigue sous sollicitation cyclique de l'alliage classique Al-Cu à 4,5 %, et de l'alliage nouveau Al-Li-Cu-Mg ; M. Denis Bechet, ingénieur au centre de recherches de Voreppe-Péchiney, pour ses travaux sur des matériaux nouveaux à base d'alliages d'aluminium.

● *Le prix Aymé Poirson* (40 000 F) revient à M. Marcel Garnier, directeur de Madylam (URA 1326), pour ses travaux sur la magnéto-hydrodynamique et la mise en forme des métaux liquides.

● *Le prix Lamb* (40 000 F) à MM. Daniel Bouche et Bruno Scheurer, ingénieurs au CEA, dont les travaux ont permis la conception d'un logiciel de calcul de la surface équivalente radar (SER) d'objets axisymétriques pour les hautes fréquences.

● *Le prix Charles-Léopold Mayer* (250 000 F) récompense deux lauréats : M. Raymond Devoret et M. Miroslav Réadman, tous deux directeurs de recherche au CNRS. Le premier a effectué des recherches sur la radiobiologie moléculaire ; le second a permis de mieux comprendre les processus enzymatiques que la cellule met en œuvre pour assurer une transmission précise de son information génétique, et pour gérer au mieux sa variabilité.

CORRESPONDANCE

Le parquet de Marseille et le jugement sur Amnesty International

A la suite de l'article paru dans *le Monde* daté 10-11 mai sur les réactions provoquées par l'arrêt Touvier et dans lequel était mentionné le jugement rendu par des magistrats marseillais à l'égard de l'association Amnesty International qualifiée de mouvement *« étranger, de fondement ou obédience maçonnique, révélateur d'un courant anti-France »*, nous avons reçu de M. Olivier Dropet, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Marseille, le texte suivant :

« Contrairement aux affirmations contenues dans l'article (...) le Parquet de Marseille a interjeté appel le 30 mars et non pas le 6 mai du jugement rendu le 20 mars 1992 à l'égard de M. Frédéric Foin par la chambre spécialisée en matière militaire du tribunal de Marseille. Les assertions de votre collaborateur selon lesquelles le parquet n'aurait agi qu'à la suite de l'article de presse du Canard enchaîné *publié le 6 mai sont donc non seulement tendancieuses mais encore erronées »*.

[C'est sur la foi d'une dépêche d'agence que nous avons écrit que le parquet de Marseille avait fait appel tardivement du jugement en question. Cette information était erronée et nous présentons nos excuses aux magistrats de Marseille. E. P.]

□ **Amnesty International proteste contre un jugement rendu à Marseille.** – La section française d'Amnesty International a exprimé *« son étonnement et son inquiétude »* auprès du ministre de la justice après le jugement rendu à Marseille dans une affaire d'objection de conscience dont les attendus la qualifiaient de *« mouvement étranger de fondement maçonnique révélateur d'un courant anti-France »* (*le Monde* daté 10-11 mai). Elle rappelle qu'elle est *« une association reconnue d'utilité publique par les autorités de la République »*.

SOCIÉTÉ

La mort violée

Une plainte contre X... vient d'être déposée à Amiens par les parents d'un adolescent décédé sur le corps duquel des prélèvements d'organes avaient été effectués

Le dimanche 28 juillet 1991, Christophe Tesnière, dix-neuf ans, est victime d'un accident à Dieppe, où il circulait à bicyclette. Le bilan radiologique effectué en urgence au centre hospitalier dieppois ne laissera aucun doute sur la gravité des lésions. Les médecins constatent l'installation très rapide d'un coma, associé à des signes de décérébration. Trois jours plus tard, l'état neurologique du blessé s'aggravant, les spécialistes de réanimation de l'hôpital de Dieppe décident le transfert en hélicoptère sur le service de neurochirurgie neurotraumatologique du CHU d'Amiens.

Le 5 août, M. et Mme Tesnière apprendront le décès de leur fils. Brutalement se pose alors la question du prélèvement d'organes. *«Les médecins du CHU d'Amiens,* expliquent aujourd'hui les parents, *nous ont affirmé que la loi Caillavet prévoyait le prélèvement d'organes sur les personnes majeures, sans avoir besoin de l'autorisation de la famille. C'était par gentillesse qu'ils demandaient notre accord. Plus précisément, ils nous ont dit que, dans le cas où nous ferions état d'une opposition formulée de son vivant par Christophe, une enquête de gendarmerie pourrait être effectuée pour vérifier si nous avions ou non menti.»*

« Une erreur de manipulation informatique »

Le 4 novembre, les parents reçoivent du CHU d'Amiens un avis des sommes à payer adressé à Christophe et précisant que ce dernier doit régler la somme de 300 francs correspondant au forfait journalier pour le «séjour» effectué du 31 juillet au 5 août. Ce document indique, par ailleurs, qu'une série d'actes de chirurgie, d'un montant de près de 8 000 F, a été réalisée sur le corps de Christophe. Mme Tesnière contacte le CHU par téléphone pour tenter de comprendre. On la dirige vers le docteur Jean Tchaoussoff, maître de conférences, anesthésiologiste des hôpitaux et membre de France-Transplant.

Ce médecin lui répond par écrit, le 3 décembre, expliquant que cette facturation du forfait journalier était due à *«une erreur de manipulation informatique par un personnel de remplacement pendant une période de vacances».* Entre-temps, M. G. Gellet, directeur de l'hôpital nord du CHU d'Amiens, avait, le 13 novembre, écrit aux parents que c'était par erreur qu'on leur avait réclamé la somme de 300 F.

Dans sa lettre, le docteur Tchaoussoff indiquait aux parents le détail des prélèvements effectués : le cœur, le foie, les deux reins ainsi que les deux cornées. «Le don d'organes» de Christophe a permis à six malades *et à leurs familles de reprendre espoir,* écrivait ce médecin. Actuellement, tous ces greffés vont bien et, parmi les quatre receveurs d'organes de vingt-cinq à cinquante ans, il y a deux hommes et deux femmes.

Ces précisions ne suffisent pas aux parents de Christophe. Compte tenu des circonstances mal connues de l'accident, ils avaient porté plainte pour homicide involontaire contre le responsable de l'accident de leur fils. A ce titre, ils devaient avoir accès au dossier d'instruction, donc au compte rendu opératoire résumant les gestes pratiqués par les chirurgiens sur le cadavre de Christophe.

Globes oculaires artificiels

Ce document, du 5 août 1991, signé du professeur Jacques Petit (service d'urologie du CHU d'Amiens), révèle que les prélèvements furent plus nombreux que ceux indiqués par le docteur Tchaoussoff : outre le cœur, le foie et les reins, ils comprenaient aussi l'aorte descendante, avec les gros troncs supérieurs de la crosse, l'artère iliaque et fémorale droite, les deux veines saphènes internes et la veine fémorale droite. On apprend également que l'on a placé, après le prélèvement des cornées, des globes oculaires sur le cadavre et que toutes les incisions ont été refermées en deux plans *«avec fil métallique au niveau du thorax».*

La lecture de ce document, après comparaison avec la lettre du docteur Tchaoussoff, a profondément ému et révolté les parents de Christophe. La réaction de ces enseignants fut d'autant plus violente que, militants humanistes et laïcs, ils adhèrent totalement aux principes sous-tendant la pratique des greffes d'organes et que, lors de l'inhumation civile de leur fils, ils avaient publiquement milité en faveur du don d'organes. Aujourd'hui, M. et Mme Tesnière, défendus par Me Gilbert Collard, du barreau de Marseille, accusent notamment le docteur Tchaoussoff de leur avoir menti sur le nombre et la nature des organes prélevés, ainsi que sur la nature des incisions pratiquées et la qualité de leur fermeture. Ils accusent, d'autre part, les médecins du CHU d'Amiens de ne pas avoir respecté la législation existante sur le prélèvement des yeux.

La loi du 22 septembre 1976, dite loi Caillavet, relative au prélèvement d'organes, ne fait en effet pas obstacle (article 5) à la loi du 7 juillet 1949. Or celle-ci, dans un article unique, précise que les prélèvements anatomiques au titre de la greffe de la cornée ne peuvent être effectués qu'après legs testamentaire des yeux (1). Christophe n'ayant pas de son vivant effectué un tel legs, comment a-t-on pu procéder au prélèvement de ses deux globes oculaires? On souligne auprès de France-Transplant que le prélèvement de la cornée peut être assimilé à un prélèvement de tissu et non de globes oculaires, dans la mesure notamment où de nouvelles techniques permettent d'éviter l'énucléation. Pourquoi, dans ce cas, les médecins d'Amiens ont-ils procédé à l'implantation de globes oculaires artificiels?

«Nous pensons que les médecins cherchent à cacher certaines choses : personne ne nous a dit qu'on prélèverait les cornées de notre fils car on savait bien que c'était trop demander à des parents qui viennent d'apprendre la mort cérébrale de leur enfant et que l'on refuserait, car les yeux d'un enfant, c'est le symbole de sa vie, écrivent les parents de Christophe à M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire. *Quand nous pensons à notre Christophe, nous évoquons immédiatement son regard, qui était source de vie et de tendresse. Même son souvenir est brisé par les médecins qui remplacent, après prélèvement des cornées, des yeux par des globes oculaires».*

M. et Mme Tesnière viennent de porter plainte pour viol et violation de sépulture. Cette douloureuse affaire soulève la question du respect dû aux morts et à la qualité du dialogue entre les médecins de France-Transplant et les familles qui viennent d'apprendre la mort cérébrale d'un de leurs proches, le corps de la victime étant maintenu en réanimation artificielle. Dans leur courrier au docteur Kouchner, les parents de Christophe demandent notamment *«une enquête sur la manière dont on procède aux prélèvements d'organes en France».*

Ils ont placé dans leurs documents personnels et collé sur leur voiture un texte expliquant qu'en cas d'accident ils refusent tout prélèvement d'organes pouvant être pratiqué sur eux, ainsi que sur leur fils Olivier.

JEAN-YVES NAU

(1) Tous les renseignements sur le don des yeux par legs testamentaire peuvent être obtenus auprès de l'Association nationale pour l'amélioration de la vue, 39-41, rue Louis-Blanc, 92400 Courbevoie. Tél. : (1) 47-17-64-75.

POLICE

□ **Le plan d'action pour la sécurité : satisfaction et réserves à l'USC-police.** – L'Union des syndicats catégoriels (USC, près de 30 % des voix dans la police en tenue, proche de la droite) estime que le plan d'action présenté par le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, M. Paul Quilès, *«semble aller dans le bon sens».* L'USC-police émet toutefois *«des réserves sur l'application rapide»* des mesures proposées, *«compte tenu des contraintes administratives et des délais pour le recrutement des personnels».*

□ **M. Georges Frêche (PS) proteste contre le manque de policiers à Montpellier.** – M. Georges Frêche, député (PS) de l'Hérault et maire de Montpellier, proteste contre l'absence de création de postes de policiers dans sa ville, dans une lettre adressée mardi 12 mai au ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, M. Paul Quilès. M. Frêche menace de déclencher une grève administrative et de fermer la mairie au mois de septembre si d'ici là les effectifs de police urbaine n'ont pas été augmentés. *«Zéro pointé pour Charles Pasqua, Pierre Joxe et Paul Quilès!,* commente M. Frêche. *Ils se foutent de nous depuis des années. A Montpellier, où la criminalité a augmenté de 8,5 % en 1991 par rapport à 1990, le nombre des policiers est le même depuis 1960.»*

□ **Premier accord entre polices nationale et municipale à Amiens.** – Le préfet de la Somme, M. Henri Rouanet, et le maire d'Amiens, M. Gilles de Robien (UDF-PR), ont signé jeudi 14 mai, semble-t-il pour la première fois en France, un protocole d'accord destiné à assurer une meilleure coopération entre les polices nationale et municipale. L'accord, qui vise à *«renforcer la présence policière en uniforme dans la rue»* et à *«désengorger la police nationale de ce qui la détourne de ses missions prioritaires»,* définit les missions quotidiennes de la police municipale (îlotage, sécurité des écoles, présence préventive dans les transports en commun, service des objets trouvés, surveillance des marchés et des espaces verts). Ce protocole, préparé depuis plus d'un an, préfigure les *«projets locaux de sécurité»* prévus par le plan du ministre de l'intérieur.

Une exposition à la Grande Arche de la Défense

Les exclus et leurs témoins

L'exposition sur le thème des exclusions qui se tient sur le toit de la Grande Arche de La Défense (1) a reçu, lundi 11 mai, la visite de MM. Bianco et Teulade. Devant des lycéens, l'ancien ministre des affaires sociales et de l'intégration et *son successeur, faisant allusion* à l'arrêt Touvier et au jugement de Marseille qualifiant Amnesty International de *«mouvement étranger (...)» (le Monde* daté 10-11 mai), *ont mis en garde* contre le retour du *«même langage, des mêmes exclusions, des mêmes cibles qu'il y a cinquante ans».*

De gigantesques photos en noir et blanc happent l'innocent touriste qui s'est hissé jusqu'au sommet de l'Arche de la Défense afin d'admirer la perspective. Un enfant noir resté à la porte d'une école, un pauvre affalé sur le bitume parisien, l'étreinte d'un malade du sida à son ami, une vieille femme qui fait les poubelles sous le regard méprisant d'un passant. Images de violence froide, de drame, d'indignité, d'échec.

Les chiffres du désastre mondial de la faim s'étalent sur fond de planisphère rouge au sud, et vert au nord. Décor unique pour une exposition implacable destinée à «sensibiliser» le public aux multiples réalités de l'exclusion sociale. Racisme, chômage, relégation en banlieue, prison, folie, handicap physique... Treize familles d'exclusion ont été répertoriées et illustrées par une série de témoignages sonores où s'expriment, en boucle ininterrompue, «exclus», «témoins» et «spécialistes». En *contrepoint,* de petits téléviseurs muets diffusent les images du monde enchanté de la consommation symbolisé par les carrosseries étincelantes et les corps éternellement jeunes et beaux de la publicité.

Si la mise en scène est efficace, cette juxtaposition laisse une impression de froideur, de confusion et d'impuissance. A quoi bon «exposer», au trente-cinquième étage d'un monument, au cœur du plus grand quartier d'affaires de Paris, l'exclusion dont le spectacle nous guette presque à chaque coin de rue? N'est-il pas hasardeux de réunir sous la même bannière, échec scolaire, maladie mentale, sida et xénophobie? Comment franchir le pas entre la mauvaise conscience et l'action? Peut-on réduire le fossé entre les principes des droits de l'homme et les réalités du *«nouvel ordre économique (...) implacable pour les faibles»,* décrit par M. Claude Cheysson, président de la Fondation de l'*Arche de la fraternité,* dans le texte qui introduit l'exposition? Les fiches et les vidéos présentant les activités de quelques associations et administrations laissent le visiteur seul face à ses interrogations et à ses inquiétudes.

La lutte à l'école contre la xénophobie

C'est sans doute pour souligner l'importance de l'action concrète que MM. Bianco et Teulade ont terminé leur visite de cet accablant musée des exclusions en rendant hommage aux enseignants et élèves qui luttent dans leurs classes contre la xénophobie. Ensemble, ils ont retrouvé dans les archives, les mémoires vivantes, les monuments, les traces de tous les étrangers qui ont fait la France.

Une seconde exposition, baptisée «Composition française» (2), rassemble les résultats souvent passionnants de leurs travaux qui ont redonné sens à la présence des étrangers, en faisant revivre l'histoire des tirailleurs sénégalais, des Marocains de Marseille, des Portugais du Lot et des Arméniens de Vaulx-en-Velin. Des lycéens de Bayeux ont rédigé un almanach à l'aide de mots d'origine étrangère. Ceux du lycée Jean-Baptiste-Say de Paris ont retrouvé dans les vieux papiers de leur établissement la circulaire de Vichy qui ordonne la chasse aux fonctionnaires possédant des noms *«à consonance hébraïque».*

Devant eux, M. Jean-Louis Bianco a constaté qu'aujourd'hui même certaines décisions de justice *«rappellent presque mot à mot les expressions, les analyses qui ont accompagné, sinon causé, l'un des plus grands drames que l'Europe ait connus».*

PHILIPPE BERNARD

(1) «Exclusions», toit de la Grande Arche de la Défense, jusqu'au 31 décembre 1992. *Plusieurs colloques et débats* sont programmés. Renseignements : (1) 49-07-26-26.

(2) *«Composition française»* : l'exposition, qui n'est plus visible à la Grande Arche reste à la disposition des établissements scolaires et centres culturels. Renseignements au FAS : (1) 40-02-72-96.

SPORTS

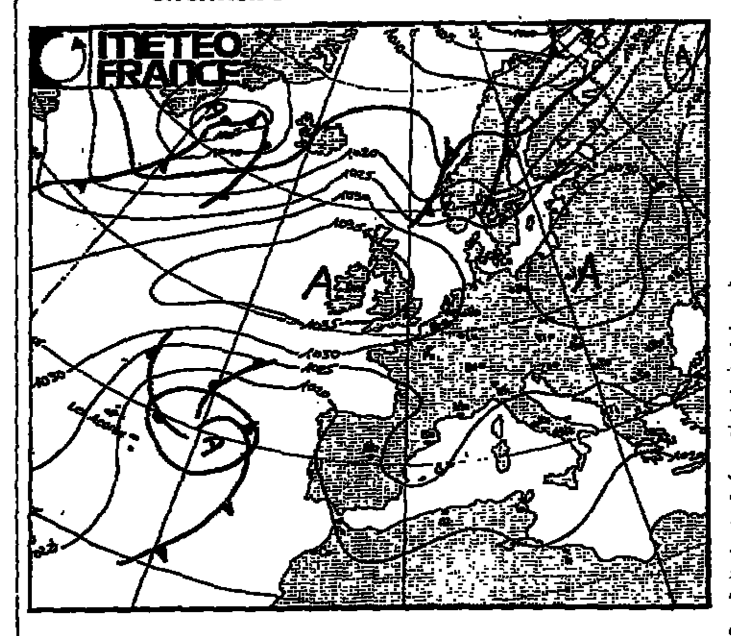
□ **La France qualifiée en volley-ball pour les Jeux olympiques.** – L'équipe de France (hommes) de volley-ball s'est qualifiée, vendredi 15 mai, pour les Jeux olympiques de Barcelone. Elle a battu l'équipe de Yougoslavie par 3 à 2 (13-15, 15-4, 15-12, 13-15, 16-14), lors du tournoi préolympique masculin de Castelnau-le-Lez près de Montpellier. L'équipe de France a, d'ailleurs, remporté ce tournoi devant la Yougoslavie et la Finlande.

RELIGIONS

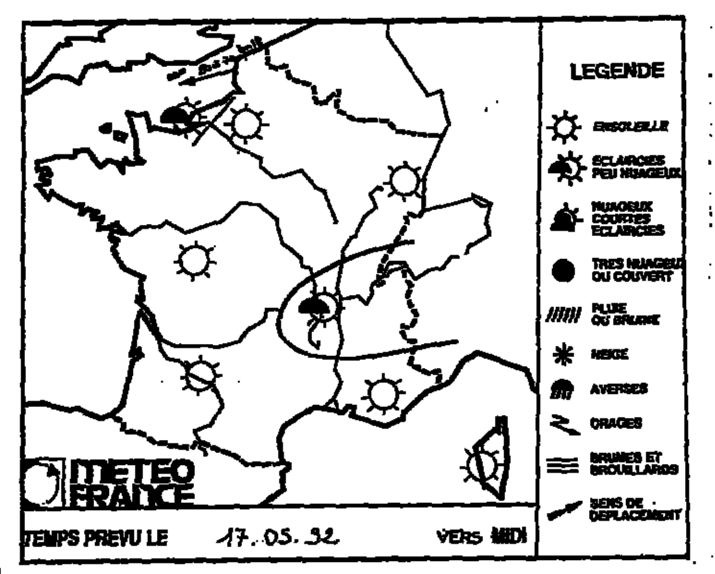
□ **Les évêques italiens demandent la béatification de Paul VI.** – Au cours de leur assemblée plénière annuelle – et dans le contexte polémique de la béatification, dimanche 17 mai, de Mgr Escriva de Balaguer, fondateur de l'Opus Dei, – l'épiscopat italien a décidé, mercredi 15 mai, à l'unanimité de ses trois cents membres, d'introduire la cause de béatification du pape Paul VI (1963-1978). – *(AFP.)*

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16 MAI 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 17 MAI 1992



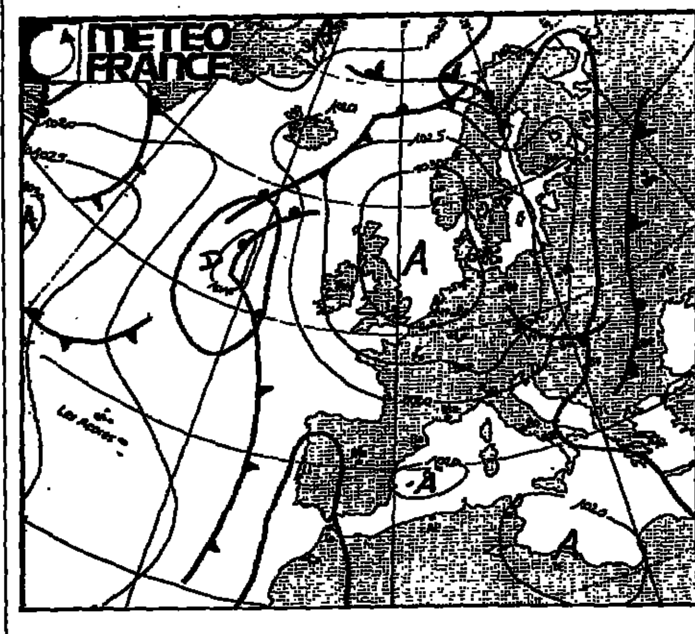
Dimanche : soleil, orageux sur le relief. – Soleil et chaleur seront encore au rendez-vous. Les brumes matinales et les quelques nuages bas près de la Manche seront vite oubliés et laisseront place à un beau soleil. Le vent de nord-est sera sensible sur la moitié nord du pays, il amènera un peu d'air et rendra la chaleur plus supportable. Sur les côtes de la Manche, les rafales de nord-est atteindront 60 ou 70 km/h.

Seules exceptions à ce ciel sans nuage : les reliefs de l'Auvergne et des Cévennes, du Jura, des Alpes et des Pyrénées où des nuages commenceront à se développer vers la mi-journée. Des orages éclateront mais ils resteront isolés.

Les températures seront toujours supérieures aux normales saisonnières. Au petit matin, elles seront le plus souvent comprises entre 10 et 14 degrés au nord de la Loire, entre 13 et 16 degrés au Sud, voire 18 degrés dans l'extrême Sud-Est.

Les températures maximales s'étageront entre 22 et 26 degrés au nord de la Loire (18 à 20 degrés sur les côtes de la Manche) jusqu'à 28 à 30 degrés au Sud.

PRÉVISIONS POUR LE 18 MAI 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 16-5-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 15-5-1992 à 18 heures TUC et le 16-5-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	24	12	D
BIARRITZ	29	16	D
BORDEAUX	29	16	D
BOURGES	31	15	D
BREST	17	12	D
CAEN	21	11	D
CHERBOURG	17	13	D
CLERMONT-FER.	31	13	D
DIJON	30	15	D
GRENOBLE	31	14	D
LILLE	25	13	D
LIMOGES	29	18	D
LYON	30	15	D
MARSEILLE	29	16	D
NANCY	29	10	D
NANTES	28	17	D
NICE	25	18	D
PARIS-MONTS.	30	15	D
PAU	29	14	D
PERPIGNAN	26	12	D
RENNES	22	13	D
ST-ETIENNE	30	12	D
STRASBOURG	30	13	D
TOULOUSE	29	13	D
TOURS	29	15	D
POINTE-A-PITRE	31	25	D
ÉTRANGER			
ALGER	26	12	N
AMSTERDAM	27	9	D
ATHÈNES	23	15	D
BANGKOK	37	28	C
BARCELONE	21	13	D
BELGRADE	26	15	D
BERLIN	27	11	D
BRUXELLES	27	11	D
COPENHAGUE	19	13	D
DAKAR	25	20	N
DJERBA	23	18	D
GENÈVE	29	13	D
HONGKONG	26	22	C
ISTANBUL	19	11	C
JÉRUSALEM	26	13	D
LE CAIRE	24	17	N
LISBONNE	29	17	D
LONDRES	20	11	D
LOS ANGELES	22	16	D
LUXEMBOURG	29	17	D
MADRID	32	16	D
MARRAKECH	33	19	C
MEXICO	25	11	N
MILAN	27	15	D
MONTRÉAL	20	4	D
MOSCOU	14	4	D
NAIROBI	23	16	D
NEW-DELHI	39	28	D
NEW-YORK	19	14	C
OSLO	20	8	N
PALMA-DE-MAJ.	28	10	D
PÉKIN	18	10	C
RIO-DE-JANEIRO	26	19	–
ROME	27	13	D
SINGAPOUR	32	25	N
STOCKHOLM	23	10	D
SYDNEY	20	10	D
TOKYO	22	13	C
TUNIS	26	12	D
VARSOVIE	20	6	D
VENISE	28	16	D
VIENNE	24	11	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Cannes 92

de nos envoyés spéciaux

Règlement

C'est un peu déprimant, comme un règlement (de comptes), une punition anticipée pour délit de talent. La présence de la Sentinelle, *d'Arnaud Desplechin, dans la liste des films éligibles à la Caméra d'or, récompense distinguant chaque année à Cannes un « premier long métrage », toutes sections confondues, est contestée.*

Contestée par le Société des réalisateurs français (SRF), c'est-à-dire par les pairs de Desplechin. Qui, sous la plume d'un de ses membres, Denys Granier-Deferre, a « averti » Gilles Jacob, délégué général du Festival, que Desplechin, avant son moyen métrage la Vie des morts *(sorti en salles et échappant de quelques minutes à peine à l'appellation « long métrage »), en avait tourné un « long », présenté au public dans plusieurs manifestations.*

Voici l'enquête : le film évoqué est le travail de fin d'études de Desplechin à l'Institut des hautes études cinématographiques (IDHEC) – ancêtre de la FEMIS, – intitulé le Couronnement. *Il était en train de l'achever, lorsque, mauvaise tête, paraît-il, il se fit virer de l'école. Pour payer le mixage, il s'adresse alors à une maison de production, Le Cercle bleu. Cette société présente* le Couronnement *dans un ou deux festivals français, en tout cas, celui de Lille.*

Alors, la SRF aurait raison? Non. Elle a tort, sur deux points. La méthode – discutable – choisie pour « dénoncer » un jeune metteur en scène, la lecture – fautive – du règlement de la Caméra d'or, qui stipule que les films de fin d'études ne sont pas pris en compte. Or le Couronnement *(qu'Arnaud Desplechin a renié) est bien un film de fin d'études, à son mixage près. D'autant que le CNC, interrogé, précise que* le Couronnement *n'a jamais reçu l'agrément ni été inscrit au registre public : il n'a donc pas d'existence légale.*

Vingt-trois films sont en lice pour la Caméra d'or, trois en compétition officielle, cinq dans Un certain regard, six à la Quinzaine des réalisateurs, trois dans la section Cinéma en France, six à la Semaine de la critique. Le prix, doté par Kodak, s'élève à 300 000 francs. Après avoir reçu la lettre de la SRF, Gilles Jacob a réaffirmé l'égibilité de la Sentinelle...

D. H.

SÉLECTION OFFICIELLE

« Il Ladro di bambini », de Gianni Amelio

L'Italie des exclus

Le titre fait, évidemment, penser au *Voleur de bicyclette* (1). Dès les premières images d'un fait divers saisi dans le réalisme quotidien d'une misère matérielle et morale, on peut voir un hommage au « néo-réalisme » de Vittorio de Sica. Mais, quarante-cinq ans après *le Voleur de bicyclette*, il s'agit, pour Gianni Amelio, de se servir du langage cinématographique pour retrouver une vérité des images accordée à celle d'une société, non plus en reconstruction, mais en perdition et comme indifférente à ses propres maux.

Ainsi ce film, émouvant et grave, le seul à représenter l'Italie en Sélection officielle, est-il aussi un acte de résistance artistique contre la dégradation du cinéma italien. D'ailleurs, Sandro Petraglia et Stefano Rulli, les coscénaristes, ont travaillé avec Nanni Moretti, Daniele Luchetti et Michele Placido.

Dans une cité délabrée, pour immigrés, à la périphérie de Milan, là où il n'y a plus de miracle pour les pauvres, une Sicilienne prostitue, depuis deux ans, sa fille Rosetta, qui en a, *maintenant*, onze. Un jour, la police intervient et embarque un « client » (un nanti, habitué de la maison), et la mère. Rosetta (Valentina Scalici) et son frère Luciano, neuf ans (Giuseppe Teratano), vont être placés dans un foyer de Civitavecchia, tenu par des religieuses. Antonio, jeune carabinier d'origine calabraise, est chargé de les escorter, avec son brigadier. Mais celui-ci quitte le train pour filer à Bologne où il a un rendez-vous galant. Antonio se retrouve seul avec les enfants. Or, ceux-ci ne sont pas acceptés au foyer, la fillette étant considérée comme une pestiférée. Il faut les conduire en Sicile.

Commence alors un voyage vers le sud de l'Italie qui va être pour Antonio une révélation. Ce garçon, qui poursuit des études pour monter en grade et ne connaît que le respect de la loi, a quitté l'uniforme pour ne pas effrayer les enfants. Mais, en jeans, traînant ses bagages, voilà qu'il leur ressemble. Et le sens qu'il avait de son devoir, de sa fonction, lui échappe peu à peu. Au point que, Luciano souffrant de crises d'asthme et ne supportant pas les cahots du train, le carabinier emmène le frère et la sœur en voiture, rend visite à sa famille de Calabre, flâne en Sicile pour offrir à ses petits « prisonniers » la liberté provisoire de vacances au bord de la mer.

La réalité reprend ses droits

La réalité reprend sans cesse ses droits. Des rues de Civitavecchia grouillant de sans-logis, à l'envers de la Sicile touristique en passant par la Calabre désolée, cette réalité est plutôt rude. Quand les gens rencontrés ne sont pas hostiles, ils ne sont pas vraiment généreux. Gianni Amelio a évité tous les pièges de la bonté lénifiante et de l'idéalisme rassurant. Il exprime avec force le naufrage de cette Italie, de plus en plus « profonde », à mesure qu'on descend vers le Sud, où la solidarité n'est plus possible que chez les exclus.

C'est dans la mesure où il se marginalise qu'Antonio (admirable Enrico La Verso, acteur de théâtre qui n'a pas l'air d'un professionnel) peut comprendre et aimer ces enfants que personne n'aime, la fillette souillée et humiliée, le gosse malade et taciturne qui s'était mis à haïr sa sœur. Faute de pouvoir les sauver de ce qui les attend, Antonio les aura, au moins, réconciliés avec eux-mêmes. C'est beau, ces rires d'enfance qui reviennent un moment, ces regards qui arrivent à s'adoucir, cette innocence qui voudrait renaître malgré tout. Et qui vous fait venir les larmes.

JACQUES SICLIER

(1) Pour éviter toute confusion avec *le Voleur d'enfants*, de Christian de Chalonge (d'après Jules Supervielle), le film de Gianni Amelio portera un titre différent pour sa sortie en France. Ce titre n'est pas encore fixé.

SEMAINE DE LA CRITIQUE

Un cliché après l'autre

Bilan d'une programmation morne et sans coups de cœur

Chaque année, les programmes des différentes sections semblent plus difficiles à établir. Pour la Semaine de la critique, la tâche paraît insurmontable. Son délégué général, Jean Roy, écrit : *« En l'absence (tout au moins dans le domaine du long métrage) de véritables coups de cœur en provenance des viviers historiques de production, nous avons fait le pari de l'ouverture au monde. »* Après tout, amener à découvrir, ou simplement à mieux connaître les cinématographies inhabituelles, fait également partie du travail des critiques Mais un seul film peut-il en rendre compte? Une bluette longuette comme *Adorables mensonges*, de Gerardo Chijona – les difficiles amours d'un couple de frimeurs – va-t-elle donner une idée de Cuba?

Le cas d'*Ingalo*, d'Asdis Thoroddsen, est différent. Le film trouve sa place à la Semaine de la critique dans la mesure où il vient d'Islande, mais cette histoire de pêcheurs braillards et grands buveurs, floués par leur patron gros industriel, est en elle-même un cliché tout aussi banal qu'une vue de la tour Eiffel pour montrer qu'on est à Paris.

Le pire, dans le manque de moyens, est la ruine de l'imagination, un recours à des expériences qui ont fait leur temps et versent à leur tour dans le cliché maniériste : préciosité saint-sulpicienne du Japonais Isao Yamada pour *J'ai entendu l'ammonite murmurer*, récits éclatés pour *la Femme de l'épicier*, du Canadien John Pozer, ou *Archipielago*, du Chilien Pablo Perelman. La recherche formelle est trop mince pour masquer les bégaiements de la pensée.

Le problème est sensiblement le même avec les courts métrages. On peut cependant retenir deux beaux exemples de paranoïa urbaine traités avec suffisamment d'ironie : *The Room*, du New-Yorkais Jeff Balsmeyer – le père s'est fait couper la jambe pour toucher des indemnités et nourrir sa famille ; il tape sur les cloisons de la chambre de son fils, qui se casse, se détache, tombe doucement dans la rue – et *Floating*, du Britannique Richard Heslop – un conducteur d'autobus habitant avec sa mère, sa femme qui le trompe et ses trois enfants, construit dans son clapier de HLM une arche de Noé.

L'humour n'a pas été souvent au rendez-vous. Surtout pas dans un film belge carrément lamentable, *C'est arrivé près de chez vous*. Là, malgré une volonté affichée d'anticonformisme, ce sont les clichés du gros comique paillard, de la provocation de salle de garde qui ont été rassemblés. Jean Roy craint que l'on reproche aux critiques « de se faire plaisir ». On espère que ce n'est pas ça.

Le film de clôture, *la Fuite*, de l'Autrichien David Ruhm – deux bagnards miteux s'évadent, se réfugient dans un hôtel dont non seulement ils ne peuvent pas partir, mais où ils doivent travailler comme des brutes – laisse sur une meilleure impression : il y a des comédiens – Giora Seeliger, Georges Kern, Andrea Eckert – une idée directrice, une drôlerie pince-sans-rire qui rappelle un peu *l'Affaire est dans le sac*. Ce n'est pas peu, ce n'est pas assez pour une semaine de programme.

COLETTE GODARD

Loin de Hollywood

Suite de la première page

La référence à Hitchcock n'est pas fortuite, même si le réalisateur, à l'inverse d'un coupable penchant de ses confrères, se garde bien de citer explicitement tonton Alfred. Comme presque toujours chez Hitchcock, le héros est un quidam entraîné dans des aventures qui le dépassent et, dont après en avoir été le témoin et le jouet, il finit par devenir le protagoniste. Le *Macguffin*, c'est-à-dire le bidule extérieur qui sert de détonateur selon les règles établies par le maître du suspense, prend ici l'aspect d'une tête naturalisée, que Mathias découvre dans ses bagages.

Autour de la tête funèbre, dont le jeune homme cherche l'origine jusqu'à lui vouer une sorte de piété filiale, se déclenche une bizarre noria de complots et de manœuvres. S'enchevêtrent les menées des services secrets décidés à récupérer la tête, celles de la grande sœur de Mathias (Marianne Denicourt, toujours impeccable), attachée à sortir le garçon de son immaturité, celles des amis plus au moins authentiques qui poursuivent chacun leur objectif, et parfois plusieurs. Mathias esquive et se bute, a du mal à s'inscrire (pas seulement à la fac de médecine), se laisse enfermer (pas seulement dans l'Institut médico-légal), observe posément ce qui échoue sur la table de dissection mais saigne du nez face aux émotions trop fortes...

Pourtant, à la différence des personnages de Hitchcock, Mathias est peut-être ignorant et manipulé, il n'est pas innocent. Il n'y a pas d'innocents, dans ce passage au scanner d'un monde, l'Europe d'aujourd'hui, construit sur les crimes du passé (la guerre, les camps, le goulag, le Mur) et qui ajoute à ses péchés le crime d'amnésie volontaire. Malgré lui d'abord, puis délibérément et jusqu'à la folie, Mathias, tout à la fois témoin mal à l'aise, chercheur scientifique et puceau sentimental, se fera l'empêcheur d'oublier en rond de cette Histoire dont il est, au sens plein, l'héritier.

Dès lors, l'extraordinaire construction du récit, avec ses bifurcations, ses éléments de puzzle qui ne se raccordent pas, ses personnages nombreux et à double fond, dépasse le simple exercice de virtuosité. Cette confusion, dans laquelle le réalisateur (et le spectateur) ne s'égare jamais, constitue la matière même du film, et son enjeu. Elle traduit beaucoup plus qu'une grande habileté : une conscience. Tout comme sont d'une impressionnante rigueur les partis pris de mise en scène, fuyant les affectations de la « belle image » pour chercher ce qui grince et révèle, collant aux personnages dans le mouvement et le tremblé de leurs élans ou de leurs refoulements, inventant un hors-champ d'une stupéfiante richesse.

Cette justesse de la réalisation permet, réussite rare, qu'aucun niveau du récit ne soit illustratif, que chaque genre (le film d'espionnage, la chronique sentimentale, la réflexion politique, le thriller) existe à part entière, possède sa dynamique et sa tonalité, au lieu de servir de métaphore à un hypothétique « grand sujet ».

Aux premières images de *la Sentinelle*, un comparse raconte comment, à Yalta, Staline et Churchill profitèrent de l'absence de Roosevelt pour se partager l'Europe, en un sidérant marchandage d'épiciers mégalomanes. Cette absence des Américains donne forme à tout le film : il y a belle lurette qu'on n'avait vu un film, européen en tout cas, aussi radicalement étranger aux codes hollywoodiens. Ça ne plaira pas à tout le monde.

JEAN-MICHEL FRODON

Studio Disney, nouvelle vigueur

Pour être expéditive, l'équation n'est pas moins vraie : qui dit Disney dit marketing, la réputation du studio n'étant plus à faire dans ce domaine. La présentation de *la Belle et la Bête* au Festival de Cannes, un mois après l'inauguration d'Euro Disney, en est la parfaite illustration.

La présence de Disney à Cannes remonte au tout premier festival, en 1946, avec *Dumbo*. En 1953, l'année de *Peter Pan*, Walt Disney y recevait son premier hommage – et la légion d'honneur. Il y a deux ans, *la Petite Sirène* amorçait un retour dans les manifestations culturelles. Cette année, enfin, *la Belle et la Bête* ratifie le changement d'image et la nouvelle politique du studio, jetant désormais tout son poids derrière une renaissance du département animation.

La stratégie se révèle déjà payante : *la Belle et la Bête* est le premier long métrage d'animation dans l'histoire des Oscars à figurer parmi les finalistes au titre du meilleur film.

En septembre dernier, Disney faisait son entrée dans ce que l'Amérique considère comme le temple de l'intellectualisme, en présentant *la Belle* en pleine élaboration au Festival de New-York. Le dessin était déjà en place mais à l'état de coups de crayons animés, sans couleurs, sans arrière-plans.

La Belle et la Bête marque le retour chez Disney du « style maison », dont un moment Don Bluth et d'autres dissidents avaient emporté les secrets. Mais la technique a évolué. Disney a créé son propre département informatique – *« l'encodage est un encodage maison »* – mais collabore également avec les laboratoires de recherche en *computer graphics* du MIT ou de l'université de New-York, entre autres.

« Cette recherche technologique, dit Don Hahn, producteur de *la Belle et la Bête, a eu pour effet – surprenant aux yeux de certains, inéluctable aux nôtres – un retour à la prééminence des créateurs. Car, une fois acquis ce vocabulaire nouveau, une question reste cruciale : que raconter? C'est cette réhabilitation de l'auteur qui est au cœur de notre nouvelle politique. »*

Ainsi *le Roi de la jungle* sera écrit par Elton John et Tim Rice (*Jesus Christ Superstar*, *Chess*). De son côté, Tim Burton, réalisateur de *Beetlejuice* et de *Batman* (mais aussi ancien animateur chez Disney), prépare *Un cauchemar avant Noël*, une animation par marionnettes, peuplée de masques, de sorcières, de fantômes et autres morts vivants...

HENRI BÉHAR



Cissé, mister Africa



JEAN-CHRISTIAN BOURCART/RAPHO

Souleymane Cissé

Chaque film qu'entreprend Souleymane Cissé est une chanson de geste, un roman d'apprentissage, un parcours initiatique, avant même le premier *tour de manivelle*. Pendant le tournage, commence en général un autre roman, d'aventures celui-là, plein de drames éclairants, d'embûches signifiantes. C'est beau à raconter, après. Et dur à vivre, pendant.

Son dernier film, ce fut *Yeleen (la Lumière)*, il y a cinq ans, *Prix du jury* à *Cannes*. Mais la reconnaissance internationale n'a rien changé, le distributeur suisse de *Yeleen* n'a pas respecté ses engagements, «*tout est toujours aussi difficile*», dit le cinéaste malien, avec un sourire de prophète ; il est à *Cannes*, à nouveau, pas pour parader, par pour banqueter, pour «*prospecter*».

Découverte d'un continent

Sous ce terme tonique, une nécessité urgente, trouver de *l'argent et boucler – enfin –* le budget de *Waati (le Temps)*, son prochain film. 23 millions *de francs*, ce n'est pas trop pour un tel projet, pour un tel sujet : le réveil d'un *continent*, l'Afrique, «*condamné à progresser*», comme dit Cissé. Il *compte sur ses* doigts ceux qui ont déjà versé leur obole dans son escarcelle de pèlerin du financement. «*Il y a l'aide directe du CNC, l'aide de la Coopération, la SEPT, Channel 4, Erato Films, les films Cissé, bien entendu* [sa société de production], *Canal Plus... J'espère quelque chose du gouvernement malien, quoique ça n'aille pas encore* bien fort, *là-bas, chez moi. C'est fragile, une démocratie en train de naître...*

Et puis, il y a Ciby 2000.» Quand il prononce le nom de *Papa Bouygues*, le visage de Souleymane Cissé s'illumine ; il a fait tout exprès le voyage depuis Bamako pour rencontrer le patriarche du béton dont le discours – «*Moi, j'ai toujours bâti sur du solide, je veux produire des films qui durent autant qu'une bonne maison !*» – l'a séduit. La réciproque semble vraie.

Waati est l'histoire d'une enfant noire d'Afrique du Sud à l'heure encore triomphante de *l'apartheid*. Violences et énergie du désespoir, désir fou de connaissance et de libération par le savoir, rencontres d'amour et de compassion. *Tout le présent convulsif* de l'Afrique, tout son passé de misère et de magie, tout son futur «*inéluctablement meilleur*», passe par l'itinéraire de l'héroïne, que l'on suit de l'enfance à l'âge adulte, à travers les pays, les paysages, les personnages *de sa vie*. *Côte*-d'Ivoire, Mali, Namibie, «*où la terre semble avoir commencé*», Egypte : elle découvre son continent, l'inflexible jeune fille, et *Cissé avec elle*.

Tout commence à Soweto. Les autorités d'Afrique du Sud n'ont pas encore donné leurs autorisations de tournage, demandées il y a plus de dix-huit *mois*. *Nelson Mandela* serait intervenu, Cissé n'en est pas sûr. L'Association des *cinéastes* sud-africains aussi, sans résultat. Le gouvernement de M. De Klerk *n'a-t-il pas tout* intérêt à montrer l'évolution positive de la situation en laissant à *Waati* une chance de naître là où il doit, à la source de son destin ? Cissé le croit, Cissé l'espère.

DANIÈLE HEYMANN

Le plan de soutien de Mme Tasca au cinéma africain

Visite éclair au Festival de Cannes de Catherine Tasca, qui, entre la projection de *Hyènes*, du Sénégalais Djibril Diop Mambety, et celle de *Bezness*, du Tunisien Nouri Bouzid, a présenté *le tout nouveau* système de soutien Ecrans du Sud, créé par le secrétariat d'Etat à la francophonie, qu'elle dirige, en collaboration avec le ministère de la coopération et le Centre national du cinéma. *Le* «Sud» en question est constitué des pays francophones «en voie de développement», pour l'*instant surtout* ceux d'Afrique noire et du Maghreb. Avec une dotation relativement modeste de 15 millions de francs, Ecrans du Sud a vocation de soutenir des projets de films ou de télévision, soit en *amont* soit en aval de leur production. Une part notable de son activité sera également consacrée à la formation professionnelle et au conseil juridique. Si ce n'est pas, loin s'en faut, le premier organisme à se préoccuper d'aider les cinématographies du Sud, sa structure de fondation devrait lui permettre un fonctionnement plus souple, et la définition de ses tâches «*n'entre pas en concurrence avec les autres dispositifs*», a souligné Mme Tasca. Surtout, sa composition, où cinéastes africains et arabes sont largement représentés, *lui évite* d'apparaître comme un bureau français d'aide aux anciennes colonies. «*Au-delà de l'aide ponctuelle de tel et tel projet et de la nécessaire professionnalisation des cadres africains du cinéma, l'objectif est de faciliter le dialogue Sud-Sud, dont le cinéma est un espace naturel*», a expliqué Mme Tasca.

J.-M. F.

CARNET DU Monde

Mariages

– Mme Philippe Soland,
M. et Mme Hubert Crespel,
M. et Mme Hubert Soland,
M. et Mme Jérôme Beytout,
Gospodja I. Gospodin Joso Martinovic,
ont la joie d'annoncer le mariage de

Julie et Ivo,

célébré dans la stricte intimité familiale, le 2 mai 1992, à Rouffignac.

15, rue Gay-Lussac,
59110 La Madeleine.
Bois d'Infière,
59830 Bouvines.
7, *rue Jean-Moulin,*
59000 Lille.
L'Offrerie,
24580 Rouffignac.
Vele Bitska 14,
57000 Zadar (Croatie).
142, rue du Faubourg-Saint-Antoine,
75012 Paris.

Décès

– Combloux, Soisy-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Antibes.

Mme Odette Bourdeau-Blettery,
son épouse,
Mme Christine Moulin
et ses enfants,
M. et Mme Jacques Blettery
et leur fille,
Mme et M. Robert Chivert,
leur fille et petit-fils,
Les familles parentes et amies,
ont le grand chagrin de faire part du décès de

M. René BOURDEAU,
photographe de Combloux,

survenu le 14 mai 1992, à l'âge de quatre-vingts ans.

Les obsèques auront lieu lundi 18 mai, à 10 h 30, en l'église de Combloux.

Le Pelloux,
74920 Combloux.

– *Les familles Sinturel, Delettrez,* Delpeut, Chalange et Vincent,
ont la tristesse de faire part du décès de

Gilbert SINTUREL,

survenu à Annemasse, le 5 mai 1992.

La crémation a eu lieu dans l'intimité familiale.

Son souvenir sera évoqué lors d'un recueillement au temple du Luxembourg, 58, rue Madame, Paris-6e, le jeudi 21 mai, à 18 heures.

Marlene Dietrich inhumée à Berlin

BERLIN

de notre correspondant

Après soixante-deux ans d'absence, Marlene Dietrich a retrouvé Berlin, sa ville, baignée de soleil et d'un parfum lilas. Arrivée la veille de Paris, la dépouille mortelle de l'actrice devait être inhumée samedi 16 mai à 11 heures aux côtés de sa mère au petit cimetière de Friedenau, un des arrondissements de Berlin-Ouest.

Le souhait de Marlene Dietrich *d'être enterrée dans* sa ville natale a semé le trouble dans les esprits berlinois, divisés sur l'hommage à lui rendre. L'inhumation a été précédée d'une polémique pénible sur la nature des cérémonies.

Les responsables berlinois avaient *tout* d'abord imaginé faire venir des Etats-Unis et d'ailleurs les personnalités du *monde du spectacle* ayant connu l'actrice ou travaillé avec elle pour un gala en son honneur. En raison de l'âge de ces personnalités, ils ont dû y *renoncer*, provoquant les sarcasmes de la presse locale et d'une partie des *milieux culturels de la ville qui* auraient souhaité à tout prix un hommage.

Finalement, le protocole a été réduit au strict minimum. Après avoir traversé Berlin-*Ouest escortée* par des motards, la dépouille mortelle, recouverte du drapeau berlinois, devait être inhumée en présence de la famille, de quelques personnalités, dont le bourgmestre de Berlin, et de quelques centaines de journalistes tenus à l'écart sur une tribune. La cérémonie devait être retransmise en *direct* par la *télévision*. Ensuite était prévu l'hommage du public berlinois, pour *lequel le cimetière* devait être ouvert pendant quelques heures.

H. de B.

– Mme Danielle Dumas,
son épouse,
Mlles Laurence et Isabelle Dumas,
ses filles,
M. *et Mme Jean-Alexandre Dumas,*
son frère et sa belle-sœur,
Mlles Alexandra et Tatiana Dumas,
ses nièces,
Mme Jean Dumas,
sa tante,
Les familles Flahault, Brau, Menard, Hetreau et Pierrelouisi,
Marie et Alexandre,
Les anciens élèves, les élèves, les professeurs, les salariés de l'Institut supérieur de gestion,
L'équipe de Tokey-Village,
ont la douleur de faire part du décès de

***Pierre-Alexandre* DUMAS,**
titulaire de l'ordre du Mérite civique,
président-fondateur
de l'Institut supérieur de gestion,
ancien diplomate,

survenu le 14 mai 1992, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 19 mai, à 8 h 30, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu le même jour à 12 *heures dans le caveau familial au* cimetière de Louviers (Eure).

ISG,
6-8, *rue de Lota,*
75116 Paris.

– Le personnel du Laboratoire d'écologie microbienne
(URA CNRS 1450, Univ. Lyon-I),
a la tristesse de faire part du décès de

Mme Geneviève FAURIE,
professeur.

L'inhumation a lieu ce samedi 16 mai 1992 au cimetière de Crépieux (Rhône).

– Mme Yvette Bauduin-Jenny,
M. et Mme Bernard Jenny
et leurs enfants,
M. et *Mme Guy Jenny*
et leurs enfants,
M. et Mme Claude Siffert
et leurs enfants,
Mlle Christiane Siffert,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert JENNY,
docteur ingénieur de l'ENCM,

survenu le 13 mai 1992 dans sa soixante-cinquième année.

Les obsèques auront lieu en l'église de Villennes (Yvelines), le lundi *18 mai, à 14 h 30.*

110, rue des Iselles,
78670 Villennes-sur-Seine.

– Paris.

Marie Seurat,
Ses filles Alexandra et Lætitia,
Dalal et Khaled Yared,
Leurs enfants, Nada et Farid,
MM. Edgar et Edmond Dallal,
ses frères,
Ainsi que la famille Mamarbachi,
ont la douleur de faire part du décès de

Eve MAMARBACHI,
née DALLAL,
née à Alep,

survenu à Paris, le 12 mai 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 18 mai, à 11 heures, en *l'église* Saint-Ephrem, 17, rue des Carmes, Paris-5e.

– *M. et Mme Jean Lévêque,*
M. et Mme Michel Lévêque,
ses enfants,
M. et Mme Alain Derey,
M. et Mme Andrew Johnston,
Jean, Michel et Nadja Lévêque,
ses petits-enfants,
Ainsi que ses arrière-petits-enfants,
Adeline, Sabine et Laure Derey,
Gabrielle et Emmanuelle Johnston,
Ses parents, alliés et amis,
font part de leur immense tristesse devant le décès de

M. Raymond LÉVÊQUE,
ancien élève
de l'Institut national agronomique
et de l'Ecole des eaux et forêts
de Nancy,
conservateur des eaux et forêts (ER).

Qu'il soit en Dieu.

107, boulevard Michelet,
44300 Nantes.
57, *rue de l'Université,*
75007 Paris.

– M. Georges Tasma,
Ses enfants,
Et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Rachel TASMA,
née SIGAL.

La levée du corps se fera le lundi 18 mai 1992, à 13 h 30, à l'amphithéâtre de l'hôpital Charles-*Foix*, 7, avenue de la République, à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne).

Les obsèques auront lieu le jeudi 21 mai, à Césarée (Israël).

Anniversaires

– Il y a sept ans, le 17 mai 1985,

***Gabrielle* KATZ**

nous quittait prématurément.

Sa famille, ses amis, ses anciens collègues du Commissariat à l'énergie atomique se souviennent d'elle.

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des *symboles* : ▶ *signalé dans «le Monde radio-télévision»* ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 16 mai

TF 1

20.25 Sport : Automobile.
20.30 Tapis vert, Météo et Tiercé.
20.50 Variétés : Sébastien c'est fou !
22.35 Magazine : Ushuaïa.
23.45 Magazine : *Formule sport.*

A 2

20.50 Magazine : La Nuit des héros.
22.40 Magazine : Double jeu.
23.55 Journal et Météo.
0.15 Divertissement : Sexy Cannes.

FR 3

20.45 Série : C'est mon histoire.
21.40 Soirée spéciale : *Samedi en fête.*
22.45 Journal et Météo.
23.10 ▶ Traverses. *Le Grand* Voyage de la vie.
23.55 Magazine : L'Heure du golf.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Pleure pas ma belle.
22.00 ▶ Documentaire : Des gorilles *et des hommes.*
22.50 Flash d'informations.
22.52 Le Journal du cinéma.
23.00 Cinéma : La Morsure. □
0.35 Cinéma : *Sailor et Lula.* ■■
2.35 Opéra : Industrial Symphony.
3.30 Cinéma : Les Parents terribles. ■■■

M 6

20.30 Divertissement : Les Dents de l'humour.
20.40 Téléfilm : Suspect d'office.
22.25 Téléfilm : Le Procureur et l'Assassin.

LA SEPT

21.00 Documentaire : *Site 2.*
22.30 Téléfilm : Je veux être un Indien.
23.45 Magazine : Mégamix.

Dimanche 17 mai

TF 1

13.30 Sport : Automobile.
15.50 Série : Tonnerre de Feu.
16.45 Disney parade.
18.05 Magazine : Téléfoot.
18.55 Loto sportif.
19.05 Magazine : 7 sur 7.
20.00 Journal, Tiercé, Météo, Trafic infos et Tapis vert.
20.50 Cinéma : Le Commando de Sa Majesté. □
22.55 Magazine : Ciné dimanche.
23.00 Cinéma : Le Crime d'Antoine. ■
0.30 Journal et Météo.
0.40 Magazine : Le Vidéo Club.
0.55 Concert : Brahms.
1.40 Série : Mésaventures.
2.05 Feuilleton : L'Homme à poigne (6e épisode).
3.05 Documentaire : Histoires naturelles.
3.50 Série : Enquêtes à l'italienne.
4.45 Musique.
5.10 Documentaire : Histoire de la vie.

A2

13.25 Dimanche Martin.
15.00 Série : Mac Gyver.
15.45 Jeu : Module jeu.
15.50 Dimanche Martin (suite).
17.35 Documentaire : L'Equipe Cousteau à la redécouverte du monde.
18.20 1, 2, 3, Théâtre.
18.30 Magazine : Stade 2.
19.30 Série : Maguy.
19.59 Journal, Météo et Journal des courses.
20.50 ▶ Téléfilm : Billy. De Marcel Bluwal.
22.25 Magazine : Bouillon de culture.
23.50 Journal et Météo.
0.10 Documentaire : *The Voice*, ou cinquante ans de chansons.
1.55 Magazine : Sport passion.
4.55 24 heures d'info.
5.10 Court métrage : Histoire courte.
5.25 Dessin animé.
5.35 Feuilleton : Amour, gloire *et beauté.*

FR 3

13.20 Magazine : D'un soleil à l'autre.
13.50 Documentaire : La Saison du guépard.
14.40 Magazine : Sports 3 dimanche.
17.15 C'est Lulo !
18.15 Magazine : A vos amours.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Divertissement : Téléchat.
20.10 Série : Benny Hill.
20.45 Théâtre : Appelez-moi Mathilde.
21.55 Magazine : Le Divan.
22.20 *Journal* et Météo.

22.45 Cinéma : Footlight Parade. ■■■
0.23 Court métrage : A Trip Through a Hollywood Studio.
0.35 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 14.30* —
13.30 Magazine : Rapido.
14.30 Documentaire : Rugby.
15.15 Sport : Rugby.
17.05 Dessin animé : Les Simpson.
17.25 *Cascades et cascadeurs.*
17.50 Le Journal du cinéma.
18.00 Cinéma : Vacances très mouvementées. ■
— *En clair jusqu'à 20.30* —
19.25 Flash d'informations.
19.30 Ça cartoon.
20.20 Magazine : Dis Jérôme ?
20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
20.30 Documentaire : Patrick Dewaere.
22.05 Flash d'informations.
22.09 Le Journal du cinéma.
22.15 L'Equipe du dimanche.
0.15 Cinéma : *Série noire.* ■■■
2.05 Téléfilm : Dans les coulisses de Hollywood.

M6

13.55 Série : L'Incroyable Hulk.
14.45 Variétés : Multitop.
16.15 Série : *Clair de lune.*
17.05 Série : Le Saint.
18.00 Série : Espion modèle.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.40 Téléfilm : L'Opération de la dernière chance.
22.25 Magazine : Culture pub.
22.50 Cinéma : Les Contes galants de Jean de La Fontaine. □
0.15 Six minutes *d'informations.*
0.20 Magazine : Sport 6.
0.30 Magazine : Métal express.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

14.15 Concert.
15.40 Danse : Aeros.
16.15 *Magazine : Dissensus.*
17.15 Téléfilm : Le Souffleur.
18.15 Documentaire : Grand reporter.
19.05 Informations : Dépêches.
19.10 Documentaire : Histoire(s) du cinéma.
19.55 *Informations* : Dépêches.
20.00 Magazine : Sait-on jamais.
20.30 Cinéma : Twist and Shout. ■■
22.10 *Informations : Dépêches.*
22.15 Chronique : Le Dessous des cartes.
22.20 Cinéma : Vingt-sept heures. ■■
23.40 *Informations : Dépêches.*

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'amour est aveugle : 19 h. Courteline... Guitry! : 20 h 30. Dépressions verbeuses : 22 h.
AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). L'il du ciel : 20 h 30.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Pleins Feux : 17 h et 20 h 45, dim. 16 h.
ARCANE (43-38-19-70). L'Espace du souffle : 20 h 30, dim. 17 h.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Staël ou la Communauté des esprits : 20 h 30, dim. 16 h.
ATALANTE (46-06-11-90). Avatar : 20 h 30, dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.
BERRY (43-57-51-55). L'Adieu au désert : 20 h 30, dim. 17 h.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Ruy Blas : 15 h et 20 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). George et Margaret : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). Les Bonnes : 20 h 30, dim. 16 h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15.Dim. Festival d'expression artistique : 20h.
CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). En attendant Godot : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). La vie est un songe : 20 h 30.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). L'étau ; Je rêve (mais peut-être pas) : 21 h, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Les Euménides : 19 h 30, dim. 13 h.Dim. Les Choéphores : 13h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle II. Dis, quel cinéma tu nous fais là? : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle? : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-38-38). Mars : 20 h 30, dim. 17 h.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Trois mimes : 20 h 30.
CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16). Joyzelle : 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONAL UNIVERSITAIRE (45-67-87-74). La Frontière : 20 h 30.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Bernard Mabille : 21 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h. Grand-Peur et misère du IIIe Reich : 21 h, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 14 h. Caligula : 20 h 30.Dim. Le roi s'amuse : 20h30.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Le Livre d'heures : 17 h. Les Larrons : 18 h 30, dim. 15 h. Le Roi Lear : 20 h 45, dim. 17 h.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Souris blanche : 21 h 30, dim. 15 h.
DÉJAZET-(TLP) (42-74-20-50). Font & Val à Connard Land : 20 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Guy Montagné dans Histoires drôles : 21 h.
EDGAR (43-20-85-11). Le Petit et le Grand : 20 h 15. Les Babas cadres : 22 h.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
ESPACE JEMMAPPES (46-34-01-58). Et ton âme s'est glissée dans la mienne... : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30. La Mouette : 20 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Titre provisoire : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Et si je? : 20 h 30, dim. 16 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nina : 21 h, dim. 15 h.
GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). Fausse alerte : Villa à vendre : 20 h 30.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Tu es gentil, tu laisses Marie-Madeleine en dehors de tout ça : 20 h 15. Eric Thomas dans son nouveau spectacle : 22 h.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-03-39-03). Lapin chasseur : 20 h 30, dim. 17 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Le Solidataire : 19 h. L'Homme changé en barque : 20 h 30. Le Perroquet de Marilyn : 22 h 15. J'aurais tellement voulu être un fait divers : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : 20 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23) Bec de gaz : 19 h. Les Silences du quatuor Conrad : 21 h, dim. 15 h.
HOPITAL ÉPHÉMÈRE (46-27-03-28). Robe de mariée : 21 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Les Gastronomades : 21 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : 21 h, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Gladys : 20 h 30.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma souriante Algéne : 20 h 30.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). La Grande Tentation de saint Antoine : 20 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Amérique, l'Amérique... : 20 h. La vie n'est pas un film de Doris Day : 21 h 30. Théâtre rouge. Les Amours jaunes : 18 h 30. La Journée du maire : 20 h Arthus de Penguern ou Comme une légère angoisse : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 21 h, dim. 15 h 30.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Théâtre d'ombres (en langue kanada) : 20 h 30, dim. 17 h.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Savage Love : 20 h 30.
MARIGNY (42-56-04-41). Le Misanthrope : 21 h, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). Je veux faire du cinéma : 21 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 15 h et 20 h 15.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 18 h 30 et 21 h.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Le Palier : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). La Belle Age : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : 20 h 45.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Grande salle. Jean-Marie Bigard : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Le Nouveau Spectacle de Riaboukine : 21 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 15 h et 20 h 30.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Le Silence de Molière : 20 h 30, dim. 15 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Clotilde et moi : 21 h, dim. 15 h. Salle II. Journal d'une petite fille : 21 h, dim. 15 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 20 h 30, dim. 17 h 30.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Chantal Ladesou fait la Potinière : 21 h 45.
RANELAGH (42-88-64-44). Exercices de style : 20 h 30, dim. 17 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). La Vie est belle : 15 h et 20 h 45. Le Voyage en Italie, le Bout de la nuit, le Champ de betteraves : 20 h 30.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Naufrage : 20 h 30, dim. 17 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls! : 20 h 45, dim. 15 h.
SHOW-BUS (42-62-36-56).Dim. Show Bus : 14h30.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Amérique de Jean-Paul Martineau : 20 h 30.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Carnaval : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE CLAVEL (43-71-93-73). Athenais entre en scène : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Daniel Lemire dans Juste pour rire : 22 h.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Conversation chez les Stein sur M. de Gœthe absent : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un soir au bout du monde : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). La Ronde : 21 h, dim. 17 h. Belle de Mai. Au coeur, la brûlure : 19 h, dim. 15 h. Après l'amour : 21 h, dim. 15 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Le Fou de bassan : 22 h, dim. 20 h 30.
THÉATRE DE MÉNILMONTANT (46-36-98-60).Dim. La Passion à Ménilmontant : 15h.
THÉATRE MODERNE (48-05-69-69). Je vous demande plaît-il : 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Jean Vilar. La Nuit des rois : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Greek (A la grecque) : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Kvetch : 21 h, dim. 16 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). La vie est un songe : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Lectures hispaniques (en français) : 15 h et 18 h 30
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Lorsqu'un poète meurt... Federico Garcia Lorca : 18 h 45. Les Bonnes : 20 h 30. Le Libertinage : 22 h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Valises accompagnées : 19 h 15, dim. 17 h 15. Les étoiles naissent à Santa Cruz : 21 h 15, dim. 16 h.
THÉATRE TRÉVISE (42-73-10-66). Heures vives : 21 h.
THERMES DE CLUNY (43-31-85-80). Abelard et Héloïse : 21 h, dim. 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). L'Education d'un prince : 19 h Agnès de Dieu : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Patrick Timsit : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Trilogie marseillaise : 16 h et 20 h 30.

RÉGION PARISIENNE

ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER) (46-66-02-74).Dim. Bérénice : 15h.
AULNAY-SOUS-BOIS (ESPACE JACQUES-PRÉVERT) (48-68-00-22).Dim. La Poudre d'intelligence : 16h.
BONNEUIL-SUR-MARNE (SALLE GÉRARD-PHILIPE) (49-80-37-48). L'Etranger : 20 h 30.
CHOISEL PAR CHEVREUSE (30-52-05-11).Dim. A la rencontre de Marcel Proust : 17h.
COMBS-LA-VILLE (LE THÉATRE, L'ARÈNE) (64-88-69-11). Le Théâtre ambulant Chopalovitch : 20 h 45.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Petite salle. Victor, le sauvage : 20 h 30, dim. 15 h 30.
ENGHIEN (THÉATRE MUNICIPAL DU CASINO) (34-12-94-94). Love Letters : 20 h 30.
ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48).Dim. Love Letters : 16h.
IVRY-SUR-SEINE (THÉATRE) (46-70-21-55). La Dispute : 20 h 45.
MONTREUIL (SALLE BERTHELOT) (48-58-65-33). Une mort douce : 20 h, dim. 15 h.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Le Petit Bois : 20 h 30, dim. 16 h.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Soirées bourgeoises : 21 h.
NOISY-LE-GRAND (ESPACE MICHEL-SIMON) (49-31-02-02). Le Vent du gouffre : 21 h.
ROSNY-SOUS-BOIS (ESPACE GEORGES SIMENON) (49-35-38-88). L'Anglais : 20 h 45, dim. 15 h 45.
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (SALLE D'ARSONVAL) (42-83-47-22). L'Humour médecin : 21 h, dim. 15 h.Dim. Lagaf' : 15h.
STAINS (ESPACE PAUL ELUARD) (48-21-61-05).Dim. Les Nouveaux Nez dans Cinq folies en cirque mineur : 16h.
VILLEPREUX (THÉATRE DE VILLEPREUX) (30-56-05-64).Dim. La Pêche miraculeuse des 153 poissons : 17h.
VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (48-08-60-83). Dim. Chat en poche : 18h.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

La Patrouille perdue (1934, v.o. s.t.f.), de John Ford, 18 h 30 ; les Carabiniers (1962), de Jean-Luc Godard, 21 h.

DIMANCHE

La Folie du docteur Tube (1916), d'Abel Gance, Thaïs (1917), d'Anton Giulio Bragaglia, le Chemin d'Ernoa (1920), de Louis Delluc, 18 h 30 ; Diagonal Symphonie (1921), de V. Eggeling, le Ballet mécanique (1923), de Fernand Leger, Cinq minutes de cinéma pur (1925-1926), d'Henri Chomette, Emak Bakia (1926), de Man Ray, Thèmes et variations (1928), de Germaine Dulac, Vormittagspuk (1927-1928, v.o. s.t.f.), de Hans Richter, Entr'acte (1924), de René Clair, la Perle (1929), d'Henri d'Arche, Fleurs meurtries (1930), de R. Livet et R. Magritte, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma polonais : Un nouveau livre (v.o. s.t.f.), de Zbigniew Rybczynski, Eroica (1958, v.o. s.t.f.), d'Andrzej Munk, 14 h 30 ; Sans fin (1984, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski, 17 h 30 ; Cendres (1965, v.o. s.t.f.), d'Andrzej Wajda, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma polonais : le Saut (v.o. s.t.f.), d'Edward Bernstein, la Double Vie de Véronique (1990, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski, 14 h 30 ; Kanal (1957, v.o. s.t.f.), d'Andrzej Wajda, 17 h 30 ; le Manuscrit trouvé à Saragosse (1964, v.o. s.t.f.), de Wojciech J. Has, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI

Le Ventre de Paris : la Ration du pauvre : la Bouchée de pain (1988) d'Henri de Turenne et Jean-Noël Delamarre, Boudu sauvé des eaux (1932) de Jean Renoir, 14 h 30 ; les Halles : Paris perd la mémoire (1976) de René Jousault, Voici le temps des assassins (1956) de Julien Duvivier, 16 h 30 ; le Marché noir : Eclair journal, Au bon beurre (1980) d'Edouard Molinaro, 18 h 30 ; le Marché noir : Eclair journal, Au bon beurre (1980) d'Edouard Molinaro, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Ventre de Paris : le Pain quotidien : Spot Nestlé (1988), Trois hommes et un couffin (1985) de Coline Serreau, 14 h 30 ; la Cuisine du rire : les Rats sont là (1969) de Dimitri Stavrakas, les Gaspards (1974) de Pierre Tchernia, 16 h 30 ; la Ration du pauvre : Distribution des soupes de nuit (1987) de Dominique Jalu, Sans domicile fixe (1988) d'Hervé Chabalier, 18 h 30 ; la Cuisine du rire : le Plat du jour (1974) de Georges Spicas, Play Time (1967) de Jacques Tati, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A BRIGHTER SUMMER DAY (TAIWAN, v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
APRÈS L'AMOUR (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
BARTON FINK (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LA BELLE HISTOIRE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
BORDER LINE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
CÉLINE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
CONTE D'HIVER (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LA COTE D'ADAM (Sov., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
LE COUP SUPRÊME (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93).
DE JOUR COMME DE NUIT (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
DEAD AGAIN (*) (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
DELICATESSEN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA DIVINE COMÉDIE (Por., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
LES DOORS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
EUROPA (DANOIS-Su., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
L'EVASION DU CINÉMA LIBERTÉ (Pol., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
FACE A FACE (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
FACES (A., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
LA FAMILLE ADDAMS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LE FESTIN NU (*) (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FRANKIE & JOHNNY (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
LA GAMINE (Fr.) : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
GRAND CANYON (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
LA GUERRE SANS NOM (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
HAMLET (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
HOLLYWOOD MISTRESS (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
HOOK (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
INDOCHINE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
JFK (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
JOHNNY STECCHINO (It., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
JOHNNY SUEDE (A.-Suis., v.o.) : Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47).
KAFKA (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LATINO BAR (Esp.-Mex., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MARCELLINO (It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES NERFS A VIF (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
NOUS DEUX (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
PARISTORIC (Fr.) : Espace Hebertot, 17e (42-93-93-46).
LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
ROBERT'S MOVIE (Turc, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
RUSH (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; v.f. : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES FILMS NOUVEAUX

CONFESSIONS D'UN BARJO. Film français de Jérôme Boivin : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).

OPENING NIGHT. Film américain de John Cassavetes, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

RETOUR A HOWARDS END. Film britannique de James Ivory, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LE RETOUR DE CASANOVA. Film français d'Edouard Niermans : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).

THE PLAYER. Film américain de Robert Altman, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40).

PARIS EN VISITES

LUNDI 18 MAI

« Femmes célèbres du Père-Lachaise », 10 h 30 et 14 h 45, porte principale, boulevard Ménilmontant (V. de Langlade).

« Des galeries souterraines de l'hôtel de Cluny, anciens thermes gallo-romains, aux arènes de Lutèce », 11 heures, 6, place Paul-Painlevé (E. Romann).

« L'hôtel de Lassay, demeure du président de l'Assemblée nationale », 14 heures, 33, quai d'Orsay (C. Merle).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 15, 6, boulevard du Palais (Tourisme culturel).

« Les passages couverts, exotisme et dépaysement assurés (deuxième parcours) », 14 h 30, 33, boulevard de Strasbourg (Paris autrefois).

« Le palais fantôme des Tuileries et ses jardins », 14 h 30, angle du quai des Tuileries et du pont Royal (Sauvegarde du Paris historique).

« Personnages illustres et folles architectures du Père-Lachaise », 14 h 30, sortie métro Gambetta, côté avenue du Père-Lachaise (Arts et caetera).

« Le jardin de la clinique Saint-Jean-de-Dieu », 14 h 30, 1, rue Rousselet (S. Rojon-Kern).

« Histoire et fonctionnement de l'hôtel des ventes au nouveau Drouot », 14 h 30 et 16 h 30, sous la grande horloge, sortie du métro Richelieu-Drouot (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le panthéon bouddhique chinois et japonais au musée Hidelbach-Guimet », 15 heures, 19, avenue d'Iéna (P.-Y. Jaslet).

« La halle au blé, la colonne de Soissons et les hôtels du quartier des Halles », 15 heures, façade de Saint-Eustache (D. Bouchard).

« Les salons de l'hôtel de Lassay » (carte d'identité), 15 heures, sortie métro Assemblée nationale (Paris et son histoire).

« Promenade à travers l'île Saint-Louis », 15 heures, métro Pont-Marie (Lutèce-visites).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Le pouvoir des partis », par R. Barre (Académie des sciences morales et politiques).

Temple de l'Etoile, 56, avenue de la Grande-Armée, 19 h 30 : « Le profit à quel prix? », avec A. Etchegoyen, A. Houziaux et J.-M. Vernes (Eglise réformée de l'Etoile).

ÉCONOMIE

Le choix de l'impossible

Comment Paul Reichmann, le négociateur retors et redouté, l'as de la finance qui, plusieurs décennies durant, a étonné, ébloui, impressionné le monde des affaires par la sagesse de sa gestion, la solidité de ses choix, la patience avec laquelle il attendait qu'un projet mûrisse, comment cet homme a-t-il pu se retrouver le dos au mur, contraint de se mettre sous la protection des lois canadienne et américaine sur les faillites, pour une ultime tentative d'éviter le désastre ? Comment a-t-il pu abandonner la règle d'or qui lui a permis de construire la première affaire mondiale de promotion immobilière : investir à long terme, compter sur la plus-value future et non sur la rentabilité immédiate ; ne pas hypothéquer son patrimoine immobilier à plus de 50 % de sa valeur ?

Certes, il a joué de malchance. La crise immobilière d'une ampleur rarement atteinte est survenue alors que le gigantesque projet des Docklands à Londres avait dépassé le point de non-retour et réclamait sans cesse de l'argent frais, sans aucun espoir de trouver suffisamment de clients pour alimenter la suite de la réalisation. De plus, la crise économique dont on ne finit pas de sortir ne laisse guère de chances d'imaginer un retournement de situation spectaculaire. Car ce qui manque à Olympia & York, plus que les crédits, plus que l'argent, c'est le temps... Le temps d'attendre que l'immense patrimoine immobilier retrouve sa valeur, qui est grande. Le temps d'attendre que, la croissance revenue, Canary Wharf devienne un pôle d'attraction de l'Europe de Maastricht. Le temps d'attendre que les nuages s'éloignent...

Et c'est sans doute le plus grand reproche qu'on puisse faire au milliardaire canadien : s'être lourdement trompé sur la conjoncture, n'avoir pas pressenti l'arrivée de la crise. C'est, pour un homme d'affaires, le péché majeur. Le drame, pour Olympia & York, c'est que cette absence de divination de la conjoncture s'est manifestée au moment où le groupe, sur sa lancée de croissance, donnait à son principal responsable le sentiment qu'il pouvait tout entreprendre, que rien ne lui résisterait. Paul Reichmann citait volontiers, comme une devise, la phrase du cardinal de Retz : « *La grandeur, c'est distinguer entre l'extraordinaire et l'impossible et l'entreprendre.* » Il semble bien que, pour une fois, il ait choisi l'impossible.

Aujourd'hui engagé sur le chemin de la dernière chance, il se trouve entouré de prédateurs, patients, obstinés, prêts à ramasser pour une bouchée de pain – si l'occasion leur en est donnée – les dépouilles, au demeurant fort belles, de l'empire désormais déséquilibré. Mais n'est-ce pas la dure loi du monde des affaires, et Paul Reichmann lui-même n'a-t-il pas naguère tenu ce rôle avec brio ?

JOSÉE DOYÈRE

□ *L'économie polonaise donne des signes d'amélioration.* – Le premier ministre polonais, M. Jan Olszewski, a affirmé, vendredi 15 mai, que des signes positifs apparaissaient dans l'économie, avec notamment une hausse de la production industrielle de 4 % par rapport à avril 1991. M. Olszewski, dont le gouvernement minoritaire connaît de sérieuses difficultés politiques, a également fait état d'un excédent de la balance commerciale supérieur à ce qui était prévu. Cette reprise relative de l'activité, a assuré le premier ministre, n'a pas pour autant accéléré l'inflation. – *(AFP, UPI.)*

La restructuration d'une dette de 14,3 milliards de dollars

Le marché financier canadien réagit favorablement à la suspension des créances du groupe Olympia et York

MONTRÉAL

de notre correspondante

« *Ce n'est pas la faillite. Ce n'est pas la liquidation. Ce n'est pas la fin de O and Y* », a assuré le président de Olympia and York Developments, M. Gerald Greenwald au cours de la conférence de presse réunie à Toronto vendredi 15 mai. Il s'agit tout de même du plus gros dépôt de bilan jamais vu au Canada : le tribunal de l'Ontario qui a accordé à O and Y dans la nuit de jeudi à vendredi la protection de la loi canadienne sur les faillites, va permettre au groupe immobilier de tenir à distance des créanciers canadiens qui lui ont prêté, selon M. Greenwald, 8,4 milliards de dollars canadiens (1), prêt portant intérêt de plus de 600 millions de dollars par an (*le Monde* du 16 mai).

Depuis qu'il a dû admettre publiquement le 23 mars dernier qu'il était en « *crise de liquidités* », O and Y a vainement essayé d'intéresser ses créanciers à ses propositions de restructuration à long terme des 14,3 milliards de dollars de sa dette totale. Même s'il a soutenu que la compagnie cherchait encore à traiter cette question « *de façon chirurgicale* », M. Greenwald a reconnu qu'il s'est avéré difficile de mener cette affaire tout en jouant les « pompiers » face au problème immédiat des paiements venant à échéance. Depuis deux mois, O and Y a manqué à ses obligations, certains des impayés totalisant plus de 1,5 milliard de dollars.

La protection judiciaire va, selon lui, assurer une « *stabilité* » plus propice aux discussions avec les créanciers, dont plusieurs lui recommandaient d'ailleurs le recours à cette procédure. Celle-ci suspend jusqu'au 21 octobre, toutes les créances, intérêts et principal, et empêche les créanciers de saisir les actifs. O and Y devrait soumettre le 13 juillet un plan de restructuration sur lequel les créanciers seraient appelés à voter le 21 septembre. La loi exige que le plan soit approuvé par les trois quarts des créanciers et par les autorités judiciaires qui supervisent la gestion de la compagnie pendant la durée de la procédure.

La protection s'étend à tous les actifs du groupe, non seulement immobiliers (à Toronto, Calgary, Ottawa, Edmonton), mais aussi à ses participations majoritaires dans des entreprises cotées en Bourse, telles que la Papetière Abitibi-Price (12 000 employés, 2,3 milliards de dollars de chiffre d'affaires), ou Gulf Canada Resources (1 320 employés, 817 millions de dollars de chiffre d'affaires). La gestion de ces entreprises n'en est cependant pas affectée.

Les marchés financiers canadiens et le dollar ont fort bien réagi à la nouvelle, largement anticipée. Après un plongeon initial sur les marchés des changes, le dollar canadien a clôturé vendredi à 83,19 cents US, en hausse de 0,06 cent par rapport à jeudi. Les Bourses de Toronto et Montréal ont également clôturé en légère hausse, les titres bancaires étant les grands gagnants de la journée. Les actions des grandes banques canadiennes ont beaucoup souffert depuis que sont connues les difficultés de O and Y, et à qui elles ont prêté au moins 2,3 milliards, voire 3 milliards de dollars, selon certaines estimations.

Les banques en hausse

Le surintendant des institutions financières était cependant intervenu assez tôt pour affirmer que même un éventuel dépôt de bilan de O and Y n' « *infligerait de blessure mortelle à aucune des banques ou institutions de notre système financier* ». Sur la foi de quoi le gouvernement canadien et celui de l'Ontario avaient tous deux décidé de n'accorder aucune forme d'aide à O and Y, décision qu'ils ont réaffirmée vendredi. « *Nous avons toujours dit qu'il s'agissait d'une transaction commerciale qui devait se régler dans le secteur privé et c'est précisément ce qui est en train de se passer* », a déclaré le ministre canadien des finances, M. Don Mazankwski.

La politique de baisse des taux d'intérêt à court terme que poursuit la Banque du Canada contribue, par ailleurs, à soutenir les banques et à contrer l'effet de resserrement généralisé du crédit qui pourrait découler d'un réflexe de raidissement des banques vis-à-vis de tous les emprunteurs. Un effet que redoutent certains économistes au moment où le Canada tarde à sortir de la récession.

Reste que depuis deux mois l'effondrement des titres des grandes banques canadiennes a réduit de 6,6 milliards de dollars leur capitalisation boursière, soit plus du double de leurs engagements envers O and Y, signe d'une sérieuse inquiétude des investisseurs. Dans ce contexte, l'annonce de la protection judiciaire accordée à O and Y a, en fait, apporté un soulagement en mettant fin à l'incertitude.

CATHERINE LECONTE

(1) Un dollar canadien vaut 4,50 francs.

En Grande-Bretagne

Canary Wharf obtient un répit

LONDRES

de notre correspondant

Canary Wharf, cet ensemble immobilier luxueux qui est à la fois le symbole de la réussite – ou de l'échec – du gigantesque projet d'urbanisme des Docklands et qui s'est révélé être le talon d'Achille du groupe Olympia & York, nécessite environ 300 millions de livres (1) sur deux ans pour être mené à son terme. Une partie importante de cette somme est constituée par les intérêts sur des prêts déjà accordés.

Les quelque onze banques qui ont aidé à financer le projet ne sont évidemment pas prêtes à autoriser de nouveaux découverts bancaires d'une telle ampleur au groupe des frères Reichmann. Elles se sont cependant engagées, il y a quelques jours, à avancer environ 21 millions de livres, c'est-à-dire une trésorerie à peine suffisante pour poursuivre jusqu'à la fin du mois les travaux en cours. Vendredi 15 mai, elles sont allées un peu plus loin, en donnant des assurances provisoires de ne pas précipiter la chute du numéro un mondial de l'immobilier, en exigeant le paiement immédiat de leurs échéances : une telle décision aurait pour conséquence de placer Olympia & York dans un processus d'administration judicaire et de liquidation d'actifs.

Une décision formelle en ce sens devrait être annoncée lundi 18 mai. Ce répit laisse à Olympia & York une marge de manœuvre pour poursuivre les négociations avec ses principaux créanciers, ainsi qu'avec le gouvernement britannique.

Celui-ci cherche 50 000 mètres carrés de locaux pour installer plusieurs milliers de fonctionnaires, mais les règles d'une bonne gestion des deniers publics l'obligent à acheter au meilleur prix. Canary Wharf, dont plus de 40 % de la surface de bureaux est inoccupée, souhaite évidemment profiter d'une telle aubaine, mais ses prix sont nettement plus élevés que ceux de la moyenne du marché. Si l'accord se faisait, il est probable que le groupe immobilier pourrait envisager son redressement financier avec davantage d'optimisme.

De son côté, le gouvernement ne peut *a priori* prendre le risque d'une faillite d'Olympia & York : les conséquences pour les banques britanniques, qui ont prêté beaucoup d'argent aux frères Reichmann, seraient graves, ainsi que pour le marché de l'immobilier, déjà passablement malade.

Un échec de Canary Wharf porterait, d'autre part, un coup grave à l'ensemble du projet Docklands, dans lequel le gouvernement a beaucoup investi, notamment sur le plan politique : M. Michael Heseltine, le ministre de l'industrie, a usé de toute son influence en faveur du développement de l'est de Londres, ce « corridor » qu'empruntera la desserte du tunnel sous la Manche.

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre sterling vaut environ 10 francs français.

Un patrimoine de 1 milliard de dollars

New-York craint pour son parc immobilier

NEW-YORK

de notre correspondant

Attendue depuis quelques jours, l'annonce de la quasi-faillite du groupe canadien Olympia & York, le numéro un mondial de la promotion immobilière, a fait légèrement baisser Wall Street le 15 mai, le marché boursier new-yorkais réagissant moins nerveusement que son homologue nippon, qui craint un effet en chaîne sur son parc immobilier à Tokyo dont les prix ont déjà été fortement dévalués par la crise.

A New-York, où l'on n'écarte pas tout risque de nouvelle chute des prix si Olympia & York est contrainte de céder une partie de son patrimoine immobilier, le groupe des frères Reichmann possède d'importantes participations dans des immeubles prestigieux, tel le World Financial Center de 550 000 m² et qui abrite de grands noms de la finance tels qu'American Express, Merrill Lynch et Dow Jones. Il est aussi propriétaire partiel d'autres bâtiments bien placés sur Park Avenue et de plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés répartis dans d'autres grandes villes américaines (Chicago, Los Angeles, San-Francisco, Dallas, Boston, Portland).

Le groupe est aussi bien représenté dans le portefeuille immobilier de plusieurs grands établissements bancaires qui lui ont consenti des prêts importants. Les plus exposés semblent être, outre des banques canadiennes, la Citibank, la Chemical Bank et la Commerzbank. Pour l'instant, la société canadienne a assuré ses créanciers new-yorkais que la valeur de son patrimoine excédait d'un milliard de dollars les quelque 5,9 milliards qu'elle leur devait.

SERGE MARTI

Changer d'image

Suite de la première page

Deuxième étape, l'Etat va céder à des entreprises du secteur public 7,8 % de ses parts. Pour l'heure, deux d'entre elles seulement – le GAN et les AGF – figurent parmi les actionnaires de la compagnie pétrolière, à hauteur de 2,2 % au total. Globalement, 10 % de Total sera donc entre les mains d'entreprises publiques.

Enfin, sous réserve de l'accord d'une assemblée générale convoquée le 2 juin, l'Etat va offrir en Bourse 12 % du capital du groupe pétrolier. La date de l'émission, indique le communiqué, « *sera fixée ultérieurement en fonction de la conjoncture boursière* ». Outre Paris, deux autres places financières sont concernées : Londres et New-York, où l'action Total est déjà cotée. Parallèlement, précise le communiqué, « *l'Etat renoncera au supplément de droits de vote de 5 % dont il bénéficie actuellement au titre des conventions de 1924 et 1930* ».

Le rôle futur de l'Etat

C'est dire que, au terme de l'opération – sans doute à l'automne – la participation directe de l'Etat ne dépassera pas 5 %, contre 31,7 % actuellement, et sa participation globale 15 %, contre 39 %. Entre-temps, les pouvoirs publics peuvent espérer récupérer une dizaine de milliards de francs dans l'opération : 6 milliards grâce à la vente d'actions en Bourse et 4 milliards tirés de la cession des titres au GAN et aux AGF (à moins que d'autres entreprises publiques ne soient sollicitées). Conséquente, la somme est à la mesure du pétrolier dont la capitalisation boursière approche les 50 milliards de francs.

Quels seront les rapports entre la compagnie pétrolière privatisée à 95 % et la puissance publique ? L'Etat aura-t-il son mot à dire sur la stratégie de Total ? Et sur le choix de son PDG dont la nomination, jusqu'ici, doit être « *approuvée* » par un arrêté ministériel ? La réponse, à l'heure actuelle, reste floue.

Profitant de l'aubaine que représente le désengagement de l'Etat, le groupe pétrolier que dirige Serge Tchuruk depuis février 1990 entend s'afficher sans états d'âme comme « *un groupe privé* », notamment auprès de la communauté financière des Etats-Unis. « *Le handicap d'image dont nous souffrons là-bas du fait de la présence de l'Etat dans notre capital va s'éloigner* », explique joliment un responsable de Total.

Il n'est pas sûr que les pouvoirs publics l'entendent de cette oreille. Le gouvernement, a tenu à préciser le ministère de l'économie, veut continuer à donner son agrément à la nomination du président du groupe et avoir deux représentants au conseil d'administration (actuellement quatre des dix membres du conseil sont désignés par l'Etat). En fait, le problème sera résolu dans le cadre d'une remise à plat – ce ne sera pas la première – de la convention qui, depuis 1924, unit l'Etat et la compagnie. Mais, « *tant qu'un accord ne sera pas trouvé, la convention actuelle continuera à s'appliquer* », prévient un haut fonctionnaire.

La découverte de Cusiana

La querelle au demeurant est un peu vaine dans la mesure où traditionnellement les compagnies pétrolières « *entretiennent des relations privilégiées avec l'Etat* ». C'est vrai de Elf-Aquitaine autant que de Total – à l'origine, la Compagnie française des pétroles (CFP) – portée sur les fonts baptismaux par Raymond Poincaré, avec pour mission de constituer « *pour la France un outil capable de réaliser une politique nationale du pétrole et de développer une politique du pétrole sous contrôle français* ».

L'objectif était ambitieux. Soixante-huit ans après, il en reste une compagnie pétrolière classée au huitième rang mondial par la revue *PIW*. Une performance remarquable pour un groupe qui avait frôlé la catastrophe dans le milieu des années 80. Mis en œuvre par M. François-Xavier Ortoli, poursuivi et amplifié par son successeur Serge Tchuruk, le redressement est éclatant, ce qui ne va d'ailleurs pas sans susciter une certaine irritation dans la « maison concurrente », Elf-Aquitaine. En 1989, le résultat net de Total était inférieur à 1 milliard de francs (800 millions). Deux ans plus tard, il atteignait 5,8 milliards pour un chiffre d'affaires de 143 milliards.

Les raisons de cette envolée des résultats justement saluée en Bourse : une conjoncture bonne dans la chimie (son résultat opérationnel a été multiplié par deux en deux ans) et exceptionnelle dans le raffinage (la moitié du résultat de 1991 est à mettre à son crédit).

Serge Tchuruk va-t-il réussir à maintenir les résultats de Total sur la même trajectoire ? Depuis le début de l'année, les marges de raffinage se sont singulièrement érodées. *Idem* pour les prix du brut. Et la chimie ne se porte pas bien. Il est clair que les résultats du groupe, à l'image de ceux des autres pétroliers, subiront en 1992 le contrecoup d'un début d'année difficile. Au-delà des aléas de la conjoncture, Serge Tchuruk possède dans sa manche une carte maîtresse avec le gisement de Cusiana. Découvert en Colombie, ce champ, dont Total détiendra 16 %, pourrait constituer, de l'avis des spécialistes, la plus importante découverte pétrolière mondiale des dix dernières années. Grâce à lui, les réserves prouvées de Total hors Moyen-Orient pourraient s'accroître de 40 % d'un coup.

Homme compétent autant que chanceux, Serge Tchuruk, depuis quelques mois, était donné partant de Total. Certains le voyaient à la tête d'Aérospatiale ; d'autres chez Renault. La privatisation de Total avec ce qu'elle suppose de bouleversements porte un coup à ces rumeurs.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Privatiser pour financer la lutte contre le chômage

Entre 1986 et 1988, le programme de privatisation du gouvernement de M. Jacques Chirac visait essentiellement à désendetter l'Etat. Pour M. Pierre Bérégovoy, les cessions d'actifs permettront de financer la lutte contre le chômage afin de contenir le nombre des sans-emploi en dessous de la barre fatidique des trois millions.

Le Premier ministre, qui ne dispose que de dix mois pour atteindre ses objectifs, doit faire vite. Aussi, les 10 milliards de francs que doit rapporter aux finances publiques la participation détenue par l'Etat dans le capital de Total seront les bienvenus au regard du coût budgétaire – direct ou indirect – d'une politique volontariste en matière d'emploi.

Ainsi, les mesures destinées à faciliter l'embauche de jeunes de dix à vingt-cinq ans sans qualification (plus de 100 000 d'entre eux devraient être concernés) se solderont par une dépense de quelque 3,5 milliards de francs en 1992. De même, l'attribution d'un crédit d'impôt pour les foyers créant des emplois à domicile (femmes de ménage, garde d'enfants ou de personnes âgées) va priver le fisc de quelque 3 milliards de francs. A cela, il faut ajouter les aides accordées aux associations fournissant des services aux particuliers. En octobre, Mme Edith Cresson avait évalué à 7,5 milliards de francs le coût de ces diverses dispositions, précisant que « *la mobilisation du capital des entreprises publiques dégagera des marges de manœuvre supplémentaires* ».

En outre, l'ambitieux programme confié à l'ANPE – convoquer chacun des 920 000 chômeurs de longue durée pour un entretien individuel afin de lui proposer un contrat d'emploi-solidarité ou une formation – va lui aussi entraîner des dépenses. D'ores et déjà, plus de mille postes nouveaux vont être créés dans le service public de l'emploi. Les services de l'Etat devront directement participer à cet effort en réservant les postes de vacataires aux chômeurs de longue durée. Enfin, les ressources provenant des privatisations partielles pourraient éventuellement faciliter l'attribution de préretraites FNE.

Cependant, l'efficacité de la lutte contre le chômage n'est pas forcément proportionnelle aux ressources qui y sont consacrées. La mobilisation de moyens financiers de plus en plus importants n'est pas synonyme à coup sûr de succès garanti. A moins que, du traitement social « honorable », l'on glisse vers un traitement ouvertement « statistique ». Une dérive à laquelle Mme Martine Aubry, ministre du travail, comme M. Bérégovoy se refusent à recourir.

JEAN-MICHEL NORMAND

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 11 AU 15 MAI 1992

PARIS

Et plus dure fut la rechute

INDICE CAC 40

- 1,92 %

L'illusion n'aura pas duré longtemps. Portée par l'optimisme de sept semaines consécutives de hausse, la Bourse de Paris se voyait déjà lundi 11 mai à la veille de battre son record historique d'avril 1990. Elle en était à moins de 2,5 % et aurait bien rejoint New-York, Londres et même Hongkong sur la voie de nouveaux sommets. Las, le syndrome de mai a encore frappé. A peine entrevu le paradis, une succession de prises de bénéfices, de performances trimestrielles décevantes de sociétés et d'inquiétudes sur les taux, en provenance une nouvelle fois d'outre-Rhin, ont stoppé net le bel élan.

L'indice CAC 40 venu mourir au seuil de son record absolu de 2 129 points est reparti brutalement à la baisse. Il a même enfoncé les niveaux de 2 050 points et de 2 000 points vendredi en cours de séance. Au total, le recul se chiffre sur la période à 1,92 %. Il faut remonter au mois de décembre 1991 pour trouver une baisse d'une telle ampleur. A tel point que les opérateurs avaient du mal à s'expliquer ce retournement de tendance.

La cause profonde de ce recul est sans doute à chercher du côté des espoirs déçus de baisse des taux d'intérêts. Les investisseurs se sont progressivement rendu compte que les autorités monétaires françaises préféraient conserver l'avantage d'un franc fort plutôt que de prendre une décision hâtive de baisse du loyer de l'argent. Si la diminution en fin de semaine dernière du taux des réserves obligatoires des banques est jugée unanimement positive, cette mesure est également considérée par certains spécialistes comme un aveu d'impuissance. Le gouvernement démontre par là qu'au-delà de cet « artifice » il n'a pas de marge de manœuvre véritable vis-à-vis de la politique monétaire allemande.

En dehors des taux, l'autre facteur de hausse du marché ne peut venir que des entreprises. Et, là aussi, on peut parler de déception. Si les résultats de 1991 ont été dans l'ensemble moins mauvais que prévu, les évolutions de chiffres d'affaire pour le premier trimestre de 1992 sont plutôt décevantes.

Pourtant, tout avait fort bien commencé lundi par une hausse de 0,68 % en fin de cotation. L'indice CAC 40 atteignait ainsi pour la cinquième séance consécutive son plus haut niveau de l'année à plus de 2 077 points. L'écho de la diminution du taux des réserves obligatoires des banques françaises continuait à soutenir la tendance. Les grandes valeurs étaient toujours recherchées par les investisseurs étrangers et une possible détente des taux courts continuait à alimenter les conversations des investisseurs.

Cette belle mécanique a commencé à se dégrader mardi. En lieu et place d'un record, la Bourse de Paris cédait le terrain gagné la veille et perdait 0,67 % sous la pression de prises de bénéfices. Une consolidation jugée somme toute logique après quinze jours d'embellie. Du côté des valeurs, Eurodisney perdait 4,4 % et était affecté par un article de presse faisant état d'une fréquentation du parc d'attraction nettement inférieure aux prévisions. En revanche, à la suite de déclarations de M. Pierre Joxe, ministre de la défense, se disant favorable à la vente par la France d'avions de combat à Taïwan, Dassault Aviation gagnait 7,5 %.

Une certaine lassitude

Le scénario de la séance de mardi se répétait à l'identique le lendemain, mercredi, où, après un début de journée en hausse, le marché se repliait après la mi-séance, victime de ventes de précaution. Au total, le recul atteignait 0,51 %. Le doute sur la possibilité de battre des records commençait à s'insinuer dans les esprits. Une certaine lassitude était perceptible après l'attente en vain d'une baisse, ne serait-ce que symbolique, des taux d'intérêt. L'adoption sans modification notable en conseil des ministres du projet de plan d'épargne en actions engendrait également une certaine déception. Les financiers auraient souhaité y trouver un avantage fiscal à l'entrée.

Après deux jours de glissement, le retournement de tendance était cette fois très net jeudi. L'indice CAC 40 passait rapidement sous la barre des 2 050 points et les dégagements s'intensifiaient au point d'entraîner en clôture une baisse de 1,76 %. En cours de séance, le repli avait même un moment dépassé les 2 %. Dans un marché déjà fragilisé, la rechute du MATIF – et plus encore la stagnation annoncée du chiffre d'affaires de LVMH durant les trois premiers mois de l'année et le recul de 25 % du résultat d'exploitation d'Elf-Aquitaine pour la même période – ont fait l'effet d'une douche froide. Ces mauvaises performances sont venues contrarier les espoirs de reprise et laissent penser que certaines prévisions de hausse de résultats pour 1992 sont excessives. Du coup, LVMH, la première capitalisation de la place, faisait l'objet de ventes massives et perdait 5,5 % tandis qu'Elf-Aquitaine était en repli de 2,8 %.

La dernière séance de la semaine remettait un peu de baume au cœur des opérateurs. Après une forte baisse de plus de 1 % en matinée, le CAC 40 passait en dessous du seuil des 2 000 points avant de se reprendre nettement. En clôture, et après un dernier sursaut, il gagnait même 0,34 %, à 2 023,95 points.

A noter par ailleurs l'homologation mercredi 13 mai par le ministre de l'économie et des finances, M. Michel Sapin, de la réforme des OPA (offres publiques d'achat) proposée par le Conseil des Bourses de valeurs. Désormais, l'initiateur d'une OPA devra acquérir 100 % du capital de la « société cible » en lieu et place des 66 % obligatoires auparavant. Cette modification du régime des OPA permettra un traitement égal de l'ensemble des actionnaires. La dernière offre publique portant sur deux tiers des actions, celle de Pinault sur le Printemps, avait soulevé un tollé chez les actionnaires minoritaires.

ÉRIC LESER

Alimentation

	15-5-92	Diff.
Béghin-Say	661	– 6
Bongrain	3215	+ 15
BSN	1 142	– 16
Carrefour	2612	+ 43
Casino, G., Per.	181	+ 1
Guyenne-Gasc.	1796	+ 41
LVMH	4080	– 244
Olipar	176,30	– 2,70
Pernod-Ricard	1570	– 23
Promodès	3794	+ 94
Saint-Louis	1251	– 9
Source Perrier	1700	inch.
Nestlé	36620	– 70

Filatures, textiles magasins

	15-5-92	Diff.
Agache (Fin.)	856	– 44
BHV	810	inch.
Damart	3 080	+ 65
DMC	354,80	+ 8,80
Gal. Lafayette	2 002	+ 37
Nouv. Galeries	587	– 11
Printemps	842	+ 41
La Redoute	5 650	– 20
SCOA	18,95	+ 1,15

Mines d'or, diamants

	15-5-92	Diff.
Anglo-American	198	+ 5
Amgold	308	– 4
Buffelsfontein	36,90	– 1
De Beers	151,80	+ 0,80
Drief. Cons.	63,90	+ 0,40
Gencor	20,20	+ 0,85
Harmony	27,30	+ 0,80
Randfontein	25,25	+ 0,45
Sainte-Helena	32,80	+ 0,20
Western Deep	160,10	+ 6,10

Métallurgie, construction mécanique

	15-5-92	Diff.
Alspi	318	+ 8
Dassault Aviation	380	+ 30
De Dietrich	1 827	+ 111
Fives-Lille	410	– 10
Peugeot	786	+ 1
SAGEM	2070	+ 95
Strafor, Facom	884	+ 9
Valeo	733	– 11
Vallourec	255,50	+ 2,50

Matériel électrique

	15-5-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	646	– 23
CSEE	330	+ 33
Générale des eaux	2 392	– 2
Intertechnique	865	+ 40
Labinal	774	– 1
Legrand	4 832	– 117
Lyon. des eaux	558	+ 3
Matra	178,30	– 0,30
Merlin-Gerin	591	+ 43
Moulinex	167,7	– 1,30
Radiotechnique	613	+ 27
SEB	2 185	– 126
Sext.-Avionique	245	+ 2
Thomson-CSF	159,80	– 0,60
IBM	501	– 19
ITT	366,10	+ 3,60
Schlumberger	341,20	– 13,80
Siemens	2 266	– 64

Valeurs diverses

	15-5-92	Diff.
Accor	789	– 36
Air liquide	787	+ 9
Bic	746	– 17
Bis	346,10	+ 10,10
CGIP	1 262	+ 2
Club Méd.	529	– 12
Elf Sanofi	1 124	– 12
Essilor	460	– 19
Euro Disney	124,30	– 6,70
Europe 1	1 072	– 33
Eurotunnel	36,60	– 2,70
Groupe Cité	548	+ 15
Hachette	141,30	– 6,60
Havas	543	+ 14
Marine Wendel	333	+ 3
Navigation mixte	1 113	– 25
Nord-Est	117	+ 7
L'Oréal	878	+ 30
Saint-Gobain	574	– 23
Saulnes Châtillon	234	– 1
Skis Rossignol	710	– 22

Pétroles

	15-5-92	Diff.
BP-France	115	– 3
ELF-Aquitaine	377	– 17,40
Esso	810	– 2
Primagaz	720	– 12
Sogerap	430	– 2,50
Total	261	– 2,40
Exxon	323,50	– 4,30
Petrofina	1 839	– 36
Royal Dutch	446	+ 4,60

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	15-5-92	Diff.
AGF	509	– 4
AXA (ex-Cie Midi)	997	– 8
Bail Equipement	123	inch.
Bancaire (Cie)	499,10	+ 0,10
Cetelem	766	– 24
CCF	192	– 4,80
CFF	961	+ 11
CFI	286,10	– 3,90
Chargeurs	1 197	– 6
C. Local de France	228	+ 1,80
CPR	260	– 3
Eurafrance	1 570	– 22
GAN	1 949	– 109
Locindus	720	inch.
Paribas	412,70	– 21,30
Schneider	763	+ 59
Société générale	537	– 17
Sovac	850	+ 30
Suez (Cie fin.)	338,60	– 2
UAP	543	– 1

Produits chimiques

	15-5-92	Diff.
Institut Mérieux	7 730	+ 890
Roussel-Uclaf	2 095	– 40
Synthélabo	1 170	– 71
BASF	800	– 33
Bayer	955	– 15
Hoechst	846	– 10
Imp. Chemical	132,60	– 1,90
Norsk Hydro	144,50	– 3,50

Bâtiment, travaux publics

	15-5-92	Diff.
Bouygues	647	– 11
Ciments français	468,50	+ 3,40
GTM	430	– 1
Immob. Phénix	139,50	+ 4,30
J. Lefebvre	975	+ 3
Lafarge-Coppée	371,40	– 12,90
Poliet	617	– 9
SGE-SB	247	+ 9

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Alcatel Alsthom	1 546 600	1 027 870
LVMH	209 735	869 535
Michelin	2 874 070	610 106
Peugeot	754 880	598 238
ELF-Aquitaine	1 500 200	588 838
Saint-Gobain	886 145	532 034
Eaux (Gle des)	214 890	520 883
Suez	1 414 625	486 901
L. eaux Dumez	810 675	460 710
Havas	747 725	403 310
Oréal (L')	442 250	390 406
BSN	316 630	367 864
Euro Disney	2 901 400	362 542
Lafarge Coppée	853 893	330 543

(*) Du jeudi 7 mai 1992 au jeudi 14 mai 1992 inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
CSEE	+ 11,7	Metrologie	– 15,3
Sagem	+ 10,7	Eurotunnel	– 7,6
CFB Locabail	+ 9	MMB	– 7,7
Plastic Omnium	+ 8,9	LVMH	– 6,9
De Dietrich	+ 7,5	Robur Financ.	– 6,7
Ingenico	+ 7	Christian Dior	– 6,2
Nord-Est	+ 6,7	Synthélabo	– 6,1
Intertechnique	+ 6,6	Paribas	– 5,9
Schneider	+ 6,6	B. Marché (Au)	– 5,7
Merlin Gerin	+ 6,3	CEGID	– 5,7
Printemps	+ 6,2	Majorette	– 5,6
[illegible]	+ 6,2	Euro Disney	– 5,1
Dassault-Electr.	+ 6	Metaleurop	– 5
Scoa	+ 5,9	GAN	– 4,9

MARCHE LIBRE DE L'OR

	Cours 7-5-92	Cours 15-5-92
Or fin (kilo en barre)	58 900	59 200
– (kilo en lingot)	58 850	59 450
Pièce française (20 fr.)	345	338
• Pièce française (10 fr.)	389	388
Pièce suisse (20 fr.)	340	331
Pièce latine (20 fr.)	342	330
• Pièce tunisienne (20 fr.)	342	343
Souverain	433	434
• Souverain Elisabeth II	435	440
• Demi-souverain	340	335
Pièce de 20 dollars	2 050	1 910
– 10 dollars	1 020	985
• – 5 dollars	700	695
– 50 pesos	2 205	2 205
• – 20 marks	432	432
– 10 florins	367	344
• – 5 roubles	279	272

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 15 mai 1992

Nombre de contrats : 78 755 environ.

COURS	ÉCHÉANCES		
	Juin 92	Septembre 92	Décembre 92
Premier	108,36	108,60	108,72
+ haut	108,54	108,76	108,76
+ bas	108,30	108,54	108,72
Dernier	108,52	108,74	108,76
Compensation	108,50	108,74	108,88

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	7-5-92	11-5-92	12-5-92	13-5-92	14-5-92
RM	2 989 955	3 080 077	3 121 337	3 177 029	3 211 849
Comptant R. et obl.	14 678 206	9 239 807	8 806 706	12 076 694	10 530 314
Actions	160 507	242 888	366 796	239 959	227 033
Total	17 828 668	12 562 772	12 294 839	15 493 682	13 969 196

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

	7-5-92	11-5-92	12-5-92	13-5-92	14-5-92
Françaises	118,7	119,5	118,7	118,4	116,9
Etrangères	108	109,6	110,6	109,6	107,8

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	11-5-92	12-5-92	13-5-92	14-5-92	15-5-92
Indice gén.	554,3	555,9	554,4	551,8	543,7
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 077,49	2 063,63	2 053,17	2 017	2 023,95

NEW-YORK

Attentisme pour un bicentenaire

INDICE DOW JONES

- 0,48 %

Après avoir battu un nouveau record historique lundi et frôlé la barre des 3.400 points de l'indice Dow Jones, Wall Street a fini la semaine sur une note plus terne. Au final, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'inscrit à 3 353,08 points en baisse de 16,33 points (– 0,48 %).

La Bourse américaine n'aura donc pas fêté jusqu'au bout ses deux siècles d'existence. Symbole du capitalisme triomphant, Wall Street est née le 17 mai 1792 à l'ombre d'un platane dans le sillage tumultueux de la révolution américaine. Si elle reste, et de loin, la plus grande place boursière du monde, celle dont l'influence est sans équivalent, elle est aujourd'hui confrontée à une crise d'identité, précipitée par la globalisation du système financier et la concurrence issues de l'ère informatique.

Pour en revenir à la semaine écoulée, elle a été marquée par des statistiques économiques mitigées. De bonnes nouvelles sur le front de l'inflation ont été ternies par un gonflement des demandes d'allocations chômage au début mai et ce pour la seconde semaine consécutive. Les investisseurs ont préféré se tenir sur la défensive alors qu'ils tablent sur un nouvel assouplissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale pour stimuler une reprise économique qui reste encore molle.

L'essoufflement de la place américaine est net et les dernières hausses ont bénéficié à un nombre limité de valeurs. Enfin, La faillite d'Olympia and York, premier groupe mondial de promotion immobilière, a aussi contribué à inquiéter la place new-yorkaise.

Indice Dow Jones du 15 mai 3 353,08 (c. 3 369,41).

	Cours 8 mai	Cours 15 mai
Alcoa	75 3/4	75 5/8
ATT	43 3/4	42 5/8
Boeing	44 1/8	43 5/8
Chase Man. Bank	29 1/2	29 3/8
Du Pont de Nemours	52 7/8	53 3/8
Eastman Kodak	40 3/4	40 5/8
Exxon	58 7/8	59 1/4
Ford	45	42 3/4
General Electric	77 1/2	77 1/4
General Motors	39 7/8	39 1/4
Goodyear	72 3/8	73 1/4
IBM	93 1/4	91 5/8
ITT	68	65 7/8
Mobil Oil	62 3/8	61 7/8
Pfizer	72	70 1/8
Schlumberger	65 7/8	62 3/8
Texaco	61 7/8	61 5/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	124	125
Union Carbide	27 1/2	27 1/8
United Tech.	53 1/4	52 3/4
Westinghouse	18 1/4	17 3/8
Xerox Corp	72 1/4	70 5/8

TOKYO

Reflux

INDICE NIKKEI

- 1,64 %

Paradoxalement, c'est la Bourse de Tokyo qui, sur la semaine écoulée, a le plus souffert de l'annonce de la mise sous protection de la loi sur les faillites du géant immobilier canadien Olympia and York. Les investisseurs ont même été saisis vendredi par la panique et ont effacé les gains des séances précédentes. Du coup, l'indice Nikkei interrompt sa remontée et termine à 18 074,27 points, en baisse de 301,68 points (– 1,64 %).

Au-delà de la dernière séance de la semaine qui s'est traduite par une chute de 3,9 % et qui reflète la grande fragilité du Kabuto-cho, la tendance était à la hausse jusqu'à jeudi. La remontée du yen face au dollar soutenait la place nipponne. Mais le climat a brutalement changé.

« L'avenir est redevenu passablement terne et plusieurs investisseurs ont le sentiment qu'ils devront être plus sélectifs quand ils investiront sur le marché économique local », a précisé un analyste. Des spécialistes ont estimé que le marché pourrait continuer à baisser la semaine prochaine, les perspectives concernant les bénéfices des sociétés pour l'exercice clos en mars (dont une partie est déjà connue et la plupart des autres devraient l'être la semaine prochaine) n'étant pas encourageantes.

Les investisseurs nippons attendent ardemment un geste du gouvernement pour soutenir la croissance, mais celui-ci fait la sourde oreille.

Indices du 15 mai: Nikkei 18 074,27 (c. 18 375,95); Topix 1 348,82 (c. 1 374,38).

	Cours 8 mai	Cours 15 mai
Ajinomoto	1 330	1 270
Bridgestone	1 190	1 180
Canon	1 460	1 380
Fuji Bank	1 440	1 330
Honda Motors	1 580	1 470
Matsushita Electric	1 430	1 360
Mitsubishi Heavy	589	587
Sony Corp.	4 480	4 290
Toyota Motors	1 500	1 460

LONDRES

La fin de l'euphorie – 1,6 %

Après un début de semaine fulgurant stimulé par des espoirs de reprise économique et de rumeurs d'OPA, les gains se sont effrités à la Bourse de Londres, qui a terminé en baisse pour la première fois depuis six semaines. Après avoir inscrit un record absolu à 2 744,5 points lundi en cours de séance, l'indice Footsie des cent grandes valeurs est retombé en dessous de la barre des 2 700 points, franchie pour la première fois une semaine plus tôt. Au total, l'indice a perdu 43,1 points (– 1,6 %) terminant à 2 682,6.

La crainte d'augmentations de capital en série, des statistiques économiques mitigées combinées avec la mise sous protection de la justice au Canada du premier groupe mondial immobilier Olympia and York ont coupé court aux élans des investisseurs.

Indices du 15 mai: 100 valeurs 2 682,60 (c. 2 725,70); 30 valeurs 2 113,30 (c. 2 134,70); mines d'or 111,40 (c. 110,50); fonds d'Etat 89,04 (c. 88,57).

	Cours 8 mai	Cours 15 mai
Bowater	8,40	8,38
BP	2,52	2,51
BTR	4,94	4,87
Cadbury	4,95	4,88
Glaxo	7,75	7,33
GUS	15,77	15,75
ICI	14,00	13,55
Reuters	12,35	11,87
RTZ	6,64	6,47
Shell	4,79	5,06
Unilever	9,40	9,32

FRANCFORT

La faute au social – 1,38 %

Ambiance morose cette semaine à la Bourse de Francfort, toujours sous l'influence du mauvais climat social en Allemagne. L'indice instantané DAX a perdu 1,38 %, soit 24,11 points à 1 724,07 points.

L'inquiétude principale des investisseurs est liée à la menace de grève qui plane sur la métallurgie. L'ensemble des valeurs de ce secteur mais aussi celles liées à l'automobile ont été victimes de dégagements. Les prises de bénéfices ont pesé sur la tendance du fait également de l'absence de bonnes nouvelles venant des places étrangères et des risques d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt.

Indices du 15 mai: DAX 1 724,07 (c. 1 748,18); Commerzbank, 1 970,5 (c. 1 989,80).

	Cours 8 mai	Cours 15 mai
AEG	206,90	202,50
BASF	239	236,10
Bayer	287,30	283,70
Commerzbank	267,80	263
Deutschebank	712	706
Hoechst	254	251,80
Karstadt	628	615
Mannesmann	280,20	279
Siemens	689,30	676
Volkswagen	393,60	381,50

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Lourdes incertitudes fiscales en Allemagne

Ceux des investisseurs internationaux qui sont assez audacieux pour faire abstraction des incertitudes fiscales allemandes ne manquent pas de bonnes raisons pour acquérir des titres libellés en deutschemarks. La façon dont Bonn vient de réagir aux critiques suscitées par sa politique d'emprunt est, en particulier, un élément très encourageant. On reprochait depuis des mois aux pouvoirs publics de multiplier les débiteurs et les modes de financement *si bien que même les initiés ne parvenaient guère à se faire une bonne idée du coût de l'unification des deux Allemagnes.*

Or, ces derniers jours, des *précisions ont été fournies au sujet des montants qu'entendent lever certaines dépendances de l'Etat.* On sait maintenant, par exemple, que le gouvernement estime qu'à la fin de 1994 l'endettement de la Treuhand, l'établissement qui s'occupe de la privatisation de la partie orientale du pays, devrait être de l'ordre de 250 *milliards de marks.* De telles *indications renforcent* la crédibilité d'autres estimations officielles, comme celles qui prévoient que la dette globale de l'Allemagne devrait culminer en 1996 pour atteindre un niveau de l'ordre de la moitié du produit national brut allemand.

Dans ces conditions, et convaincus du succès de la banque centrale de Francfort dans sa lutte contre l'inflation, d'aucuns estiment que la *rémunération* des titres en marks de *moyenne et longue durée devrait* diminuer prochainement. A en croire plusieurs *spécialistes,* le moment serait venu de recommencer à acheter des obligations en marks pour s'assurer des revenus qui paraîtront élevés ces prochains mois. A l'appui de leurs dires, ces mêmes *spécialistes font référence au marché des titres en dollars où les taux de* rendement ont baissé de façon considérable en très peu de temps.

Dans l'ensemble, les avis de ces experts sont écoutés avec beaucoup d'attention, mais il ne sont guère suivis. Si les investisseurs ne s'engagent pas, c'est en fait parce que la confusion la plus grande continue de régner au sujet de l'imposition des *revenus des placements de capitaux* outre-Rhin. L'affaire est en réalité beaucoup plus grave qu'il n'y paraît. Ses conséquences vont plus loin par exemple que celles des négociations salariales ou des menaces de conflits sociaux dont pratiquement tous les effets ont été envisagés et chiffrés.

Rappelons que le gouvernement allemand, *en réponse* à une injonction de la Cour constitutionnelle, a établi un projet destiné à mettre sur un pied d'égalité le traitement fiscal des différentes formes de revenus. Ce projet tient largement compte de la pénible expérience de 1989. Bonn avait alors décidé de prélever un impôt à la source sur l'intérêt des obligations émises par des débiteurs allemands et les capitaux avaient aussitôt fui le pays en masse.

Les euro-obligations demeurent très recherchées

L'effet de cette mesure avait été si négatif qu'il avait fallu y renoncer rapidement. Aujourd'hui, il n'y a pas d'échappatoire possible. Il faut, puisque la Cour constitutionnelle l'exige, trouver une solution équitable qui permette au fisc de prélever sa part, à partir de l'an prochain, sans effrayer les investisseurs. Le gouvernement croyait avoir abouti. *Mais son projet* vient d'être repoussé à la *Diète fédérale. Tout* est à refaire. Toutes les *possibilités* sont à nouveau ouvertes. Si la situation devait demeurer longtemps encore aussi floue qu'elle l'est aujourd'hui, le risque serait grand que le niveau de l'intérêt servi sur les titres allemands monte fortement.

Une des conséquences de l'inconnue fiscale allemande a été d'aiguiser encore l'appétit des investisseurs outre-Rhin pour des placements en francs français. Les euro-obligations *émises en* francs pour le compte d'établissements *publics* français retiennent tout *particulièrement* leur attention. Ces titres de première qualité rapportent normalement plus que ceux du Trésor qui, eux-mêmes, procurent un intérêt plus élevé que ceux du gouvernement allemand en marks. *Le différentiel* entre les fonds d'Etat *émis* à Paris et à Bonn a certes diminué sensiblement depuis quinze jours. *Il* n'en demeure pas moins très important, trop vraisemblablement, et on s'attend qu'il se réduise encore. De 77, à la veille du 1er mai, il s'est amenuisé à 59 points de base (ou 1/100 de point de pourcentage) pour ce qui est des *emprunts de dix ans de durée.*

En plus des Allemands, d'autres investisseurs se montrent actuellement très friands de titres internationaux en francs français : les Suisses, *déçus par la faiblesse de leur* propre monnaie et le niveau *élevé* de l'inflation qui *sévit dans leur* pays. Une émission nouvelle leur a particulièrement plu, celle que *la* SNCF vient de lancer sur l'euromarché par l'intermédiaire du Crédit commercial de France. Il s'agit d'un emprunt d'une valeur nominale de *1 milliard de francs français qui s'ajoute à une opération en circulation* qui avait vu le jour en octobre dernier. Comme ceux de la tranche initiale, les nouveaux titres sont offerts à un prix sensiblement inférieur au pair, niveau auquel il seront remboursés dans sept ans.

L'absence de coupons annuels est un élément très apprécié par de nombreux prêteurs qui n'ont pas à se soucier de réinvestir chaque année le produit des intérêts. Cela compte beaucoup pour les particuliers. Les investisseurs *professionnels sont plus sensibles* à un autre aspect de ces obligations sans coupon : leur cours sur le marché secondaire monte plus fortement en période de baisse des taux d'intérêt que ceux des emprunts de type classique.

Ces émissions sont beaucoup moins coûteuses pour les emprunteurs que les opérations normales. La dernière transaction de la SNCF ne lui coûte que 8,71 % l'an. Un emprunt traditionnel lui serait probablement *revenu à environ* 9 %. Ceux qui auront acquis des obligations à leur prix de vente officiel peuvent compter sur un rendement équivalent à 8,77 %.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Nouveaux reculs du dollar et du mark

Le dollar a continué de fléchir, et le mark aussi. La devise américaine a été affectée par les incertitudes sur la reprise aux Etats-Unis et la possibilité d'un nouvel abaissement des taux directeurs de la Réserve fédérale, tandis que les conflits sociaux en RFA pesaient sur la devise allemande. Cette dernière a encore fléchi à Paris, retombant à 3,3570 francs environ, à peu de distance de son cours pivot (médian) de 3,3538 francs, à mi-chemin entre le plafond de 3,4305 francs et le plancher de 3,2792 francs, *fixés le 13 janvier 1987.*

Le mark revient donc à son *niveau* d'octobre 1990 *dans des* conditions meilleures pour le franc puisque, à l'époque, les taux pratiqués à Paris sur l'échéance trois mois étaient supérieurs de deux points à ceux pratiqués à Francfort, *ce qui constituait un avantage* certain pour notre monnaie. Aujourd'hui, cet avantage est réduit à zéro (scratch, diraient les golfeurs), les taux français étant même légèrement inférieurs aux *taux allemands à trois mois.* Tout milite donc en faveur d'un nouveau *raffermissement* du franc, notamment la *hausse* des prix en avril – 0,2 % sans le tabac et 0,3 % avec – et rien ne s'oppose au franchissement du cours-pivot de 3,3538 francs pour un mark dans le sens de la baisse. Certains analystes tempèrent *néanmoins* leur optimisme, relevant que la balance commerciale allemande, fortement dégradée par les besoins de la réunification, commence à se redresser, et que l'inflation pourrait avoir culminé à 4,8 %. Quand M. Théo Waigel, *ministre des finances,* déclare à Munich que *« la position du mark au sein du système monétaire n'est pas menacée »,* il exprime l'opinion des milieux financiers internationaux. Rappelons *enfin* que le cours de la devise allemande à Paris connaît une « respiration » saisonnière depuis trois ans, baissant au printemps et à l'été, et remontant à l'automne. Le « juge de paix » sera donc l'évolution de ce cours à partir d'octo*bre prochain.*

Pour le dollar, c'est, avant tout, un problème de taux d'intérêt, avec une tension en Allemagne, qui favorise le mark, et les spéculations sur la nouvelle diminution des taux interbancaires (federal funds) aux Etats-Unis, qui affaiblirait le billet vert. *Le* cours de ce dernier a *touché* 1,6040 DM cette semaine, mais s'est un peu réduit à la veille *du week-end sur l'annonce* d'une progression un peu plus rapide de la masse monétaire M2, petit signe *de reprise de nature à inciter* la Réserve fédérale à un peu réduire ses taux directeurs.

« Il n'y a plus tellement de risque à la baisse du dollar, estime Christopher Potts, économiste de la salle des marchés de la banque Indosuez, *et on aura du mal à descendre en dessous de 1,59 DM-1,60 DM. On ne voit pas non plus de retournement rapide à la hausse. »*

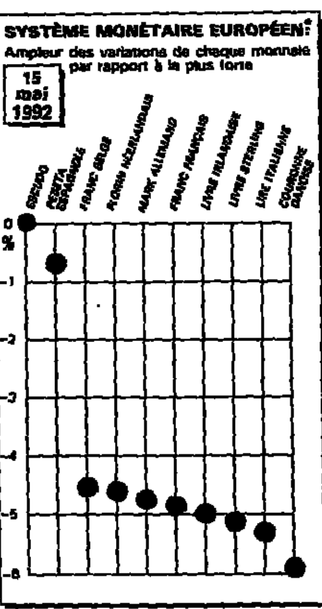
FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 11 MAI AU 15 MAI 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York..	1,8200	–	18,4758	67,6590	62,0347	3,0130	55,1116	0,00825
	1,7985	–	18,1818	66,3570	61,1808	2,9735	54,3626	0,00814
Paris	9,8508	5,4125	–	366,2043	335,7630	16,3076	298,2915	4,4658
	9,8918	5,5000	–	364,9635	336,4943	16,3544	298,9943	4,4761
Zurich	2,6900	1,4780	27,3072	–	91,6873	4,4531	81,4549	1,2195
	2,7103	1,5070	27,4000	–	92,1994	4,4811	81,9244	1,2264
Francfort ...	2,9338	1,6120	29,7829	109,0663	–	4,8569	88,8399	1,3300
	2,9396	1,6345	29,7182	108,4685	–	4,8682	88,8557	1,3302
Bruxelles ...	60,4058	33,19	6,1321	22,4568	20,5893	–	18,2915	2,7384
	60,4836	33,63	6,1145	22,3159	20,5751	–	18,2821	2,7369
Amsterdam	3,3024	1,8145	335,24249	1,22767	112,56283	5,46701	–	1,4971122
	3,3083	1,8395	334,45455	1,228637	112,54206	5,46982	–	1,4970498
Milan	2285,84	1212	223,9261	820,0271	751,8610	36,51702	667,9526	–
	2289,91	1228,75	223,4091	815,3616	751,7589	36,53732	667,9804	–
Tokyo	236,33	129,85	23,99076	87,85521	80,55211	3,91232	71,56241	0,107137
	238,30	132,50	24,09091	87,92303	81,06455	3,93993	72,03044	0,107833

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 15 mai, 4,1682 F contre 4,1509 F le vendredi 8 mai 1992.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

L'étain au-dessus de 6 000 livres

Les prix de l'étain ont connu *cette semaine une embellie,* franchissant *pour la première fois* depuis dix-huit mois la barre des 6 000 dollars la tonne. *Jeudi* 14 mai, ils dépassaient même les 6 200 dollars sur l'échéance de livraison à trois mois, avant de s'effriter *vendredi à 6 195 dollars.* Les professionnels notaient une certaine reprise des achats au London Metal Exchange (LME). Malgré l'augmentation des stocks au LME (+ 215 tonnes, à 12 045 tonnes), on *manquait* de métal de qualité *supérieure* en provenance du Brésil et de Malaisie. Mais le raffermissement a tenu principalement à l'annonce par le Brésil de son intention de réduire *son extraction minière.* Paranapanema, premier producteur *mondial* d'étain et propriété de l'Etat brésilien, devrait limiter son offre à 25 000 tonnes en 1992, contre 29 500 tonnes l'an passé. En 1989, le Brésil avait enregistré un record de 50 200 tonnes.

A l'occasion d'une récente conférence organisée en Thaïlande par la revue britannique *Metal Bulletin,* le patron de Paranapanema a confirmé vouloir *« réduire la production afin d'atteindre les objectifs de stabilisation et de raffermissement des prix ».* Cette évolution n'est pas négligeable quand on se *souvient qu'en* 1985, année où éclata la grande crise de l'étain (et l'accord de stabilisation), la responsabilité de l'effondrement des prix revenait au Brésil et à la Chine. Refusant toute discipline de vente, ces deux pays avaient considérablement accru leurs exportations sur un marché *engorgé,* empêchant le stock régulateur de jouer efficacement son rôle. A l'époque, les cours s'étaient littéralement effondrés, provoquant la fermeture de nombreuses mines en Amérique du Sud et en Asie. On vit ainsi les mineurs boliviens mis à *pied* faire leur baluchon et s'installer dans la vallée du Chapare, un territoire tropical où ils firent pousser *« l'herbe de l'Inca »,* autrement dit la coca...

Alors que le Brésil confirme sa volonté de stabiliser le marché (il montre des signes dans ce sens depuis 1987), d'autres pays sont *aussi sur le point de diminuer leur activité. C'est le cas précisément de* la Bolivie, dont les estimations de production pour 1992 s'établissent dans une fourchette située entre 13 000 et 15 000 tonnes, contre 16 700 tonnes en 1991. L'offre malaise baisserait légèrement, à *20 000 tonnes,* contre 20 710 tonnes l'an passé. En revanche, la production du Portugal devrait passer de 8 500 à 10 000 tonnes.

Quotas d'exportation

Selon les professionnels, la *demande mondiale d'étain* (pour la ferblanterie et les soudures des circuits imprimés principalement) devrait rester stable en 1992, autour de 180 000 tonnes. Quant à la production elle enregistrerait une baisse globale de 5 000 à 10 000 tonnes pour s'élever à 155 000-160 000 tonnes. Enfin, les stocks mondiaux d'étain ont diminué de *6 000 tonnes depuis le début de* l'année, *ne pesant plus « que »* 44 000 tonnes.

Ces perspectives réconfortantes *n'empêchent* pas les principaux membres de l'Association des pays producteurs d'étain (ATPC) de s'inquiéter. Comptant pour 60 % de la production du globe, ces sept Etats (1) ont depuis 1987 adopté des quotas d'exportation destinés à réguler le marché et à éviter des arrivages anarchiques de métal. *Pour l'année en cours,* le quota global d'exportation initialement prévu était de 87 091 tonnes, contre 95 849 tonnes en 1991. Mais, en réalité, la production devrait être encore inférieure et ne pas dépasser 85 000 tonnes. Explication : les *prix* ont été tellement bas au cours des derniers mois (avant le début de reprise observé ces jours-ci) que les principaux producteurs *ont réduit* leur activité d'extraction de la cassitérite (le *minerai* d'étain). D'après les opérateurs, il faudrait que les stocks mondiaux diminuent encore de moitié, à 20 000 tonnes, soit six semaines de *consommation mondiale, pour que* la situation connaisse un mieux durable.

Si l'étain a *brillé cette semaine,* la plupart des métaux non ferreux ont au contraire reculé. L'aluminium a pâti d'une soudaine défec*tion des acheteurs asiatiques* et le nickel a vu ses stocks au *LME* s'accroître de 138 tonnes. Le cuivre a, en revanche, bien résisté en raison des conflits dans la métallurgie allemande. Une étude du *Metal Bulletin indique* en outre que la consommation mondiale de cuivre progressera l'an prochain de 4,5 % pour atteindre le niveau record de 9,35 millions de tonnes. Il semble que la production *mondiale* sera même insuffisante pour répondre à ce regain de consommation. Les stocks diminueraient en conséquence de 700 000 tonnes à 200 000 *tonnes.* Il est vrai que, ces dernières *années,* les capacités de production ont été peu renouvelées ou accrues. Le Zaïre devrait ouvrir une raffinerie de 100 000 tonnes à partir de juillet. C'est pour l'instant le *seul gros* investissement prévu dans ce secteur.

ÉRIC FOTTORINO

(1) Australie, Bolivie, Indonésie, Malaisie, Nigeria, Thaïlande, Zaïre.

PRODUITS	*COURS DU 15/5*
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 241 (– 26) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 327 (+ 5) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 395 (+ 10) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	279,50 (+ 2,80) Dollars/tonne
Café (Londres) Juillet	734 (+ 58) Livres/tonne
Cacao (New-York) Juillet	926 (+ 17) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	352 (– 17) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	261 Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	186 *Dollars/t. courte*

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

La Société des Bourses françaises installe une délégation à Strasbourg

La Société des Bourses françaises (SBF) a annoncé, jeudi 14 mai, l'ouverture d'une délégation régionale à Strasbourg, *la première* en dehors de l'une de ses six places traditionnelles de cotations. En instaurant le marché national, le 24 janvier 1991, par la fusion des six places de province avec celle de Paris, la SBF s'était déjà préoccupée à cette époque de donner un nouvel élan au développement des places financières régionales. Cette nouvelle structure, la septième en l'occurence, dont le représentant est M. Jean-Claude Weinert, bénéficiera de l'aide de l'association *« Strasbourg place financière ».*

Cette dernière, récemment créée, est présidée par M. Jean-Paul Wolff. Sa vocation clairement définie sera de rassembler *« tous les acteurs de la communauté financière alsacienne autour d'un programme d'action visant à promouvoir la marché boursier et l'intermédiation bancaire de la place de Strasbourg ».*

F. Bn.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Francfort mène la danse

L'Europe financière et, *en fait,* tous les marchés mondiaux ont, en ce moment, les yeux fixés sur l'Allemagne et ses conflits sociaux, dont l'issue est censée peser sur la politique de la Bundesbank. Sans *doute cette* dernière est-elle *modérément* satisfaite par les 5,4 % d'augmentation obtenus par les employés des services publics fédéraux, mais ce chiffre, proposé antérieurement par le médiateur désigné, *n'est pas vraiment* de nature à la faire bondir, même si *plus* de la moitié des ces employés a rejeté l'accord, sans toutefois reprendre la grève.

Sans doute, également, les négociations entre le patronat de la métallurgie et le puissant syndicat IG Metall sont-elles assez mal engagées, avec une offre de 3,3 %, *améliorable,* une revendication atteignant 9,5 % et *un* vote commençant en début de semaine prochaine. On estime que la Bundesbank réagirait à un accord aux environs de 6 %, alors que les pronostics s'échelonnent sur des augmentations comprises entre 5 % et 5,5 %. *Certains,* toutefois, rappellent qu'une branche de l'IG Metall, les chauffagistes, a obtenu 7 %...

En fait, le principal sujet d'inquiétude des *opérateurs est* la publication, la semaine prochaine, des chiffres sur la masse monétaire allemande, qui pourrait avoir progressé en avril, de manière *« épouvantable »,* à un rythme annuel de 11 % après un bond de 9,7 % en avril. Si cela était, certains dirigeants de la Bundesbank seraient susceptibles de s'en *émouvoir.* De là à un nouveau relèvement des taux directeurs de la Banque centrale, il y a un pas à franchir, d'autant que l'un des administrateurs les plus orthodoxes de cette banque centrale, M. Lothar Muller, président de la Zentral Bank de Bavière, reconnaît qu'un tel relèvement exercerait peu d'influence sur *le rythme de délivrance des crédits,* pourtant jugé trop *rapide, mais,* en revanche, aurait un effet pervers sur la masse M 3, gonflée artificiellement par les transferts de liquidités sur les placements à court terme, inclus dans M 3.

Toutefois, les pessimistes rappellent que de tels raisonnements étaient tenus au début de 1991, *y compris* par M. Muller, et que la *Bundesbank,* peu *après, relevait* ses taux directeurs... Les *optimistes,* néanmoins, mettent en cause la fiabilité des données sur la progression de M 3. Lundi 18 mai, M. Ottmar Issing, numéro trois de la Bundesbank et spécialiste des questions économiques, s'exprimera à Londres sur la politique monétaire de son établissement : peut-être aura-t-on quelques lumières.

A Paris, les cours du MATIF, après avoir touché *108,60,* sur un départ à *108,30,* ont un peu fléchi sur les événements d'Allemagne, pour terminer à 108,50. Le rendement de l'OAT 10 ans s'est établi à 8,57 % contre 8,60 % huit jours auparavant, et l'écart avec le Bund allemand à 10 ans (7,95 %) revenait à 0,59 point, un peu plus bas depuis le 28 *février dernier,* après avoir dépassé 0,7 point.

Pour les analystes sur graphiques de la Société générale, *« les indicateurs de tendance* (Trend) *sont maintenant nettement plus acheteurs, l'objectif se situant à 110,4. L'analyse elliotiste reste plutôt optimiste, et la probabilité d'un retour sur les sommets du début de l'année est non négligeable »,* avec la nécessité de *« franchir 108,96-109 pour valider notre scénario haussier ».* Un petit bémol prudent, toutefois (il en faut bien) : *« Si cela n'est pas possible, la prudence sera de rigueur. »* Ajoutons que sur le MATIF, si l'espoir d'un abaissement prochain des taux directeurs de la Banque de France est déçu, pour l'instant la quasi-suppression des réserves obligatoires des banques, décidée la semaine dernière, et l'excellente tenue du franc continuent à nourrir des anticipations optimistes.

Sur le marché obligataire, le sentiment était plutôt réservé en fin de semaine, à la suite du fléchissement des cours sur le MATIF à la veille du week-end. A part la Société générale, qui a levé 1 milliard de francs dans son réseau, dont une partie en titres subordonnés remboursables (TSR) à 9,10 %, immédiatement souscrits dans les *guichets,* le Crédit foncier de France a fait cavalier seul avec, tout de même, une émission globale de 4 milliards de francs, sous l'égide du Crédit lyonnais et du Crédit agricole. Ce dernier chapeautait une tranche de 1 milliard *de francs,* avec option pour 25 % *supplémentaires, sur la base* d'un coupon de 9 % à versement trimestriel « non fondant », c'est-à-dire sans investissement incorporé. Destinée aux petits porteurs âgés, avec son montant unitaire de *2 000 francs par titre,* assez rare aujourd'hui, cette tranche a *fort* bien marché. Cela n'a pas été tout à fait le cas pour les deux tranches de 1,5 milliard de francs chacune, placées l'une à l'étranger, l'autre sur le marché domestique, où des problèmes de quotas autorisés se *posent de plus en plus* aux souscripteurs.

Plus de 1 000 milliards pour les sicav monétaires

Sur le front des sicav court terme, l'*encours des sicav monétaires a franchi, en* avril, la barre des 1 000 milliards de francs à 1 008,8 milliards de francs, en progression de 9,2 milliards de francs, selon les statistiques d'Euro Performance. Les souscriptions nettes sur ces mêmes sicav ont encore augmenté, s'élevant à 8,1 milliards de francs, un peu *moins importantes,* toutefois, qu'en mars dernier (+ 12,8 milliards de francs). Un an plus tôt, en avril 1991, les flux avaient été négatifs (– 7 milliards de francs) pour l'ensemble des sicav court terme ; la collecte d'avril 1992 a atteint 9,8 milliards de francs. Les souscriptions nettes de sicav obligataires *ont* continué d'être positives : + 2,6 milliards de francs en avril, après + 2,5 milliards en mars, l'encours atteignant 311,7 milliards de francs.

En revanche, les investisseurs ont, à nouveau, délaissé les sicav actions, avec des rachats nets de 1,7 milliard de francs, bien que l'encours ait augmenté de 1,6 milliard de francs à 218,4 milliards de francs, *en raison* de la hausse de la Bourse.

F. R.

Le Monde

La course à la présidence aux Philippines

Mme Santiago conteste les premiers résultats et appelle ses partisans à manifester

MANILLE

de notre envoyé spécial

L'ex-général Fidel Ramos a délogé de la première place Mme Miriam Santiago, qui avait été pendant plusieurs jours en tête dans la course à la présidence. Depuis le vendredi 15 mai, il est en tête des sept candidats. Refusant tout résultat qui ne confirmerait pas une victoire qu'elle revendique depuis le lendemain du scrutin, sur la base des premiers dépouillements – portant alors sur un infime pourcentage des voix, – Mme Santiago a déclaré à la télévision que sa défaite ne pouvait être qu' *« incompréhensible et inacceptable »*.

Criant à la fraude et dénonçant un *« complot généralisé »* pour *« tromper le peuple philippin »*, Mme Santiago a appelé à des manifestations de protestation. La première devait se dérouler samedi dans l'île de Iloilo, dont elle est originaire. Elle prendra la tête d'une autre manifestation prévue dimanche à Manille.

L'offensive de Mme Santiago – au demeurant sans surprise puisqu'elle avait déclaré à la veille des élections, au vu des sondages, que seule la fraude pouvait l'empêcher de gagner – est une réplique de la tactique qui, en 1986, servit Mme Cory Aquino pour enrayer le décompte des voix favorables à Marcos en faisant appel au *« pouvoir populaire »* (*« people's power »*). Mme Santiago a d'ailleurs qualifié son offensive de *« people's power, part II »*.

Il y a pourtant, cette fois, beaucoup moins d'éléments étayant la thèse de la fraude. En 1986, la conférence épiscopale avait dénoncé les irrégularités des élections : une initiative déterminante dans la déstabilisation du régime Marcos. Mme Santiago ne dispose pas d'un tel « mandat moral » : en dépit d'incidents divers, de l'avis général, le scrutin s'est déroulé de manière satisfaisante compte tenu des expériences passées.

Tout en notant que ces élections sont loin d'avoir été *« propres et honnêtes »*, un groupe d'observateurs étrangers, dirigé par un membre britannique du Parlement européen, M. Joseph Wilson, a estimé qu'elles avaient été moins *« sales et meurtrières »* que les précédentes. Mme Santiago ne conteste pas le déroulement des élections, mais la manière dont la Commission des élections (COMELEC) procède au décompte des voix. Celle-ci bénéficie néanmoins d'une « crédibilité » infiniment plus grande que du temps de Marcos.

Rappelant qu'avec guère plus de 10 % des voix dépouillées il était prématuré de tirer des conclusions sur l'issue du scrutin, la COMELEC a fait savoir à Mme Santiago que, si elle avait des critiques fondées, elle devait les porter devant la Cour suprême. Seul le Congrès, qui se réunira le 25 mai, est habilité à valider le dépouillement. Le porte-parole de la présidence a, pour sa part, appelé au calme et mis en garde contre les risques de manifestations qui, si elles dégénéraient, provoqueraient l'action de la police.

PHILIPPE PONS

Polémique à Cambridge

Jacques Derrida, docteur dérangeant

L'université de Cambridge est divisée : faut-il ou non acccorder au philosophe français Jacques Derrida le titre de docteur *honoris causa*? Un vote était prévu samedi 16 mai. La querelle a le mérite de bousculer une vision très insulaire de la philosophie.

LONDRES

de notre correspondant

Clochemerle à Cambridge ? Allons donc, le débat est philosophique ! Il n'empêche, Jacques Derrida doit jubiler : comment, au bout du compte, ne sortirait-il pas de cette éminente confrontation scolastique un peu plus de clarté, ou d'obscurité signifiante ? Et l'occasion n'est-elle pas belle de secouer les vieux dogmes de la « mère des universités » qui a cessé, *grosso modo* depuis Erasme, d'être un foyer d'idées subversives ? Mais quelle tempête derrière les augustes murs de King's, St John's et Trinity Colleges !

Cambridge est divisée comme elle ne l'a pas été depuis, dit-on, trois décennies. L'objet de tant d'aigreur est le philosophe iconoclaste – et français – Jacques Derrida, qui a osé remettre en cause l'expression sémiotique de la pensée. Il était question d'accorder à ce prince de l'équivoque philosophique un diplôme de docteur *honoris causa*. Le projet, présenté par quelques-uns des plus illustres « *dons* » (professeurs d'université), a déclenché un hourvari sans précédent. Une cabale s'est vite formée pour dénier à l'impétrant le titre de « philosophe », et le qualifier de « charlatan » : lire Derrida, à les en croire, pourrait même irrémédiablement détruire quelques neurones !

Pour trancher, le Sénat de Cambridge se réunissait, samedi 16 mai, et l'on devait voter entre pairs. Le débat est « derridien » et cambridgien, à la fois sérieux et divertissant. Il n'y a guère que la rivale, Oxford, à s'être offert, en 1986, une si belle polémique, en refusant à Margaret Thatcher cet excès d'honneur. Mais enfin la « Dame de fer » n'était pas réputée philosophe, une qualité accordée, aux Etats-Unis et en France, à l'auteur de *l'Ecriture et la différence*, titre fameux parmi trois douzaines d'ouvrages, dont une bonne partie sont intelligibles aux étudiants, persévérants, en philosophie.

Plusieurs professeurs estiment que Cambridge sent un peu le renfermé. L'université n'est pas, psychologiquement, préparée à accepter le principe de la « déconstruction », cette approche « derridienne » qui refuse de fixer la pensée en oppositions conceptuelles rigides : sujet/objet, corps/esprit et surtout fait/fiction devant se déconstruire. Mais, en philosophie aussi, les Britanniques sont insulaires : c'est, disent les « *dons* » anti-derridiens, une confrontation entre la tradition de l'empirisme-positivisme anglais et ces avatars continentaux que sont structuralisme, existentialisme et, *last but not least*, « déconstructionnisme ».

Combat d'arrière-garde ? On ne le saura jamais ; si les « pro » devaient l'emporter sur les « anti »-Derrida, le philosophe n'aurait pas pour autant phagocyté les certitudes de Cambridge : il ne s'agirait que d'un vote en faveur du pluralisme et de la tradition libérale, rien de plus. Dès lors, l'ultime dérision de Derrida ne serait-elle pas de refuser ce titre de docteur *honoris causa*? Pour montrer qu'il est – et qu'il n'est pas – flatté de l'attention de Cambridge ?

LAURENT ZECCHINI

Décidée à la veille de l'élection présidentielle

L'attribution de terres aux Indiens équatoriens suscite des remous politiques

Les Indiens équatoriens ont obtenu, le mercredi 13 mai, des titres de propriété sur les terres qu'ils occupent (le Monde du 16 mai). Cette décision, prise à quelques jours de l'élection présidentielle qui se tiendra le 17 mai et le 5 juin, a suscité divers remous politiques.

QUITO

de notre envoyé spécial

La marche de vingt-trois jours, au mois d'avril, depuis l'Amazonie jusqu'à Quito et le *« sit-in »* d'une égale durée en plein centre de la capitale équatorienne ont finalement porté leurs fruits. Les 4 000 représentants de quatre communautés indigènes – Quechuas, Swiwiar, Achuar et Zaparo – ont obtenu du gouvernement les titres de propriété des terres qu'ils occupent dans leur région de Pastaza, dans l'est du pays, sur une superficie d'un peu plus d'un million d'hectares.

Il n'y eut point de violence, si ce n'est parfois verbale : les organisateurs, soutenus par la presse et une partie de la population, avaient souhaité un mouvement pacifique, comme pour effacer le mauvais effet des blocages de route effectués deux ans plus tôt. Pacifique, ce mouvement n'en était pas moins très politique, avec des slogans contre la célébration du 500e anniversaire de la découverte des Amériques, en faveur de *« Cuba assiégée »* et, surtout, pour la reconnaissance des droits indiens sur la *« terre des ancêtres »*. Présentée à quelques semaines des élections présidentielle et législatives du dimanche 17 mai, cette dernière revendication avait de bonnes chances d'être entendue.

Protestations des colons

Le gouvernement social-démocrate du président Rodrigo Borja *« est, de toute l'histoire démocratique du pays, celui qui a octroyé le plus de terres aux communautés indigènes »*, dit le secrétaire de l'administration publique Gonzalo Ortiz Crespo : au total, près de 3 millions d'hectares depuis 1988, soit cinq fois plus qu'au cours des vingt-huit dernières années. *« Les communautés indigènes savaient parfaitement qu'il leur fallait profiter des bonnes dispositions de l'actuel gouvernement : le climat risque de changer après l'élection présidentielle, que la droite a de bonnes chances de remporter »*, assure un diplomate. Outre leurs titres de propriété, les dirigeants indigènes exigaient l'abandon de la *« zone de sécurité »* en bordure de la frontière péruvienne, ainsi qu'une modification de la Constitution permettant de déclarer l'Équateur *« État pluriculturel et plurinational »*. Aucune de ces deux revendications, vues d'un mauvais œil par les principaux partis politiques, n'a été acceptée. L'État s'est aussi réservé la propriété du sous-sol, dans un pays où la recherche pétrolière bat son plein.

Les colons, qui refusent de voir les terres qu'ils occupent en Amazonie devenir la propriété des Indiens, ont laissé exploser leur colère devant *« la coupable bienveillance du gouvernement »*. Ils ont bloqué plusieurs routes dès que furent connues les propositions du pouvoir. D'abord réticent à accepter un accord qui ne prenait pas totalement en compte ses revendications, le président de la Confédération des nations indigènes d'Équateur (CONAIE), M. Luis Macas, a ensuite estimé qu'il fallait l'accepter au plus vite, craignant que le mouvement des colons ne fasse boule de neige. Le pouvoir politique acquis par les Indiens, qui représentent un tiers de la population du pays, ne fait pas, loin s'en faut, l'unanimité, et d'aucuns estiment que la reconnaissance de leurs titres de propriété risque de créer une situation explosive.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévisions »

Le numéro du « Monde » daté 16 mai 1992 a été tiré à 468 871 exemplaires.

Selon le ministère du travail

20 000 emplois ont été perdus au cours du premier trimestre

Les effectifs salariés ont baissé de 0,1 % au cours du premier trimestre, soit une perte de 20 000 emplois, selon les résultats provisoires publiés vendredi 15 mai par le ministère du travail. Ce recul – le premier depuis neuf mois – équivaut à une réduction de plus de 12 000 emplois en un an alors que l'année 1991 s'était soldée par la création de 30 000 emplois (+ 0,2 %). Cette inflexion s'explique pour l'essentiel par la poursuite des compressions d'effectifs dans l'industrie (baisse de 0,7 % au premier trimestre et de 2,3 % sur douze mois).

Le secteur industriel hors bâtiment (4,5 millions de salariés) ne cesse de voir ses effectifs fondre depuis deux ans. Il a perdu 30 400 emplois entre janvier et avril et près de 105 000 en un an. En revanche, le secteur du tertiaire marchand a presque compensé ce recul (apparition de 104 600 emplois nouveaux en un an), mais il parvient de moins en moins à amortir la dégradation : au premier trimestre, il n'a pu faire apparaître que 9 400 postes de travail. Quant au bâtiment-génie civil et agricole, il a créé un millier d'emplois sur les trois premiers mois de 1992, mais il enregistre un recul de 0,9 % sur douze mois.

Conséquence de cette dégradation du marché du travail, le volume des heures de travail fournies par les travailleurs intérimaires a baissé de près de 4,5 % au premier trimestre 1992 par rapport à la même période de l'an passé, selon l'UNETT (Union nationale des entreprises de travail temporaire).

Franc et livre à leur cours pivot

La légère faiblesse du mark est jugée « temporaire » à Francfort

FRANCFORT

de notre correspondant

La faiblesse du deutschemark ? Quelle faiblesse ? Le dollar est à un bas niveau contre la monnaie allemande (1,62 DM environ), et c'est ce qui compte pour la communauté financière à Francfort. Sans doute, au sein du système monétaire européen (SME), la livre britannique et le franc français sont-ils remontés ces dernières semaines face au mark, mais les banquiers partagent l'avis du ministre des finances, M. Theo Waigel, selon lequel *« la position du DM n'est pas menacée » (le Monde* du 16 mai).

D'une façon générale, la majorité des analystes de la communauté financière estiment que les difficultés allemandes sont surestimées par la presse étrangère et par les opérateurs sur les marchés internationaux. Les grèves, les batailles politiques sur le déficit budgétaire, les interrogations sur le redressement de l'Est donnent une idée fausse de la gravité des problèmes. A côté des mauvaises nouvelles, que personne ne nie, il en est aussi de bonnes : le taux de croissance qui a dépassé 1 % au premier trimestre, les rentrées fiscales supérieures de 10 milliards de DM à ce qui était prévu, le redémarrage de l'Est.

Quant aux revendications salariales, elles sont sans doute plus vives qu'attendu. Mais elles restent dans la fourchette des prévisions. La Dresdner Bank, par exemple, avait prévu que la hausse des salaires atteindrait cette année 6 % pour une inflation de 4,2 %. Allant plus loin, la banque estime même que ces chiffres se reproduiront en 1993 (4,3 % pour l'inflation et 5 % pour la hausse des salaires). Autrement dit, le processus de stabilisation des prix et des salaires prendra du temps. Mais la différence est qu'on le sait en Allemagne et que les opérateurs intérieurs l'ont anticipé. L'étranger ne le découvre qu'aujourd'hui...

Le réalignement est exclu

En conséquence, on se dit persuadé à Francfort que les difficultés du mark seront temporaires. Certains voient le dollar remonter : la monnaie américaine *« subit aujourd'hui la volonté des autorités japonaises de faire remonter le yen, afin de ne pas augmenter leur excédent commercial déjà trop fort*, explique Mme Jutta Kayser, économiste de la Dresdner Bank. *Du coup, le dollar baisse aussi contre le mark. Mais il devrait remonter avec la reprise outre-Atlantique autour de 1,80 DM en fin d'année. »* Avis contesté par d'autres qui estiment que la lenteur de ladite reprise va maintenir le dollar à un niveau bas.

Au sein du SME, la bonne tenue de la livre s'explique aussi par l'élection surprise de M. Major et celle du franc par les bons résultats en matière d'inflation. Franc comme livre pourraient conserver leur niveau actuel autour de leur cours pivot (le DM à 3,35 francs), estiment les banques, voire même, surtout concernant le franc, *« un peu au-dessus »*. Mais que cette remontée aille au-delà, jusqu'au cours plafond (le DM à 3,28 francs), est jugé très improbable. Parler alors de réalignement est *« complètement exclu »*, notent les banques unanimes.

On a bien entendu ici le tintamarre fait à ce propos à Paris, mais il est considéré *« comme l'œuvre de M. Bérégovoy, qui veut dicter leur conduite aux marchés »*. Les marchés conservent leur confiance dans le mark, souligne-t-on. D'ici un an, tout devrait rentrer dans l'ordre. L'économie allemande aura démontré qu'elle sait retrouver le chemin de la stabilité.

ÉRIC LE BOUCHER

□ **Incarcération du PDG d'une société clandestine de vigiles en région parisienne.** – Une société de gardiennage et de surveillance employant une quarantaine de vigiles, de façon clandestine, a été démantelée à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) par la police judiciaire. M. Jean-Claude Forest, le PDG de cette société non inscrite au registre du commerce et n'ayant pas reçu l'agrément administratif, a été interpellé, mercredi 13 mai, par le service départemental de police judiciaire des Hauts-de-Seine. Il a été inculpé de travail clandestin, exercice illégal d'une activité privée de surveillance et de gardiennage, faux-documents administratifs et usage, par M. Richard Teboul, juge d'instruction à Nanterre, et écroué.

A partir du 1er juin

Air France lance un programme de fidélisation pour le grand public

Air France a franchi le pas. A l'instar des compagnies américaines, la compagnie aérienne lancera un programme de fidélisation « Fréquence Plus Air France » donnant droit à des billets offerts. Chaque client voyageant à plein tarif pourra bénéficier de ce dispositif qui lui donnera droit, par capitalisation de points, à des billets sur environ deux cents destinations ou bien, sur les vols long-courriers, à des surclassements ou à des excédents de bagages.

Les points seront acquis lors de voyages à plein tarif sur les lignes non métropolitaines des compagnies du groupe (Air France, UTA et les vols européens d'Air Inter) en fonction de la distance parcourue, de la classe choisie et du tarif acquitté. Ils pourront être cumulés sur une période de dix-huit mois et une consultation permanente de la position du « compte » de points sera possible sur Minitel. L'adhérent pourra utiliser ses droits en billets pour lui ou pour une personne de son choix.

A titre d'exemple, il faudra, pour gagner un billet aller-retour Paris-Nice, totaliser 600 points, soit l'équivalent de quinze allers simples Paris-Londres ou cinq allers simples Paris-New-York. Un billet aller-retour sur les Antilles sera obtenu avec un total de 1 800 points, soit trente allers simples Paris-Rome ou douze vols simples Paris-New-York.

Air Inter, filiale d'Air France, qui a annoncé son intention de lancer son propre programme de fidélisation à l'automne (*le Monde* du 14 mai), risque d'être le principal débiteur de celui de la compagnie nationale, ses vols étant plus facilement accessibles. Toutefois, le système « Fréquence Plus » prévoit de limiter les droits d'un adhérent à deux billets par an à l'intérieur de la métropole.

Le programme de fidélisation « Distance Plus » d'UTA (filiale d'Air France) sera maintenu. Lancé en mai 1988, ce système, similaire à celui que va lancer Air France, compte aujourd'hui environ 23 000 adhérents. La compagnie nationale souhaite par ailleurs étendre son programme « Fréquence Plus » aux pays étrangers d'ici à la fin de l'année.

M. Le.